Dans l'optique de **notre meilleur avenir**

Mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario

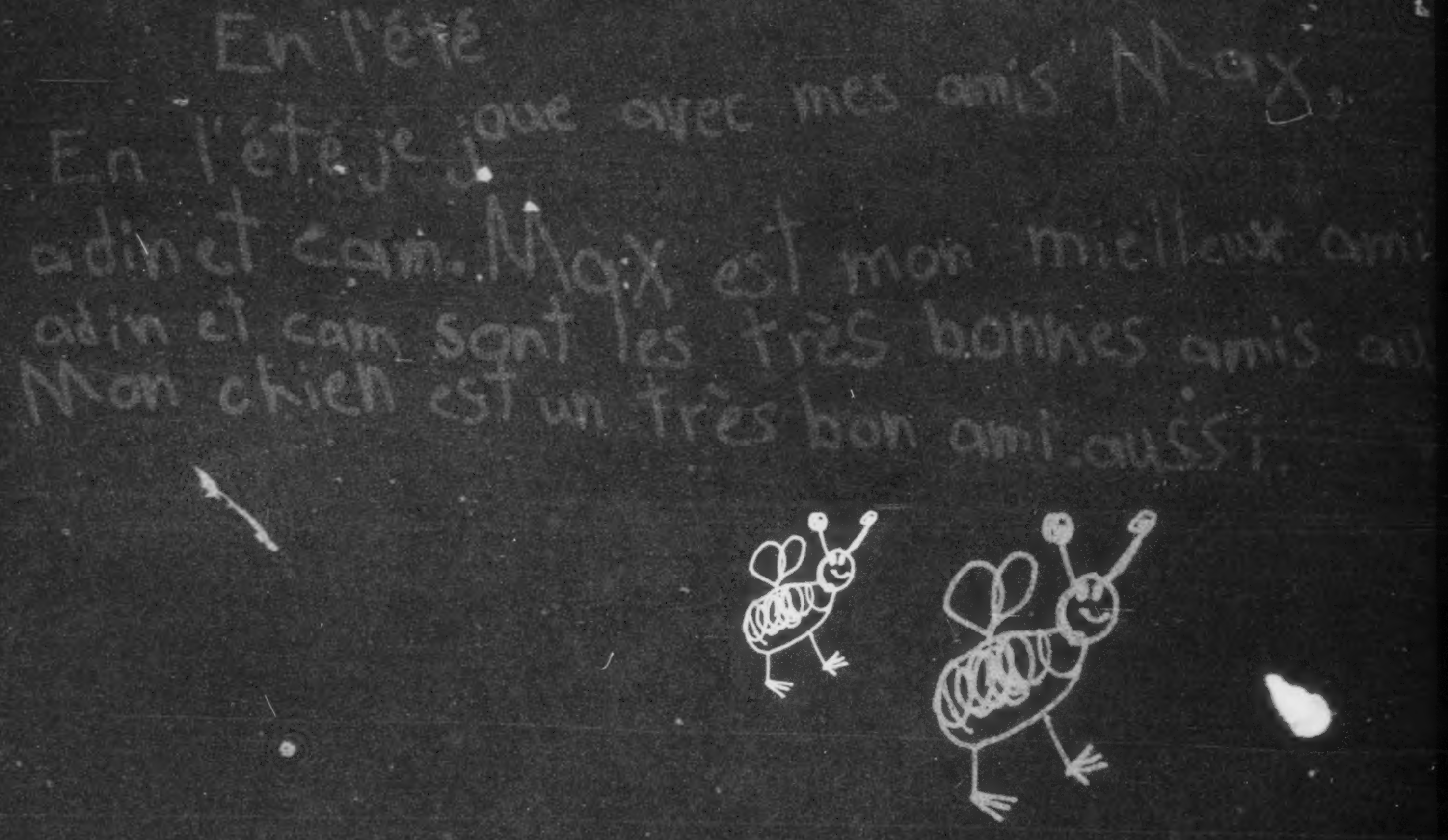

Rapport présenté au premier ministre par le conseiller spécial en apprentissage préscolaire

Charles E. Pascal

Une journée complète d'apprentissage préscolaire

1. La journée commence →→→

2. La lecture avant tout →→→

3. On planifie la journée →→→

4. Activités d'apprentissage →→→

5. Planification des programmes →→→

6. Dépistage sanitaire →→→

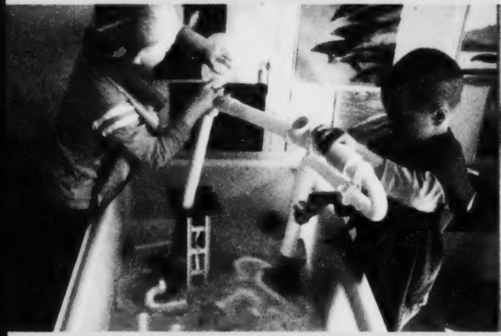

7. Résolution de problèmes par le jeu →→→

8. Jeux extérieurs →→→

9. La journée se termine →→→

1. La journée commence : les enfants arrivent entre 7 h 30 et 9 h et sont accueillis dans la cour d'école par le personnel.
2. La première activité est la lecture, seul ou avec le personnel, des parents, des frères et soeurs ou des bénévoles.
3. Les enfants rencontrent le personnel pour raconter une histoire, planifier la journée et discuter de sujets du moment.
4. Les enfants choisissent un des divers coins d'apprentissage. Les activités sont à la fois guidées par les adultes et dirigées par les enfants.
5. La direction de l'école est responsable du programme. Que ce soit de manière planifiée ou informelle, les éducateurs de la petite enfance, le personnel enseignant du jardin d'enfants et le personnel de soutien échangent entre eux afin de contribuer à l'apprentissage des enfants. Le personnel partage la responsabilité de la planification du programme et de la communication avec les parents.
6. Les portes des écoles communautaires sont toujours ouvertes aux parents, aux frères et sœurs et aux personnes qui s'occupent des enfants. Des bénévoles enrichissent le programme, et les familles ont accès au besoin à des programmes de santé, d'intervention et d'aide.
7. La résolution de problèmes par le jeu stimule le développement affectif, favorise la socialisation et jette les bases pour acquérir des compétences requises pour la scolarisation structurée et la vie adulte.
8. Les périodes d'activités en classe sont entrecoupées de périodes de jeu à l'extérieur, de repos, d'hygiène et de nutrition.
9. Les enfants peuvent rentrer chez eux pour la pause de midi, après la journée d'école ou à n'importe quel autre moment avant 18 h. Les parents peuvent se prévaloir de programmes d'activités parascolaires.

Lettre d'accompagnement

Juin 2009

L'hon. Dalton McGuinty
Premier ministre de l'Ontario

Monsieur le premier ministre,

Je suis heureux de vous remettre mon rapport ***Dans l'optique de notre meilleur avenir***, qui vous présente, ainsi qu'à votre gouvernement, un plan d'action détaillé concernant la mise en œuvre de votre vision en matière d'apprentissage des jeunes enfants. Conformément à votre directive, j'ai situé l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans dans le contexte élargi des objectifs visés par le programme Meilleur départ, en vue de la mise en place d'un système de soutien intégré à l'intention des enfants de zéro à douze ans et de leurs familles.

Bien qu'il soit rédigé à la première personne du singulier, le présent rapport représente les idées et l'expertise de milliers de personnes de l'Ontario et d'ailleurs. Les plans décrits reposent sur la simple pratique qui consiste à saisir les gens et les organisations en train de bien faire les bonnes choses.

Je partage votre opinion selon laquelle l'investissement dans l'apprentissage des jeunes enfants offre un rendement remarquable en ce qui concerne les résultats finals pour les enfants ainsi que la vigueur et la prospérité de la société qui profitent à tous. L'Ontario possède une fondation solide pour bâtir un système de services à la famille et à l'enfance complet et intégré qui deviendra un modèle pour d'autres gouvernements.

Je tiens à vous remercier pour cette remarquable occasion d'accroître mon perfectionnement personnel et professionnel. Je suis un apprenant permanent enthousiaste, et cette expérience a jusqu'ici été pour moi un parcours d'apprentissage extraordinaire grâce aux innombrables personnes qui ont pris le temps de partager avec moi leur opinion et leur savoir.

Je demeure disposé à collaborer avec vous et avec votre gouvernement pour soutenir divers éléments de la mise en œuvre. Aucune demande n'est banale. Plus important encore, des praticiens et des spécialistes de partout dans la province sont prêts, disposés et bien en mesure de soutenir les changements nécessaires.

Le tout respectueusement soumis,

Charles E. Pascal
Conseiller spécial en apprentissage préscolaire

Table des matières

Chapitre 1
Une vision de la petite enfance pour l'Ontario........3

Chapitre 2
Bref survol des données et des éléments probants 9

Chapitre 3
L'apprentissage à temps plein : abandonner les mesures disparates 13

3.1 Le leadership en vue d'un système de services à l'enfance et à la famille 14

3.2 Des programmes visant la réussite........24

3.3 La dotation en personnel en vue de la réussite 32

3.4 La surveillance des programmes et des systèmes........37

Chapitre 4
Financer notre meilleur avenir 41

Chapitre 5
De la parole au geste........47

La pluralité derrière la paternité de ce rapport........54

Recommandations........55

Notes de fin de document 58

Chapitre 1

Une vision de la petite enfance pour l'Ontario

Je ne suis pas riche et j'ai toujours eu trop de travail à faire. Mais, il y a quelques années, mes enfants ont pu avoir des journées complètes d'apprentissage. Cela a beaucoup aidé mes fils à développer leurs capacités et leur confiance. Dites au premier ministre que c'est une bonne chose que tous les citoyens de l'Ontario puissent aussi avoir cette possibilité pour leurs enfants.

Un parent, North Bay

J'écoute depuis plus d'un an les commentaires de parents tels que celui dont je rapporte les propos sur la page précédente. J'ai appris qu'un nombre incalculable d'Ontariens s'intéressent à l'apprentissage des jeunes enfants et au soutien pour les familles. Ils savent que les expériences de la petite enfance ont une incidence permanente sur toute la vie. Et ils veulent que l'Ontario soit un chef de file pour ce qui est de veiller à ce que tous nos enfants connaissent le meilleur départ possible dans la vie.

C'est ce que je souhaite aussi. En qualité de conseiller spécial en apprentissage des jeunes enfants auprès du premier ministre Dalton McGuinty, on m'a demandé de formuler des recommandations à l'égard de ce qui suit :

- la meilleure méthode pour mettre en place l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans;
- les façons de réinvestir et de rediriger les ressources à partir de cette initiative;
- les moyens de tirer profit du succès de la stratégie Meilleur départ de l'Ontario pour mettre en place un système complet, continu et intégré pour les enfants de la naissance à 12 ans et leurs familles.

Nous sommes tous conscients du fait que les économies et les sociétés prospères de l'avenir seront celles qui sont les mieux instruites et les plus novatrices. Nous devons faire de nos enfants des penseurs et des auteurs créatifs de solutions. Nous devons en faire des citoyens compatissants, engagés et instruits qui prospéreront dans une société diversifiée. Nous devons leur insuffler la confiance nécessaire pour se lancer à la conquête du monde.

Pour ce faire, nous devons nous doter du meilleur système d'éducation du monde. L'Ontario est sur la bonne voie, mais il y a du travail à faire au chapitre de l'apprentissage des jeunes enfants. Le tableau suivant montre que le Canada obtient constamment une cote faible lors des évaluations internationales des services d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde. Nous possédons certes d'excellents programmes, dispensés par des personnes talentueuses et dévouées, mais ces programmes fonctionnent trop souvent en vases clos. Nous laissons aux familles la tâche de combler les écarts, d'éviter les chevauchements et de se frayer un chemin, lorsqu'elles le peuvent. Trop souvent, la mosaïque actuelle de services offerts aux enfants d'âge préscolaire ne répond pas aux meilleurs intérêts de nos enfants, engendre des frustrations chez les familles et les éducateurs et constitue un gaspillage de ressources.

Le résultat? Plus du quart des enfants entrent en première année en accusant un retard important sur leurs pairs[1]. Un trop grand nombre d'entre eux ne rattrapent jamais ce retard et finissent par adopter un comportement perturbateur en classe, ne terminent pas leurs études et ne sont pas en mesure de participer entièrement à la société et de contribuer à celle-ci. Un trop grand nombre d'entre eux finissent par mener une vie de misère, ce qui est néfaste pour eux et pour les autres. Bien que nos écoles travaillent assidûment pour aider ces enfants à rattraper leur retard, les recherches ont montré qu'il est plus difficile et plus coûteux d'intervenir plus tard que de répondre aux besoins de l'enfant dès la petite enfance. Et bon nombre d'enfants qui obtiennent des résultats scolaires satisfaisants pourraient faire mieux... bien mieux.

En imaginant un avenir encore meilleur pour notre remarquable province, il apparait clair que l'échec scolaire, la pauvreté infantile, la violence chez les jeunes et les attentes non satisfaites des Néo-Canadiens et de leurs enfants constituent des entraves à notre prospérité à tous.

La chose la plus sensée que nous puissions faire maintenant – pour contribuer de façon substantielle à l'avenir de l'Ontario – consiste à nous assurer que tous les enfants de la province aient les mêmes chances de réussir à l'école, deviennent des apprenants permanents et poursuivent leurs rêves. Notre meilleur avenir en dépend!

Nombre de seuils-repères atteints par pays en matière d'apprentissage préscolaire et de garde d'enfants : UNICEF 2008[2]

Suède	**10**
Islande	**9**
Danemark	**8**
Norvège	**8**
France	**8**
Royaume-Uni	**5**
Allemagne	**4**
Japon	**4**
États-Unis	**3**
Canada	**1**

Le prolongement du congé parental jusqu'à 400 jours à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant permettra à un plus grand nombre de parents de rester à la maison avec leur bébé pendant la période critique du développement au cours de laquelle les liens parent-nourrisson se créent.

Pour tirer pleinement parti de l'apprentissage à temps plein des jeunes enfants de quatre et cinq ans, nous devons trouver une solution à l'assortiment désorganisé de services à l'enfance et à la famille qui existe actuellement dans nos collectivités. L'ajout d'un nouveau programme à cette toile de problèmes non résolus serait inefficace et onéreux. Nous devons remplacer ce fouillis de programmes pour les enfants par un système de services à l'enfance et à la famille qui comble les écarts et qui offre un continuum de services aux enfants de la naissance à l'âge de douze ans.

Un bon départ dès les premières années de vie et tout au long du parcours scolaire revêt une grande importance. À la naissance, les enfants sont remarquablement semblables, mais dès quatre ans, les écarts sont déjà importants. En négligeant de répondre aux besoins de nos plus jeunes apprenants et de leurs parents, nous risquons de miner les bénéfices de nos investissements dans l'apprentissage à temps plein. Et si nous ne faisons pas fructifier les acquis réalisés dans le groupe des enfants de quatre et cinq ans lorsque ceux-ci entrent à l'école primaire, ces acquis s'appauvriront probablement

Notre meilleur avenir est un avenir dans lequel tous nos enfants sont :

- en santé et en sécurité;
- affectivement et socialement compétents;
- des apprenants avides, confiants et obtenant de bons résultats;
- respectueux de la diversité chez leurs pairs.

Le système que je propose créerait des conditions propices à une progression importante vers la réalisation de cette image universelle de nos enfants… et d'un avenir où chaque enfant peut aspirer à toutes les possibilités.

- Chaque enfant ontarien qui atteint l'âge de quatre ans au cours de l'année civile aurait le droit de fréquenter pendant deux années scolaires un Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein assuré par les conseils scolaires.
- Les parents pourraient opter pour une programmation prolongée avant et après la journée et l'année d'école, non pas comme complément, mais dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants.
- La programmation prolongée à l'intention des enfants du primaire âgés de six à huit ans et les programmes d'activités parascolaires (p. ex., les sports, les arts et les communications) visant les enfants de neuf à douze ans seraient offerts par les conseils scolaires à la demande d'au moins 15 familles d'une même école.
- Les parents ne paieraient que la programmation prolongée de la journée ou de l'année.
- Les programmes à l'intention des enfants et de leur famille, assurés maintenant par plusieurs fournisseurs sous divers auspices, seraient intégrés à des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et gérés par un seul système municipal. Ces centres offriraient :
  - des options souples d'apprentissage et de garde à temps plein ou pendant toute l'année pour les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans;
  - de l'information et du soutien prénatals et postnatals;
  - des programmes de soutien aux parents et à la famille, y compris des visites à domicile, des programmes de littératie à l'intention des familles, et des groupes de jeux;
  - des programmes et du counseling en matière de nutrition;
  - des ressources pour le dépistage et l'intervention précoces;
  - des liaisons avec des services d'intervention pour répondre aux besoins particuliers et des ressources communautaires, par exemple les bibliothèques, les centres de loisirs et communautaires, les soins de santé, le counseling familial, le logement, les services linguistiques, ainsi que les services d'emploi et de formation.
- Et lorsque tout cela sera en place, les parents auraient droit à un prolongement du congé parental jusqu'à concurrence de 400 jours à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, ce qui permettra à un plus grand nombre de parents d'éviter de recourir à des services coûteux de garde et de rester à la maison avec leur bébé pendant la période critique du développement au cours de laquelle les liens parent-nourrisson se créent.

Ce modèle complet applique la logique, les pratiques exemplaires et les données probantes à nos modes de structure, de gestion, de prestation des services à l'enfance et de reddition de comptes sur ces services. Il reflète ce que des milliers de parents et de praticiens m'ont dit, à savoir qu'il conviendrait d'exploiter efficacement les installations et les ressources dont nous disposons, d'éliminer les chevauchements administratifs et de répondre aux besoins des familles modernes dans l'intérêt de nos enfants.

Lorsque ce modèle sera entièrement mis en œuvre, toutes nos écoles élémentaires seront de véritables carrefours communautaires pour les enfants et leurs familles. Un supplément de 227 000 enfants de quatre et cinq ans auront accès à l'apprentissage à temps plein. Plusieurs milliers d'enfants de quatre à douze ans pourront participer à des programmes de jour prolongés moyennant des coûts plus abordables pour un beaucoup plus grand nombre de parents.

Nos plus jeunes apprenants et leurs familles pourront jouir d'un soutien prénatal et postnatal, de groupes de jeux, de ressources à l'intention des parents et de possibilités accrues souples d'apprentissage des jeunes enfants/de garde, le tout dans les guichets uniques que sont les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Et dans un avenir pas trop lointain, j'entrevois un plus grand nombre de parents recourir à ces centres pour renforcer leur attachement à leur nouveau bébé au cours des congés parentaux prolongés.

Le nouveau système serait élaboré en vertu d'un cadre stratégique sur la petite enfance et dirigé par une nouvelle Division de la petite enfance au sein du ministère de l'Éducation, qui assurerait un leadership général, une orientation et une meilleure reddition de comptes.

Le plan de mise en œuvre que je propose pour l'apprentissage à temps plein débute en 2010-2011. Dans les cinq années suivant la mise en œuvre complète, nous pourrons nous attendre à constater une amélioration importante du nombre d'enfants ontariens qui entreront en première année dotés des habiletés cognitives, sociales, affectives et physiques nécessaires pour réussir.

Avec le temps, nous pouvons également nous attendre à ce que ces résultats continuent de se multiplier et de s'accumuler à mesure que les enfants, aujourd'hui et dans l'avenir, progressent dans le système scolaire avec de meilleurs résultats et un degré de bien-être supérieur.

Nous pourrons constater :

- une amélioration des résultats provinciaux en 3e et en 6e année en matière de littératie et de numératie;
- un meilleur pourcentage d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- des pourcentages plus élevés de poursuite des études postsecondaires et de meilleurs taux de réussite;
- le dépistage plus précoce des difficultés chez les enfants et une intervention plus rapide à cet égard;

Tenir compte des intérêts et des préoccupations des Autochtones

Les intérêts et les préoccupations des peuples autochtones sont mis en évidence tout au long du présent rapport. Bien que l'efficacité des programmes d'apprentissage des jeunes enfants soit importante pour tous les enfants, elle revêt une importance particulière pour les peuples autochtones (les peuples autochtones comprennent les Premières nations, les Inuits, les Métis et les peuples autochtones de fait).

Dans le cadre d'un volet clé de mon enquête, j'ai rencontré la First Nations Education Coordination Unit des Chiefs of Ontario, j'ai organisé des tables rondes avec des Autochtones, je me suis entretenu individuellement avec des leaders et des praticiens autochtones et je me suis rendu dans des centres d'apprentissage situés dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci, en milieu urbain et rural. Je me suis efforcé de veiller à ce que mon approche touche un éventail de personnes autochtones, notamment des leaders, des aînés, des éducateurs et des parents. Selon le ministère de l'Éducation, plus de 50 000 élèves autochtones fréquentent les écoles élémentaires et secondaires financées par la province, y compris 5 000 enfants qui vivent dans des collectivités de Premières nations, mais qui fréquentent les écoles ontariennes en vertu d'ententes sur les frais de scolarité[3]. La plupart d'entre eux appartiennent aux Premières nations ou aux Métis, et environ 600 élèves sont inuits.

La mise en œuvre de l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans doit tenir compte des préoccupations particulières des collectivités autochtones. Celles-ci sont aux prises avec des luttes particulières, notamment en ce qui concerne les conséquences dévastatrices d'un éventail d'initiatives, comme les pensionnats dont l'héritage continue de miner leurs familles et leurs collectivités. Plusieurs personnes ont mentionné que l'avenir des peuples autochtones dépend du développement de leurs plus jeunes enfants. Un éducateur ojibway a dit :

> ***Il est facile de dire que nos enfants sont notre avenir. Mais la plus grande vérité est que l'enseignement de l'amour d'apprendre à nos petits est le moyen qu'emploie le Créateur pour nous aider à transmettre nos traditions et pour aider les futures générations à jouir d'un avenir plus prospère et plus sain.***

Plusieurs rapports ont mis en évidence la santé des collectivités autochtones, le nombre important de jeunes qui ne terminent pas leur secondaire et les difficultés particulières associées à la vie dans la pauvreté. J'ai volontairement décidé de laisser le soin à ces rapports d'aborder ces sujets et de me concentrer sur les possibilités apportées par l'apprentissage à temps plein (voir les références dans le document *Early Learning: An Updated and Annotated Summary of Evidence*).

- un bien-être accru chez les enfants de douze ans, y compris une meilleure santé physique et une meilleure résilience;
- une réduction de la violence chez les jeunes et de la pauvreté familiale.

Par conséquent, les contribuables de l'Ontario pourront constater clairement la rentabilité de notre investissement dans l'apprentissage des jeunes enfants.

Développer nos forces

L'Ontario ne manque pas de pratiques exemplaires de son cru. Notre secteur communautaire dynamique a trouvé des façons novatrices de servir les enfants et leurs parents.

Nous avons l'avantage de posséder des décennies d'expérience au niveau du jardin d'enfants et de la maternelle. Plus de 90 pour cent des enfants de quatre et cinq ans fréquentent le jardin d'enfants au moins à temps partiel. L'Ontario possède d'excellents établissements d'enseignement postsecondaire ayant des capacités supérieures pour former nos éducateurs. Le gouvernement a réduit la taille des classes dans les écoles primaires, y compris dans les jardins d'enfants et à la maternelle. L'accent mis sur la littératie et la numératie dans les écoles produit d'excellents résultats dans les premières années d'école.

Nous avons fait un excellent travail en ce qui concerne l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement pour la petite enfance. La province s'est également fixé des objectifs ambitieux pour réduire la pauvreté infantile[4]. La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté s'ajoute à la Prestation ontarienne pour enfants et à d'autres initiatives.

La transformation étape par étape que je propose se fonde sur cette excellente base de services pour exploiter de façon beaucoup plus efficace les ressources existantes et pour déterminer les nouveaux investissements qui s'imposent pour mieux servir les enfants et leurs familles.

Lecture du présent rapport

Même si ce rapport s'adresse principalement au premier ministre et aux nombreuses personnes qui participeront à la mise en œuvre des recommandations qu'il contient, il est également rédigé en tenant compte des parents ontariens – comme le premier ministre lui-même, comme moi, ainsi que comme les millions d'autres parents qui honorent leurs enfants tous les jours en leur offrant amour, soutien et espoir pour leur avenir. Lorsque j'utilise le terme « parent », je ne parle pas seulement des parents biologiques ou adoptifs, mais également de toutes les personnes qui s'identifient aux parents en assumant la responsabilité des soins et du bien-être d'un enfant. Ce sont notamment, les membres de la famille élargie, les familles de même sexe, les familles reconstituées et les frères et sœurs plus âgés qui agissent à titre de tuteurs.

Ce rapport axé sur la mise en œuvre traite des éléments importants nécessaires à l'édification d'un nouveau système de services à l'enfance et à la famille pour l'Ontario.

Le chapitre 2 présente un bref survol des données sur lesquelles se fondent mes conclusions. Un examen approfondi de la recherche est présenté dans un document d'accompagnement intitulé *Sommaire de la preuve mis à jour et annoté*. Les références aux constatations présentées dans mon rapport sont contenues dans ce document et peuvent être téléchargées du site Web Conseiller en apprentissage préscolaire – Ontario à l'adresse www.ontario.ca/apprentissagedesjeunesenfants.

Le chapitre 3 expose la méthode de mise en œuvre du nouveau système, notamment le leadership nécessaire, la structure et le curriculum du programme d'enseignement préscolaire, la dotation en personnel, l'engagement parental, le suivi et le compte rendu des progrès des enfants et la planification communautaire. Le curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants est un autre document d'accompagnement important abordé au point 3.2. Il sera disponible prochainement à l'adresse www.ontario.ca/apprentissagedesjeunesenfants.

Notre meilleur avenir est un avenir dans lequel les enfants sont en santé et en sécurité; affectivement et socialement compétents; des apprenants avides, confiants et obtenant de bons résultats, et respectueux de la diversité chez leurs camarades.

Écouter et apprendre

Afin de pouvoir rédiger ce rapport, j'ai cherché et obtenu les meilleures connaissances, les meilleurs conseils et la meilleure expérience possibles. J'ai rencontré de grands et de petits groupes aux quatre coins de la province, de Windsor et London à Trenton et Ottawa, de Thunder Bay à Fort Frances en passant par North Bay et Timiskaming, de Toronto et Niagara à Webequie et Sandy Lake (deux réserves des Premières nations situées dans le Grand Nord).

Je me suis entretenu avec un nombre incalculable de parents et de gens qui sont aux premières lignes des services dans les écoles, les programmes d'aide à la famille, les centres de la petite enfance et les organismes de santé publique; avec des dirigeants communautaires, municipaux, de services d'intervention et de conseils scolaires; avec des représentants de communautés autochtones, de regroupements de travailleurs, d'économistes et de dirigeants d'entreprise, entre autres. J'ai observé des praticiens extraordinaires à l'œuvre afin de constater moi-même la différence incroyable qu'ils font dans la vie des enfants et de leurs familles. J'ai consulté des experts dans d'autres provinces du Canada et en Europe.

Le site Web créé pour favoriser la compréhension et inciter le dialogue a enregistré près de 13 000 visites et j'ai reçu plus de 2 300 mémoires et plus de 2 000 courriels et appels téléphoniques. J'ai été en contact avec près de 700 organismes de l'Ontario et j'ai examiné une foule de documents de recherche.

J'ai mené 83 tables rondes communautaires partout en Ontario. Chacune représentait un regroupement diversifié de parents, d'éducateurs et d'autres parties intéressées. J'ai invité les participants à me communiquer d'autres idées ou préoccupations. Au total, près de 3 500 personnes ont pris part à ces tables rondes, et 24 pour cent d'entre elles y ont donné suite au moins une fois en envoyant des courriels personnels. Toutes ces activités ont constitué un nombre remarquable de moments d'apprentissage mémorables, y compris le témoignage de sagesse d'un aîné autochtone du fin fond du Nord de notre province, une causerie dans un café avec des nouvelles mamans et un cercle de discussion avec des enfants de quatre et cinq ans qui m'ont dit avec candeur et sans gêne ce qui leur importe.

Le chapitre 4 est consacré au financement et le chapitre 5 aux critères de réussite de la mise en œuvre et au calendrier d'exécution. Les chapitres 3, 4 et 5 contiennent des recommandations qui doivent être lues comme un ensemble intégré et intégrant. Ce sont des parties interdépendantes d'un plan visant un changement systémique. Les notes présentées à la fin du rapport fournissent des précisions.

Notre meilleur avenir

L'ensemble de l'Ontario bénéficiera du fait que davantage d'enfants réussiront mieux à l'école, feront d'excellentes carrières, auront des enfants et contribueront à notre prospérité économique et à notre cohésion sociale.

L'Ontario tout entier sera gagnant lorsque nous pourrons affirmer que notre système d'apprentissage des jeunes enfants l'a aidé à vaincre la pauvreté infantile et à faire campagne contre la violence chez les jeunes.

Il nous faut de la volonté et des compétences pour amener l'Ontario vers un système de services à l'enfance et à la famille intégré et complet. Nous avons besoin de l'appui de tous les partis politiques et des gouvernements qui se succéderont à long terme. Nous apprendrons tous en cours de route comment améliorer chaque jour les programmes pour les enfants et leurs familles.

Volonté et compétences, progrès et amélioration... dans l'optique de notre meilleur avenir.

Les programmes à temps plein pour les enfants d'âge préscolaire facilitent la transition vers la première année du primaire, favorisent l'augmentation du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de même que la poursuite d'études postsecondaires. Ils peuvent également réduire les écarts en lecture et en numératie pour les enfants défavorisés.

Chapitre 2

Bref survol des données et des éléments probants

Le développement des jeunes enfants prend place dans le contexte des familles et des communautés et se produit à partir des expériences et des environnements quotidiens auxquels les enfants sont exposés dès leur jeune âge. Dans le train-train quotidien s'établissent les connexions des circuits propices à l'apprentissage et à l'adoption d'un bon comportement et de saines habitudes qui dureront tout au long de la vie et qui sont inextricablement liés au développement de l'enfant tout entier.

L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui[5]

L'Étude sur la petite enfance[6] réalisée en Ontario en 1999, qui a popularisé la science du développement de la petite enfance, recommandait que les politiques gouvernementales misent sur ce stade critique de la vie en offrant des programmes de qualité à tous les jeunes enfants et à leurs familles.

Depuis, des projets tels que *First Duty* à Toronto, *Schools Plus* en Saskatchewan, *Community Schools* en Australie-Méridionale, *Children's Centres* à Victoria (Australie) et au Royaume-Uni ont utilisé cette vision pour regrouper et étendre les programmes existants visant les enfants, offerts dans des carrefours de services à l'enfance et à la famille. Leurs innovations documentées constituent de précieux enseignements et encouragent l'expérimentation avec de nouveaux modèles de prestation de programmes ailleurs.

Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis la publication de cette étude, nous avons assisté à une croissance explosive de la science du développement de la petite enfance. Les nouvelles recherches montrent que les voies biologiques développées pendant la petite enfance ont une incidence sur la santé, le bien-être, l'apprentissage et le comportement tout au long de la vie. La science indique fermement qu'un engagement gouvernemental envers l'amélioration du développement des enfants, lorsqu'il est bien géré, aura un effet transformateur sur le plan social et économique.

Une telle réalisation nécessite des décisions judicieuses en matière de conception de programmes et de systèmes ainsi que des investissements publics dans la petite enfance qui se comparent à ceux effectués dans l'éducation élémentaire et secondaire.

Le Conseil canadien sur l'apprentissage abonde dans ce sens : « (...) ouvrages de recherche révèlent que les expériences des enfants pendant les cinq premières années de leur vie auront une incidence durable sur leur réussite ultérieure à l'école, au travail et dans de nombreux autres aspects d'une vie saine et satisfaisante »[7].

Le lauréat du prix Nobel et économiste James Heckman remarque qu'à l'âge de cinq ans, d'importants écarts existent entre les enfants sur le plan des apprentissages et a montré, avec une précision déprimante, la façon dont on repère les enfants qui termineront leur secondaire et ceux qui ne le termineront pas. Il montre du doigt d'autres indicateurs précoces, notamment le degré de motivation, la stabilité affective, la maîtrise de soi et la sociabilité qui persistent d'une génération à l'autre. Une étude récemment publiée aux États-Unis par le cabinet McKinsey and Company indique que ces genres de brèches dans la réussite sont [traduction] « l'équivalent d'une récession nationale permanente »[8].

[Traduction] L'investissement dans l'apprentissage des jeunes enfants est crucial pour assurer la qualité de notre main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain. L'apprentissage des jeunes enfants constitue la voie la plus rentable pour accroître la productivité de notre système d'éducation.

Len Crispino, Ontario Chamber of Commerce, 2009

Les possibilités d'apprentissage qui complètent l'environnement d'apprentissage familial font vraiment une différence. Les bénéfices se répercutent sur la santé économique et financière d'une collectivité. Ils se font également sentir sur le plan de la santé, de la sécurité et de la vitalité des quartiers en offrant des « centres d'accueil » à l'intention de tous les jeunes enfants et de leurs familles, contribuant ainsi à réduire l'isolement et l'exclusion, qui sont souvent le lot des communautés défavorisées.

Pour les responsables des politiques qui s'inquiètent de la stabilité démographique et des difficultés économiques connexes, le vaste accès à des programmes de qualité pour la petite enfance est associé à des taux de natalité à la hausse et à une baisse de la mobilité de la population.

[Traduction] L'harmonie sociale, des écoles de qualité appuyées par des possibilités d'apprentissage efficaces pour nos plus jeunes enfants, ainsi que des services publics de qualité soutiennent la stabilité économique.

Toronto Board of Trade, 2009

Canada : % de vulnérabilité selon la situation socio-économique (SSE)[9]

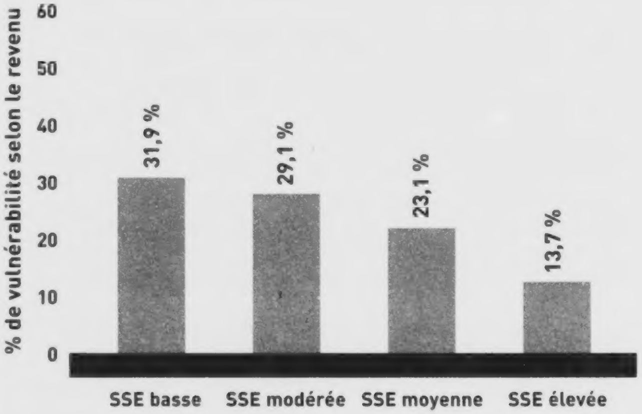

Les enfants vulnérables ne se trouvent pas seulement dans les familles à faible revenu. En effet, plusieurs « vulnérabilités » ne sont pas liées au revenu. Les analyses révèlent que la majorité des enfants vulnérables, soit une proportion de plus de 60 pour cent, vivent dans des familles de niveau modéré, de la classe moyenne ou des familles aisées.

Plusieurs études[10] ont étayé la racialisation et la féminisation de la pauvreté infantile et familiale et conclu que les enfants qui vivent dans la pauvreté sont :

- plus susceptibles d'avoir un poids plus faible à la naissance, d'être atteints de diabète lié au poids et d'avoir une alimentation moins saine;
- 2,5 fois plus susceptibles de souffrir d'un handicap;
- plus susceptibles d'éprouver des problèmes affectifs, d'apprentissage et de comportement;
- exposés en plus grande proportion aux mauvais traitements et à la violence;
- moins susceptibles de jouir de régimes d'assurance maladie complémentaires;
- moins susceptibles d'avoir accès à des programmes préscolaires, culturels, récréatifs et parascolaires.

Les programmes visant la petite enfance qui contribuent à compenser les lacunes du milieu de vie et du milieu communautaire tout en favorisant le travail des parents ou le développement de leurs compétences professionnelles sont très efficaces pour réduire le taux et l'ampleur de la pauvreté familiale.

Les chercheurs canadiens ont également démontré que si les programmes d'apprentissage préscolaire efficaces revêtent une importance cruciale pour certains enfants, ils sont bénéfiques pour tous les enfants. Les enfants vulnérables ne se trouvent pas seulement dans les familles à faible revenu. En effet, plusieurs « vulnérabilités » ne sont pas liées au revenu. Leurs analyses révèlent que la majorité des enfants vulnérables, soit plus de 60 pour cent, vivent dans des familles de niveau modéré, de la classe moyenne ou des familles aisées[11].

Bien que la pauvreté soit associée à certains risques chez les jeunes enfants, les politiques qui ne visent que les collectivités défavorisées passent en fait à côté de la majorité des enfants vulnérables. Il est prouvé qu'une approche universelle de prestation de programmes intégrant des initiatives visant à réduire la pauvreté contribue à amplifier les bienfaits sociaux, économiques et scolaires.

Les données probantes issues des recherches documentent les bienfaits économiques qui découlent des investissements gouvernementaux dans les programmes visant la petite enfance :

- Des économistes de l'Université de Toronto ont démontré un rendement de 2:1 du financement public des services de garde d'enfants enrichis sur le plan du développement, créés à partir de la hausse des impôts payés par les parents qui travaillent et couplés à la baisse des coûts des services sociaux et d'éducation compensatoire[14].
- Plus de 40 pour cent du financement public du programme québécois pour la petite enfance est couvert par les impôts payés par les mères qui ne travailleraient pas si elles ne pouvaient pas profiter de services de garde à faible coût[15].
- Une étude menée au Manitoba révèle que les dépenses associées aux programmes pour la petite enfance ont un effet multiplicateur sur les économies locales en générant jusqu'à 1,7 dollar pour chaque dollar dépensé[16].

Deux perspectives : même avis

Deux grandes études récentes portant sur deux sujets très différents ont désigné l'investissement dans la petite enfance comme étant un facteur précurseur fondamental du progrès économique et social. Le rapport *L'Ontario à l'ère de la créativité* de Roger Martin et Richard Florida, recommande ce qui suit : « Donner un degré de priorité élevé au développement de la petite enfance. Il s'agit là de l'investissement le plus rentable que nous puissions faire pour assurer notre prospérité à long terme »[12].

Le rapport *Causes de la violence chez les jeunes*, de Roy McMurtry et Alvin Curling, indique que : « Vu le rapport qui existe entre les problèmes de littératie non décelés et les problèmes de comportement qui se manifestent tardivement au cours de la vie, notamment l'incarcération dans bien des cas, les programmes d'éducation efficaces peuvent jouer un rôle de premier plan dans le dépistage et la prévention »[13].

Disparités relatives au développement du vocabulaire de la petite enfance[17]

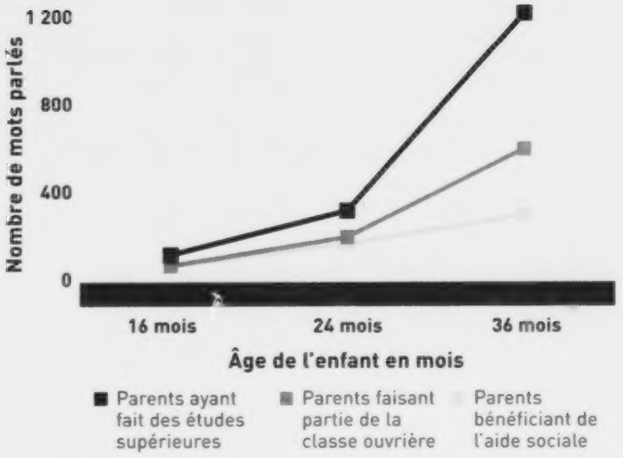

- L'étude de Ypsilanti, au Michigan, a suivi pendant 40 ans les coûts-avantages d'un programme d'intervention préscolaire et familiale auprès d'un groupe d'une minorité urbaine. Selon cette étude, chaque dollar dépensé pour le programme a entraîné des économies de 17 $ en frais de santé, de justice et d'aide sociale[18].
- Heckman calcule un rendement de 7:1 sur les investissements publics dans les programmes visant les jeunes enfants, comparativement à un rapport de 1:1 pour l'éducation des adultes[19].

Une importante source de bienfaits pour le capital humain est attribuable au lien entre la participation à des programmes de qualité pour la petite enfance et le niveau de scolarisation futur. Une étude de l'Université Rutgers a démontré que la fréquentation régulière de programmes d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein accroît de manière substantielle les notes obtenues aux tests d'expression orale et de mathématiques en première année et par la suite[20].

Les résultats des études canadiennes corroborent ceux des études américaines : les programmes d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein favorisent la réussite de la transition vers la scolarisation officielle[21]. Les enfants participant à des programmes à temps plein ont obtenu de meilleurs résultats scolaires et un plus grand succès social lors de l'entrée en première année que les enfants qui fréquentaient des programmes d'une demi-journée.

Il y a de plus en plus de données qui montrent que les investissements qui visent les plus jeunes citoyens du Canada sont parmi les investissements des contribuables qui offrent le meilleur rendement. Chaque dollar dépensé pour garantir un bon départ au cours des premières années d'existence permettra de réduire les coûts à long terme associés aux soins de santé, aux toxicomanies, à la criminalité, au chômage et à l'aide sociale. De plus, les enfants canadiens deviendront des adultes plus scolarisés, mieux adaptés et plus productifs.

Dr David Butler-Jones, administrateur en chef de la Santé publique au Canada[22]

L'obligation d'agir se fonde sur les données probantes présentées ci-dessus. Les recommandations contenues dans le présent rapport sont guidées par les recherches qui documentent les composants de la réussite dans les programmes d'apprentissage des jeunes enfants faisant partie d'un cadre stratégique complet visant l'enfance et la famille.

Quelle que soit la perspective adoptée, l'investissement stratégique dans la petite enfance que je recommande produit d'énormes dividendes pour la réussite et le bien-être des individus et de notre société. En termes simples, aucun investissement n'est plus judicieux pour assurer notre meilleur avenir.

Des références aux constatations présentées dans ce rapport se trouvent dans *Sommaire de la preuve mis à jour et annoté* et peuvent être téléchargées du site Web Conseiller en apprentissage préscolaire – Ontario à l'adresse www.ontario.ca/apprentissagedesjeunesenfants.

Ailleurs dans le monde, plusieurs chefs de file en matière de petite enfance, notamment la Suède, l'Islande et la Nouvelle-Zélande, ont confié la responsabilité de la garde et du développement des plus jeunes enfants à leurs services ou ministères chargés de l'éducation. Au Canada, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut ont amorcé le regroupement de leurs ministères de l'éducation et des services à l'enfance, et les écoles du Québec sont chargées des programmes parascolaires pour les enfants de cinq à douze ans.

Chapitre 3

L'apprentissage à temps plein : abandonner les mesures disparates

[Traduction] [Nous] devons tenir compte des besoins et des préoccupations touchant les enfants de zéro à douze ans et leurs familles et non pas seulement ceux qui concernent les enfants de l'âge de la maternelle. Nous ne pouvons plus nous permettre de perpétuer un système de services divisé et fragmenté.

Etobicoke Brighter Futures Coalition

3.1 Le leadership en vue d'un système de services à l'enfance et à la famille

Recommandations

1. **La province devrait créer, à l'intention des enfants de la période prénatale jusqu'à l'adolescence, un continuum de services d'apprentissage des jeunes enfants, de garde d'enfants et de soutien à la famille dirigé par le ministère de l'Éducation.**
2. **Le ministère de l'Éducation devrait mettre sur pied une Division de la petite enfance chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique sur la petite enfance qui crée un continuum d'expériences d'apprentissage pour les enfants de la naissance à huit ans.**
3. **Ce cadre stratégique sur la petite enfance devrait confier aux conseils scolaires la prestation des programmes suivants :**
   - Un programme d'apprentissage à temps plein des jeunes enfants échelonné sur deux ans et précédant la première année, offert aux enfants qui atteignent l'âge de quatre ans avant le 31 décembre. La participation des enfants au programme serait au choix des parents, qui pourraient choisir parmi trois options, soit un programme de demi-journée, de journée complète (heures d'école) ou de journée prolongée payante;
   - À la demande d'au moins 15 familles d'une école donnée, un programme payant de journée prolongée au cycle primaire offrant des programmes de développement enrichis à l'intention des enfants de six à huit ans;
   - À la demande de 15 familles ou plus d'une école donnée, un programme parascolaire payant s'adressant aux enfants de neuf à douze ans. Les conseils scolaires pourraient dispenser les programmes directement ou solliciter le concours de services municipaux de parcs et de loisirs ou d'organismes communautaires;
   - Des programmes prolongés fonctionnant 50 semaines par année et comportant des activités payantes pendant les congés scolaires et les vacances d'été. Les heures d'ouverture seraient établies par les conseils scolaires, en fonction des besoins des familles de la collectivité.
4. **Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait également guider la transformation des programmes pour les plus jeunes apprenants de l'Ontario. Avec les ressources nécessaires, les administrations municipales devraient se voir confier la planification, l'élaboration, le soutien et la supervision d'un réseau intégré de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille offrant aux familles :**
   - des options souples d'apprentissage et de garde à temps partiel, à temps plein ou pendant toute l'année pour les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans;
   - de l'information et du soutien prénatals et postnatals;
   - des programmes de soutien aux parents et à la famille, y compris des visites à domicile, des programmes de littératie à l'intention des familles, et des groupes de jeu;
   - des programmes et du counseling en matière de nutrition;
   - des ressources de dépistage et d'intervention précoces;
   - des liens avec des services d'intervention pour répondre aux besoins particuliers et avec des ressources communautaires, p. ex., bibliothèques, centres de loisirs et communautaires, soins de santé, counseling familial, logement, services linguistiques, ainsi que services d'emploi et de formation.
5. **Pour soutenir le continuum de services et faciliter la transition des enfants vers le Programme d'apprentissage des jeunes enfants, les écoles constituent l'emplacement privilégié pour l'établissement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Les centres établis à l'extérieur des écoles seraient associés à une école ou à un groupe d'écoles.**
6. **Dans le cadre de la gestion des systèmes des administrations municipales, l'exploitation directe des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille pourrait être assurée par des administrations locales ou régionales, des conseils scolaires, des établissements postsecondaires ou des organismes sans but lucratif.**
7. **Les fournisseurs sans but lucratif et commerciaux pourraient continuer d'exploiter des services de garde agréés conformément aux normes des programmes en vigueur. Toute expansion des services serait toutefois effectuée par le biais des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et des conseils scolaires.**
8. **Les attentes établies dans le cadre stratégique sur la petite enfance devraient être opérationnalisées au moyen de plans locaux de services à la petite enfance élaborés par les administrations municipales en partenariat avec les conseils scolaires et les partenaires communautaires. Les résultats et les objectifs devraient être établis dans le cadre d'une collaboration provinciale-municipale, et le financement transiterait par les administrations municipales et les conseils scolaires en vue d'atteindre les objectifs.**

Modèle de gouvernance – Pour un système de soutien à l'enfance et à la famille De la période prénatale à l'âge de 12 ans

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance

- **« Leader parmi les leaders » assumant la responsabilité directe de la prestation des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde de la naissance à l'âge de 8 ans***

Cadre stratégique sur la petite enfance

- **Exigences législatives, politiques, financement, reddition de comptes**

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

- **Besoins particuliers**
- **Services de traitement**
- **Bien-être de l'enfance**
- **Stratégie de réduction de la pauvreté**
- **Prestation pour enfants de l'Ontario**

* Chargé des politiques relatives aux programmes parascolaires pour les enfants de 9 à 12 ans

Les administrations municipales, « leader parmi les leaders », travaillent de concert avec les conseils scolaires et les partenaires de l'initiative Meilleur départ pour élaborer les Plans de services à la petite enfance qui incluraient les objectifs visés, les seuils-repères, l'échéancier et les mécanismes de reddition de comptes

Ententes de services à la petite enfance avec les administrations municipales
Financement pluriannuel stable

Ententes de services à la petite enfance avec les conseils scolaires
Financement pluriannuel stable

Les administrations municipales assurent la gestion des systèmes pour un réseau de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille :

- **Information, visites à domicile et soutien prénatals et postnatals**
- **Programmes destinés aux parents et aux enfants et information sur le rôle parental**
- **Nutrition/counseling en matière de nutrition**
- **Apprentissage préscolaire et services de garde flexibles jusqu'à l'âge de 4 ans**
- **Dépistage et intervention précoces**
- **Liaisons avec des ressources d'information – emploi, services linguistiques, immigration, logement, counseling familial, etc.**

Les conseils scolaires assurent l'exploitation directe des écoles communautaires :

- **Programme d'apprentissage des jeunes enfants (4 et 5 ans)**
- **Journée prolongée au cycle primaire (6 à 8 ans)**
- **Programmes parascolaires (9 à 12 ans)**

Créer une cohérence à partir d'un assortiment désorganisé

La Stratégie Meilleur départ, lancée en 2004, visait à améliorer la coordination des services dans les collectivités de l'Ontario au moyen de la création de « tables » représentant les municipalités, les conseils scolaires, les parents et les organismes communautaires. Grâce à leurs efforts, d'importantes améliorations ont eu lieu dans beaucoup de collectivités, mais les progrès ont été entravés par des différences relatives à la gouvernance, au financement et au mandat législatif des partenaires, ainsi qu'en raison de la nature volontaire du processus.

La Stratégie Meilleur départ a posé les jalons de la démarche que je propose, mais un changement systémique véritable nécessite davantage que des ressources et de la bonne volonté. S'il ne change pas fondamentalement son approche de la prestation des programmes et ne procède pas à la refonte nécessaire à l'intégration des services pour obtenir un nouveau système, l'Ontario stagnera au palier de l'« amélioration de la coordination ». Un investissement accru dans l'amélioration de la coordination nuirait au véritable changement qui s'impose.

Imaginez...

La mère d'une fillette de quatre ans et d'un nouveau-né est accueillie à la porte de l'école par la directrice qui lui demande comment elle se porte, ainsi que sa famille, et qui lui rappelle le festival qui aura bientôt lieu à l'école. La mère est en congé parental et le père travaille. Ce dernier prévoit prendre un congé lorsque sa conjointe reprendra le travail.

L'aînée fréquente le Programme d'apprentissage des jeunes enfants tandis que sa mère se rend pour tout l'avant-midi au centre Meilleur départ pour l'enfance et la famille pour une consultation postnatale avec une infirmière-hygiéniste. L'an dernier, lorsque son aînée fréquentait le centre, les éducateurs ont dépisté des lacunes dans ses aptitudes à la communication. Grâce à une aide supplémentaire, la petite réussit maintenant bien dans le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et est toujours empressée de raconter tout ce qu'elle fait. Elle n'a eu aucune difficulté à s'adapter. Les activités du Programme d'apprentissage des jeunes enfants se déroulent au bout du couloir qui mène au centre et elle connaît déjà le personnel.

Longtemps après la dernière sonnerie, l'école grouille encore d'activité. Les parents circulent et viennent chercher les enfants qui ont participé aux activités du programme prolongé. Les enfants ont accès à des activités récréatives, artistiques et sociales, de même qu'à des clubs de devoirs pendant que les parents participent à un programme sur le rôle parental. Un des enfants a réalisé une peinture représentant l'école, que la directrice a affichée sur le babillard de l'entrée principale. On y voit un immeuble et une longue file de bonshommes filiformes, qui se dirigent vers une grande porte ouverte.

Pourquoi le ministère de l'Éducation devrait-il prendre la direction des opérations?

Une meilleure coordination serait de loin insuffisante. Nous devons assurer un leadership et une responsabilité ciblés et soutenus. Par conséquent, la transformation que je recommande au chapitre de la responsabilité consiste à confier à un seul ministère les commandes du changement, la gouvernance globale et l'orientation claire des politiques. Bien qu'une collaboration et une coopération horizontales demeurent essentielles entre les ministères, le gouvernement doit tenir un seul ministre et un seul ministère responsables du bien-être et de la réussite des jeunes enfants en matière d'apprentissage.

Les parents, les praticiens et les experts[23] m'ont convaincu que le système d'éducation public est le mieux placé pour s'attaquer à la fragmentation qui existe dans le secteur des programmes visant l'enfance et pour accroître l'accès et les possibilités pour les enfants. Le ministère de l'Éducation s'occupe déjà de programmes s'adressant aux enfants d'âge préscolaire, notamment les jardins d'enfants et la maternelle, ainsi que les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. L'éducation est soutenue par une infrastructure bien développée aux échelons central, régional et local. Fait important, l'éducation est fermement enracinée dans le domaine public et vouée au service universel. L'éducation est une affaire d'apprentissage.

L'un des plus importants obstacles à l'édification d'un système intégré d'apprentissage préscolaire en Ontario réside dans le clivage historique qui existe entre l'éducation et la garde d'enfants. Régi par une législation différente et assujetti à des structures de financement et de prestation différentes, le jardin d'enfants, compte tenu de ses racines éducatives, est perçu comme une initiative qui contribue au bien public, tandis que le service de garde est plutôt enlisé dans un statut d'assistance sociale[24]. Les intervenants sont depuis longtemps conscients du fait qu'« une bonne garderie est éducative » et qu'« une bonne éducation est attentive aux besoins ». Le moment est venu d'éliminer ce clivage.

Les études révèlent que lorsque les programmes destinés à la petite enfance sont répartis sous différents auspices, leur qualité, leur accessibilité et leur responsabilité en souffrent. Je tire des leçons de ce que d'autres ont fait. Ailleurs dans le monde, plusieurs gouvernements ont regroupé leurs services de garde d'enfants et d'éducation. Au Canada, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont amorcé le regroupement de leurs ministères de l'Éducation et des Services à l'enfance, et les écoles du Québec sont responsables des programmes parascolaires pour les enfants de cinq à douze ans.

La Division de la petite enfance travaillera en étroite collaboration avec d'autres ministères, notamment ceux des Services à l'enfance et à la jeunesse, des Affaires municipales et du Logement, de la Santé et des Soins de longue durée, des Services sociaux et communautaires, de la Promotion de la santé, de la Formation et des Collèges et Universités, des Affaires civiques et de l'Immigration, des Affaires autochtones, ainsi que l'Office des affaires francophones. Et ce travail doit être relié à d'autres initiatives gouvernementales clés, notamment la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, qui revêt une importance cruciale, ainsi que le travail du Secrétariat de la littératie et de la numératie du ministère de l'Éducation.

La nouvelle Division de la petite enfance devrait être dirigée par un sous-ministre adjoint ou une sous-ministre adjointe. Le cadre stratégique sur la petite enfance de la Division engloberait les exigences de la *Loi sur les garderies* et les lignes directrices provinciales relatives aux autres programmes pour la petite enfance, et établirait un nouvel ensemble de mécanismes en matière de

politiques, de financement et de reddition de comptes définissant les normes de qualité, les objectifs, les délais d'exécution et les seuils-repères du nouveau système.

L'école, un carrefour communautaire

Il y a des écoles dans tous les coins de la province. Dans une société où règnent de plus en plus le stress et la division, elles peuvent contribuer à l'inclusion sociale et donner un sentiment d'appartenance à tous les enfants et à toutes les familles. La nouvelle vision pour l'Ontario doit absolument passer par la transformation de toutes les écoles élémentaires en écoles communautaires, ouvertes à leur quartier et en mesure d'offrir aux familles des activités favorisant l'apprentissage, la santé, la culture, les arts et les loisirs, ainsi que des services de garde, de la période prénatale à l'adolescence.

Les écoles sont-elles à la hauteur de la tâche? Les avis diffèrent à cet égard. D'aucuns ont exprimé des inquiétudes quant à l'attitude peu accueillante des écoles envers les parents, à leur manque d'intérêt envers l'expertise des partenaires communautaires et à leur insensibilité à l'égard des perspectives que la diversité peut offrir à tous les élèves. Pourtant, je sais que de nombreuses écoles sont de véritables centres d'apprentissage efficaces, vivants et à l'image des collectivités qu'elles servent. Nous devons soutenir toutes les écoles pour leur permettre de prendre en charge les programmes d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans et d'assumer le rôle important de carrefour communautaire.

De nombreux experts et leaders communautaires réclament un changement dans le mode de financement et d'utilisation des écoles dans nos collectivités. Au lieu de voir les installations scolaires comme des lieux à vocation unique pour instruire les enfants, nous devrions commencer à les utiliser comme des ressources communautaires où peut se tenir un éventail d'activités complémentaires.

> *[Traduction] Les conseils scolaires doivent admettre que les écoles appartiennent à la collectivité. Si un conseil envisage la fermeture d'une école, il doit veiller à ce que la collectivité participe activement aux décisions concernant la vocation ultérieure de celle-ci. Avec un peu d'imagination et des partenariats actifs et solides, plusieurs de ces écoles pourraient peut-être demeurer ouvertes et devenir des modèles de concept de carrefour communautaire. Les conseils scolaires et les municipalités servent les mêmes contribuables, les mêmes citoyens et les mêmes familles. Ce simple fait devrait nous pousser à agir.*
>
> *Doug Reycraft, maire de Southwest Middlesex, ancien éducateur, ancien président de l'Association des municipalités de l'Ontario*

Le modèle First Duty de Toronto

Le modèle First Duty de Toronto intègre les services à l'enfance et à la famille existants pour offrir un continuum unifié de soutien en commençant par l'information prénatale et postnatale et les ressources en nutrition, les activités parent-enfant et les programmes qui encouragent les parents à choisir des stratégies d'orientation du comportement appropriées de même qu'à lire et à parler davantage avec leurs enfants. Au fur et à mesure qu'ils progressent des groupes de jeu au programme préscolaire souple, puis au programme pour les enfants de quatre et cinq ans, et à l'école primaire, les enfants, et leurs familles, ont continuellement accès aux services de soutien, comme le dépistage sanitaire, l'intervention relative aux besoins particuliers, le counseling familial, les services d'emploi, d'immigration et de logement.

En intégrant leur dotation en personnel, leurs ressources, leur administration et leurs installations, les écoles et les partenaires de la santé publique, municipaux et communautaires sont en mesure d'offrir aux enfants un cocon invisible de soutien et d'enrichissement. Des enquêtes ont révélé que les parents considèrent l'école comme le centre des services à l'enfance et à la famille et qu'ils sont plus susceptibles de se sentir libres de parler avec l'enseignant ou l'enseignante et d'aider leur enfant à apprendre à la maison. Ce renforcement des capacités a été bénéfique tant pour les parents récemment arrivés au Canada que pour ceux qui y sont nés. Il a également été établi que l'utilisation de l'école comme carrefour facilite l'accès aux familles de l'ensemble du spectre socio-économique.

Les recherches suggèrent également que le modèle intégré sert un plus grand nombre de familles – de la façon dont elles veulent être servies – en leur offrant des programmes de qualité supérieure pour le même coût que le mode de prestation en vases clos. (On peut trouver de l'information supplémentaire au sujet des programmes et des recherches sur les site Web de Toronto First Duty : www.toronto.ca/firstduty [en anglais seulement].)

Bâtir un continuum à l'intention des enfants de zéro à douze ans : Éléments du programme

La structure que je propose pour ce système prend racine dans un concept d'apprentissage permanent et une approche du développement humain fondée sur le cycle de vie. Cette structure tient compte du fait que le soutien obtenu s'accumule puisque chaque expérience se construit sur les précédentes, et que les initiatives à court terme ou occasionnelles ne sont pas suffisantes pour assurer une amélioration soutenue. Les recherches ont montré qu'en commençant tôt, il est possible de modifier les trajectoires pour les plus jeunes enfants et de briser les cycles intergénérationnels d'analphabétisme, de pauvreté, d'isolement social et de mauvaise santé.

Une enfance de longue durée est le propre de la race humaine et comporte des phases distinctes du développement. Je m'intéresse principalement à la période prénatale jusqu'à l'âge de huit ans. Les services de garde et les activités d'apprentissage qui s'adressent aux enfants de moins de huit ans sont différents des formes d'apprentissage ultérieures, mais apportent une contribution cruciale à la réussite de ces dernières. Vers l'âge de huit ans, les enfants commencent à adopter une pensée plus analytique. C'est pourquoi l'Ontario et plusieurs autres États et provinces évaluent le degré de littératie et de numératie des enfants de troisième année afin d'établir leur préparation pour répondre aux nouvelles attentes du curriculum de la quatrième année et des suivantes.

L'école, un carrefour dans les collectivités rurales

La réaction à l'apprentissage à temps plein offert par le Near North District School Board s'est révélée extraordinairement positive. Malgré le défi que présente la distance, les programmes préscolaires et la maternelle à temps plein offerts dans les écoles élémentaires ont un taux de fréquentation plus élevé que les programmes offerts à l'extérieur des écoles. Dans leurs mémoires, les conseils ruraux[25] ont recommandé que les écoles deviennent des carrefours pour les programmes visant la petite enfance et la famille, qu'ils soient dotés d'éducateurs qualifiés soutenus par un curriculum intégré. Dans les circonstances particulières, lorsque la distance et le manque de transport posent des obstacles à la fréquentation, il est suggéré d'offrir les programmes d'apprentissage à temps plein dans des locaux communautaires situés à l'extérieur des écoles et reliés à une école communautaire.

Moyenne annuelle d'heures travaillées par les familles élevant des enfants, Canada, 1996-2004[26]

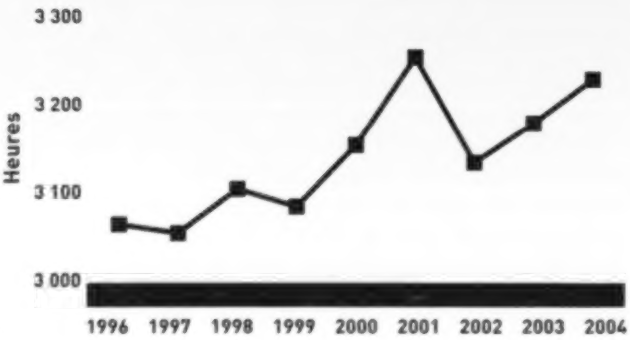

A. PROGRAMME D'APPRENTISSAGE DES JEUNES ENFANTS

Le programme d'apprentissage proposé pour les enfants de quatre et cinq ans est différent de ce que l'on décrit comme une journée scolaire avec service de garde complémentaire, dans lequel les enfants alternent de deux à quatre fois par jour entre deux programmes distincts animés par des adultes différents. Qu'il soit fréquenté une demi-journée, une journée complète ou une journée prolongée, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants est un programme unique comportant un seul programme et une seule démarche pédagogique et est dispensé par des éducateurs qualifiés dans des locaux communs et avec des ressources communes. (La pédagogie concerne le mode d'apprentissage et la façon dont le programme est mis en œuvre.) Bien que l'on s'attende à ce que la plupart des parents optent pour la journée complète et quelques-uns, pour la journée prolongée, certains pourraient choisir la demi-journée. C'est à eux que revient cette décision. Il s'agirait d'un programme exploité par les conseils scolaires et qui durerait toute l'année civile. Les services dispensés pendant l'année et la journée scolaires seraient sans frais pour les parents. Les parents appuyaient fermement ce concept et comprenaient le fait que des frais seraient imposés pour le programme prolongé suivant l'année et la journée scolaires et que des subsides seraient offerts aux parents qui en ont besoin.

De la naissance à 8 ans : une période toute particulière du développement humain

-9 mois Naissance 1 2 3 **4 5** 6 7 8 et plus →

Nutrition, attachement parental, croissance rapide du cerveau

Accroissement de l'apprentissage et du développement cognitif, affectif et social

Apprentissage structuré et résolution de problèmes accrus, fonctions cognitives supérieures

Un continuum

Un continuum assure aux enfants et aux parents une continuité en ce qui concerne les personnes ressources, les environnements, les attentes et les programmes, de même qu'une gestion consciencieuse des transitions entre la maison et les expériences en groupe, comme les services de garde ou les groupes de jeu, entre le service de garde et le jardin d'enfants ou la maternelle, et entre la maternelle et les années de l'école primaire.

Un gestionnaire d'un service municipal à l'intention des enfants a une perspective différente du continuum : [traduction] « Nous avons introduit la notion de la 'mitaine perdue', qui illustre pour moi le stress que subissent les enfants lorsqu'ils doivent vivre plusieurs transitions dans une même journée [...] »

B. PROGRAMME DE JOURNÉE PROLONGÉE AU CYCLE PRIMAIRE

La mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants ainsi que le regroupement et la restructuration des ressources existantes permettront aux conseils scolaires d'offrir toute l'année un programme de journée prolongée au cycle primaire aux enfants de six à huit ans à la demande de 15 familles ou plus d'une école donnée.

Ce programme facilitera la transition des enfants entre le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et la scolarisation officielle en leur offrant de l'aide pour les devoirs, des activités récréatives et d'autres activités, et développera leurs aptitudes physiques, cognitives, sociales et affectives. Ce programme sera financé par les droits payés par les parents et, au besoin, par des subventions.

Réduire la faim et l'obésité

Le fait d'offrir des collations et des repas sains dans le cadre des activités peut être une manière efficace de réduire la faim chez les enfants sans les stigmatiser. Autre argument convaincant, les programmes alimentaires peuvent contribuer à résoudre les problèmes d'obésité infantile en favorisant les connaissances sur la nutrition et les bons choix alimentaires.

C. PROGRAMMATION PARASCOLAIRE

Dans le nouveau système de services à l'enfance et à la famille, les conseils scolaires auraient la responsabilité d'élaborer des programmes parascolaires pour les élèves de neuf à douze ans à la demande d'au moins 15 familles d'une école donnée. Les écoles pourraient organiser leurs propres activités ou faire appel à des partenaires municipaux ou communautaires.

Les enfants de ce groupe d'âge ont besoin de programmes qui correspondent à leur maturité croissante. Les activités d'enrichissement cohérentes, comme la musique, les arts, les sports, la résolution de conflit, les expériences culturelles et d'autres façons d'apprendre, leur permettent d'améliorer leurs habiletés sociales et leur confiance et de rehausser leurs aspirations scolaires et professionnelles. Il est également prouvé que les activités offertes pendant l'été et après l'école contribuent de manière substantielle à réduire l'écart de rendement pour les enfants défavorisés.

Les activités collectives structurées sont préférables aux arrangements libres. Les enfants qui participent à des programmes parascolaires ont tendance à lire, à utiliser l'ordinateur, à faire leurs devoirs et à interagir avec les adultes plus souvent que ceux que l'on confie à des gardiens ou gardiennes qui n'offrent pas d'activités structurées. Les enfants confiés à un frère ou à une sœur sont ceux qui présentent le pourcentage le plus élevé de problèmes de comportement à l'école et de démêlés avec les autorités.

Les économies découlant de l'introduction de l'apprentissage à temps plein, de la restructuration et du regroupement des services permettront d'offrir à moindre coût pour les parents les activités de la journée prolongée. Voir le chapitre 4 qui aborde de manière plus poussée les frais et les subsides.

S'intéresser au facteur décisif

Dans leur plus récent apport à notre compréhension, l'hon. Margaret McCain, le Dr Fraser Mustard et le Dr Stuart Shanker ont formulé la remarque suivante :

[Traduction] Les preuves sont convaincantes et troublantes : les programmes intégrés de développement de l'enfant et de formation au rôle parental qui jouissent d'un financement adéquat contribuent à améliorer le fonctionnement cognitif et social de tous les enfants. Si on les relie adéquatement aux services de main-d'œuvre, de santé et de services sociaux, les programmes visant la petite enfance peuvent donner des résultats additionnels, par exemple améliorer l'emploi pour les mères, l'équité entre les sexes; réduire la pauvreté familiale; améliorer les compétences parentales et accroître la cohésion familiale et communautaire. Les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont bénéfiques non seulement pour les enfants et les familles, mais également sur le plan financier. Le rendement des investissements publics dans les jeunes enfants est supérieur à celui de n'importe quel autre type d'investissement dans le capital humain[27].

D. CENTRES MEILLEUR DÉPART POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Désorganisation actuelle

Toutes les études montrent l'importance cruciale que revêt la petite enfance pour le développement, et pourtant, les familles éprouvent toujours de la difficulté à trouver les services dont elles ont besoin. Trop souvent, les programmes ne sont pas disponibles. Les services de garde d'enfants sont rarement associés à des programmes de soutien aux parents et n'ont pas non plus de liens avec les écoles.

Même si je propose que les conseils scolaires assurent la prestation du nouveau Programme d'apprentissage des jeunes enfants et du prolongement des activités après la journée et l'année scolaires pour les élèves du primaire et du cycle moyen, je demande également aux administrations municipales de jouer un rôle clé dans le nouveau système. Elles sont les mieux placées pour diriger la transformation de la prestation des services pour nos plus jeunes apprenants. Déjà, elles gèrent les services aux enfants, elles contribuent de façon substantielle au fonctionnement, elles effectuent la planification communautaire et favorisent la qualité des programmes. Elles assurent des liens directs avec les services de santé publique, les bibliothèques, les parcs et les installations récréatives. Par administrations municipales, j'entends l'administration locale chargée des services sociaux, c.-à-d. les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS). Le rôle municipal dans la planification des services est examiné plus amplement à la section 3.4.

Dotées des ressources appropriées nécessaires, les administrations municipales seraient chargées de la création d'un réseau communautaire de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et de la gestion de leurs systèmes. Ces nouveaux centres seraient créés et développés grâce au regroupement et à la refonte des ressources, de la gouvernance et du mandat des services de garde, des ressources à la famille et des services d'intervention précoce existants. Ces services comprennent les services de garde en groupe et en milieu familial réglementés, les programmes de ressources familiales, les Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, les programmes « Bébés en santé, enfants en santé », les Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, les ressources liées aux besoins particuliers des enfants dans les services de garde, et les coordonnateurs et coordonnatrices de la littératie pour les familles. Plusieurs mémoires[28] demandaient avec insistance le regroupement des divers services à l'enfance dans un seul système de gestion, un scénario qui a par ailleurs été exposé dans l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services.

En fusionnant les fonctions des programmes dans une seule administration, les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille pourront offrir aux parents et aux dispensateurs de soins un guichet unique pour soutenir les premiers développements des enfants[29]. Toutes les familles seront invitées à participer. Comme c'est le cas actuellement, de nombreux programmes pour l'enfance et la famille seront offerts sans frais et les parents continueront d'assumer le coût des services de garde.

Le gouvernement fédéral offre également des programmes de soutien direct à l'enfance et à la famille visant certaines collectivités, notamment un soutien à la famille par le truchement du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) ainsi que du soutien et du counseling en matière de nutrition pour les femmes enceintes et les nouvelles mamans au moyen du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP). Dans le but de promouvoir l'accès unifié aux programmes, je suggère que la province explore avec le gouvernement fédéral la possibilité de relier ces programmes avec les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Les Programmes d'aide préscolaire aux Autochtones pourraient également bénéficier d'une liaison avec les centres.

Les administrations municipales, les conseils scolaires, des établissements postsecondaires ou des organismes sans but lucratif pourraient exploiter les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

Les fournisseurs sans but lucratif et commerciaux pourraient continuer d'exploiter des services de garde agréés conformément aux normes des programmes en vigueur. Tout développement des services devrait toutefois avoir lieu par l'entremise des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et des conseils scolaires.

De la désorganisation vers une intégration dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille

Système pour l'enfance et la famille de l'Ontario À compter de 2010 à l'échelon municipal

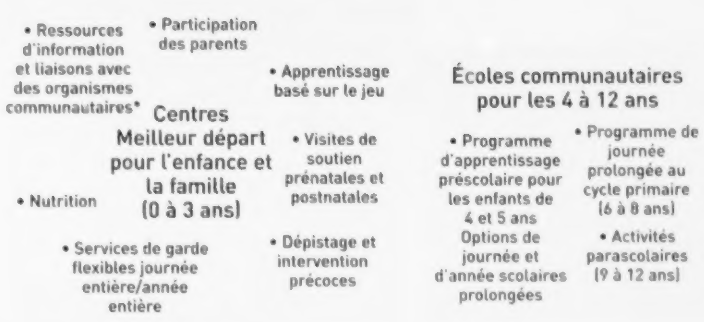

* y compris les bibliothèques, les centres de loisir et communautaires, les services de santé, le counseling familial, la formation des employés, l'apprentissage des langues, les services d'installation et le logement.

Il est important de surveiller l'évolution du développement de tous les enfants et essentiel de surveiller celle des enfants ayant des difficultés particulières. Une approche complète permettra de repérer les enfants qui se trouvent tout juste « sous la barre ».

Les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille devraient jouer un rôle prépondérant dans le regroupement et la refonte des programmes de dépistage et d'intervention précoces. Le personnel du centre sera qualifié pour repérer les retards de développement, amorcer une démarche appropriée et reconnaître la nécessité éventuelle d'une intervention plus spécialisée. Les membres du personnel doivent être des communicateurs hautement efficaces, savoir comment signaler les problèmes potentiels aux parents et les assurer de leur soutien continu[30].

Dans le cas des enfants dont les difficultés sont connues, les professionnels élaboreront une stratégie d'intervention en collaboration avec les parents, et seront ainsi les porte-parole de l'enfant, soit en assurant directement les services ou en négociant un accès rapide à des organismes communautaires qui offrent des thérapies plus intensives. Les centres auront des liens avec des services de traitement spécialisés, comme des centres de santé mentale pour enfants, des centres de traitement pour enfants, des pédiatres spécialistes du développement, des cliniques du développement de l'enfant et d'autres services destinés aux enfants ayant des difficultés physiques et développementales.

Une intervention plus rapide pour les enfants

[Traduction] Un trouble de l'apprentissage a été diagnostiqué chez notre fils en février 2006. Il vient d'entamer sa thérapie, deux ans plus tard, et selon des conversations avec d'autres parents, nous avons été chanceux.

Un parent, Mississauga

[Traduction] Mon fils est un magnifique petit garçon de quatre ans, typique des autres garçons de son âge. Il est également atteint d'une anomalie chromosomique rare. Il vient de terminer sa maternelle, qui consistait en un programme intensif spécial qui comportait chaque matin des séances d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie, ainsi que des séances de thérapie en piscine. Il a également eu droit à des interventions visant à accroître sa motricité fine et sa motricité globale, de même qu'à un programme de maternelle régulier adapté, dispensé par une enseignante et un aide... Cet investissement aura des retombées positives sur le reste de la vie de mon fils, mais je crois que ces services ne sont pas suffisamment accessibles aux enfants et aux familles dans la province.

Un parent, Sudbury

Mettre sur pied des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille

L'introduction de programmes publics d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, ainsi que le regroupement et la refonte des services autonomes existants accroîtront les occasions d'apprentissage pour les plus jeunes enfants. Les ressources actuellement affectées à la garde des enfants de quatre à douze ans seront réorientées vers les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille étant donné que les écoles assument l'entière responsabilité de ce groupe d'âge. Lorsque le personnel des services de garde existants travaillant auprès des enfants de quatre à douze ans entrerait en poste au sein du conseil scolaire, leur enveloppe salariale serait transférée aux programmes visant les plus jeunes enfants. Étant donné que les frais perçus pour le groupe d'âge des quatre à douze ans seraient moins élevés, moins de familles auraient besoin de subsides, et les fonds ainsi rendus disponibles pourraient faciliter l'accès à d'autres familles. Les locaux des garderies utilisés pour les enfants de quatre à douze ans seraient désormais disponibles pour les enfants plus jeunes, pour les groupes de jeu parents-enfants, pour les services de soutien aux parents et dispensateurs de soins ou pour assurer des services répondant à des besoins particuliers.

À titre d'exemple, dans une école qui abrite une garderie, un Centre de formation au rôle parental et de littératie pour les familles et(ou) un Centre de développement de la petite enfance de l'Ontario, ces programmes seraient fusionnés pour former un centre Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Les services offerts par chacun des programmes seraient rationalisés afin d'offrir aux enfants et aux familles un accès centralisé. Le regroupement sous une même gouvernance des ressources visant le rôle parental et les besoins particuliers, de même que les services de garde en groupe et en milieu familial permettra au personnel de mettre en pratique toute l'étendue de sa formation.

Les administrations municipales apporteront une aide majeure aux fournisseurs de services pour fusionner leurs structures de gouvernance et leurs ressources. Le financement transitoire appuiera la restructuration et des fonds d'immobilisations seront nécessaires pour réaménager les locaux à de nouvelles fins.

Les interventions et les plans suivront l'enfant pendant toute la petite enfance, au cours du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, puis pendant les années de l'élémentaire, où les ressources en éducation spécialisée demeureront offertes au besoin. En employant les meilleures pratiques actuelles, les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille pourraient offrir aux familles un milieu moins clinique et plus accueillant où les autres organismes et professionnels spécialisés pourraient dispenser certaines interventions, notamment dans le cadre du Programme de développement du nourrisson, du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, du Programme d'amélioration du comportement et du Programme d'intervention auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision.

Les recherches suggèrent que 75 pour cent des enfants qui présentent des troubles affectifs ou comportementaux ne reçoivent pas de services en santé mentale adéquats et que l'accroissement de la participation des parents améliorerait les démarches entre les organismes visant à intégrer les services. Les centres Meilleur départ pourraient contribuer à réduire les obstacles pour les familles et à appuyer le dépistage des difficultés développementales le plus tôt possible[31].

Je demeure préoccupé par le délai de diagnostic et d'intervention à l'égard des difficultés des enfants. J'ai reçu tellement de courriels à crever le cœur. Combien de temps ce cycle devrait-il prendre? Manifestement, certains problèmes sont plus complexes que d'autres et les délais garantis constituent une source de problème. Cela dit, pouvons-nous aspirer à un délai maximal moyen de six mois entre le dépistage et des signes d'amélioration clairs et à des objectifs d'amélioration soutenue?

Planification et gestion des services communautaires

Les objectifs et les résultats à grande échelle établis dans le cadre stratégique sur la petite enfance doivent faire l'objet d'une planification, d'une gestion, d'une mise en œuvre et d'une surveillance à l'échelle locale. La direction de ces activités relève des administrations municipales, qui travaillent en partenariat avec les conseils de l'éducation et les autres partenaires communautaires Meilleur départ. Dans une province qui couvre un vaste territoire géographique et qui compte plus de 13 millions d'habitants, les administrations municipales sont fort bien placées pour adapter les objectifs provinciaux de manière à tenir compte des priorités et circonstances locales.

Dans une structure de responsabilité partagée avec la province, les municipalités pourraient mettre en œuvre les attentes exposées dans le cadre stratégique sur la petite enfance par le truchement des plans de services à la petite enfance. Ces plans à paliers multiples seraient pluriannuels et s'aligneraient sur d'autres processus régionaux importants de planification. Ils seraient rattachés à des ententes de service pluriannuelles provinciales-régionales négociées afin de garantir le transfert du financement aux municipalités et aux conseils scolaires.

La désignation des administrations municipales pour assurer la direction de ce processus ne vise en rien à remplacer le processus élaboré en vertu du programme Meilleur départ, mais attribue plutôt à ces administrations le pouvoir d'effectuer les changements

nécessaires. Le processus de planification nécessitera une collaboration efficace entre les fournisseurs de services. Des représentants communautaires devraient être invités à la table de planification, et les participants devraient être renouvelés régulièrement.

De par leur rôle actuel, les municipalités sont en bonne position pour transformer les services de garde et les autres programmes s'adressant à l'enfance en un système de services à l'enfance et à la famille en :

- élaborant et en mettant en œuvre des plans de services locaux à la petite enfance, de même qu'en établissant les objectifs visés à l'échelle locale et en assurant le suivi de ceux-ci;
- agissant en qualité de seul administrateur de système et bailleur de fonds des services à la petite enfance à l'échelle locale;
- assurant l'administration des subsides pour les frais;
- favorisant la qualité au moyen d'une surveillance réglementaire simplifiée;
- assurant directement l'exploitation et la surveillance des activités des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille;
- assurant une surveillance locale des programmes de garde exploités à l'extérieur du cadre des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et des écoles;
- travaillant en collaboration avec les bureaux de santé publique afin d'intégrer le programme Bébés en santé, enfants en santé dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille;
- présentant sur Internet de l'information sur les programmes et activités destinés à l'enfance et à la famille offerts dans leur collectivité.

Tandis que les administrations municipales maintiendraient leurs contributions financières actuelles, ma proposition prévoit que des ressources suffisantes leur seraient attribuées pour les soutenir dans l'accomplissement de leurs fonctions, notamment : les économies découlant de la mise en place du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, les ressources provenant des programmes fusionnés pour former les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, les ressources associées à la réglementation et à la surveillance, ainsi que le financement transitoire et le financement d'immobilisations au besoin.

Tenir tous les enfants « ouverts » à l'apprentissage

[Traduction] Les enfants des collectivités aisées et à faible revenu bénéficient tous des ressources en apprentissage pendant l'année scolaire, lorsque les ressources sont « ouvertes » pour tous les enfants. Mais pendant l'été, le robinet public de l'apprentissage est fermé, le flot des ressources pour l'enfant est fonction de ce que les parents sont en mesure de lui offrir. Les familles de la classe moyenne peuvent parfaire les compétences de leurs enfants en littératie pendant l'été. Les enfants des familles à faible revenu ne jouissent pas d'un accès équivalent aux sources d'apprentissages et perdent des acquis. Et comme la perte des acquis s'accumule au fil des ans, les élèves défavorisés prennent de plus en plus de retard sur les autres[32].

Congé parental prolongé : Le régime de 400 jours

Recommandations

9. **En se fondant sur les options existantes relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux, la province devrait créer un programme de prestations et de congés parentaux conçu en Ontario qui :**
   - assure aux parents, à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, un congé rémunéré d'une durée pouvant aller jusqu'à 400 jours;
   - étende la couverture aux parents qui sont travailleurs autonomes;
   - soit souple afin de permettre aux parents de prolonger leur congé et d'apporter un complément à leurs prestations en reprenant le travail à temps partiel;
   - offre aux parents d'enfants âgés de moins de douze ans 10 jours par année de congé familial sans risquer de perdre leur emploi;
   - attribue une période exclusive de six semaines au père ou à un autre parent qui n'a pas donné naissance à l'enfant; en cas de non-utilisation, cette période serait déduite des 400 jours. Cette disposition n'aurait pas pour effet de réduire la durée du congé des chefs de famille monoparentale.

Égalité des sexes – classement[33]

PAYS	RANG – ÉGALITÉ DES SEXES	RANG – HABILITATION DES FEMMES
Suède	1	1
Norvège	2	2
Finlande	3	3
Islande	4	4
Canada	**18**	**36**

Lorsque le Programme d'apprentissage des jeunes enfants sera en place et que la restructuration des services à l'intention des enfants sera bien amorcée, il conviendrait d'envisager la modernisation de notre approche du congé parental lié à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. Le congé parental est un pilier fondamental du développement humain, qui agit simultanément sur plusieurs fronts, soit :

- la protection de la santé de la mère et de l'enfant;
- l'amélioration de la santé et du développement de l'enfant en favorisant l'attachement parental;
- le maintien du revenu familial à la suite de la naissance d'un enfant;
- l'amélioration et le soutien de la stabilité de la main-d'œuvre;
- la reconnaissance de l'importance d'élever des enfants sur le plan social et économique;
- la réduction des coûts élevés associés à la garde des nourrissons;
- l'accroissement du taux de natalité.

En permettant à la fois aux femmes et aux hommes de jouir de la parentalité tout en maintenant leur lien avec la vie économique et civique, les congés parentaux rémunérés sont également essentiels à l'équité entre les sexes.

L'étude réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur 20 systèmes visant la petite enfance dans les pays industrialisés a révélé que la politique du Canada relative au congé parental se situait dans le tiers inférieur au chapitre de l'efficacité[34]. L'inexistence de soutien adéquat après la naissance ou l'adoption d'un enfant pénalise en fait les familles qui ont des enfants. Il existe des exemples de programmes adoptés ailleurs dans le monde, entre autres l'approche unique du Québec à l'égard du financement du congé parental[35].

Les pères et les autres parents qui ne donnent pas naissance à l'enfant ont également besoin de temps pour créer des liens avec leur bébé. La politique proposée aura des répercussions profondes à plus long terme en ce qui concerne leur engagement actif dans la vie de leur enfant. Le congé parental pour le conjoint ou la conjointe n'est pas qu'une simple occasion d'aider la mère dans ses fonctions parentales. Lorsqu'une proportion allant jusqu'à une mère sur cinq souffre de dépression postnatale, les politiques de congé familial ne devraient pas interdire aux mères et à leur conjoint de prendre un congé simultané. Les programmes de soutien prénatal devraient mieux informer les pères des enjeux entourant la naissance et la nouvelle parentalité, de même que de l'importance de leur participation active au développement de leur enfant dès la naissance.

3.2 Des programmes visant la réussite

Les enfants qui progressent bien à l'école primaire et dont les circuits neuronaux les prédisposent à la réussite scolaire ultérieure sont ceux qui entrent en première année avec de très bonnes compétences en communication orale, qui sont confiants, qui sont capables de se faire des amis et qui sont persistants et créatifs dans l'accomplissement des tâches et dans la résolution des problèmes, tellement ils adorent apprendre. Ce sont ces qualités mêmes que les enfants renforcent par le jeu de grande qualité durant leurs premières années.

L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui[36]

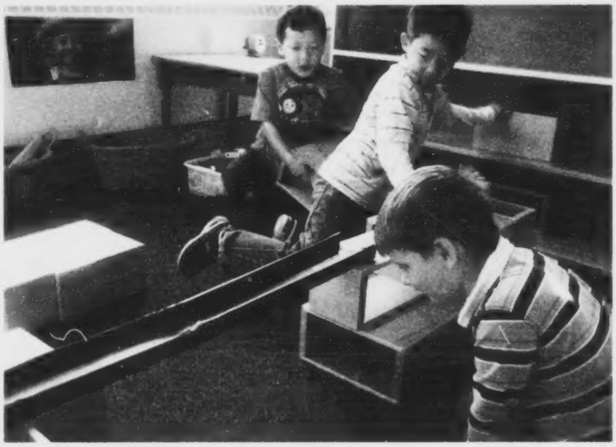

Il existe des liens importants entre le jeu et l'apprentissage dans les domaines de la résolution de problèmes, du langage, de la numératie et des habiletés sociales. Au moyen d'activités ludiques planifiées à cette fin, les enfants sont en mesure de montrer leurs connaissances et leurs capacités. Dans le jeu, les enfants mettent en pratique leurs nouveaux apprentissages.

Recommandations

10. Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait contenir ce qui suit :

- Le document *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (AJEPTA) comme curriculum et cadre pédagogique pour les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et le Programme de journée prolongée au cycle primaire;
- Le *Continuum du développement* présenté dans le document AJEPTA comme outil central pour assurer l'observation et la documentation continues dans les programmes s'adressant aux enfants de la naissance à huit ans;
- Des lignes directrices, fondées sur le document AJEPTA, concernant les installations et les aires extérieures, les horaires, et les pratiques d'orientation du comportement pour répondre aux besoins des programmes visant les enfants de la naissance à huit ans et leur famille;
- Le Curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants (de quatre et cinq ans) à titre de curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, avec une adaptation pour être utilisé dans les milieux francophones;
- Des stratégies visant à promouvoir l'engagement efficace des parents dans l'apprentissage de leurs enfants, avec une attention particulière sur les activités régionales et locales.

11. La Division de la petite enfance du ministère de l'Éducation, en collaboration avec les éducateurs et les organismes autochtones, devraient adapter l'AJEPTA afin qu'il tienne compte de la réalité des Autochtones et puisse être utilisé dans tous les centres de la petite enfance de l'Ontario.

Un cadre commun pour les programmes de la petite enfance

En qualité de conseiller spécial en apprentissage préscolaire, j'ai eu le plaisir d'examiner plusieurs programmes dans plusieurs collectivités. J'ai vu des enfants qui apprenaient à s'entendre entre eux, à gérer des conflits et à résoudre des problèmes, à raconter des histoires et à exprimer verbalement ou par écrit leurs peurs et leurs rêves, à construire des tours, à grimper dans des échelles, à explorer les arts et à lancer des ballons. Si vous fermez les yeux pour écouter les sons qui émanent d'un programme de la petite enfance en cours, vous devriez entendre un murmure énergique et joyeux. Ce sont des voix excitées qui racontent la plus récente découverte. Des éducateurs animent l'activité, y participent et réagissent de manières qui favorisent l'approfondissement et la consolidation de l'apprentissage. Le rire et l'exubérance se font entendre.

J'ai également entendu des préoccupations relatives à la « scolarisation » rampante du curriculum et de la démarche pédagogique dans les programmes de la petite enfance. Certains enseignants et enseignantes de la maternelle et du jardin d'enfants ont affirmé s'être sentis poussés à utiliser une instruction plus directe dans une salle de classe structurée plutôt que d'aider les jeunes enfants à apprendre au moyen d'activités ludiques qui stimulent leurs capacités respectives.

Le jeu est une affaire sérieuse pour le développement des jeunes apprenants. C'est un concept très important. Pendant mon enquête, j'ai entendu des gens reculer devant l'idée de dépenser des ressources pour simplement « faire jouer les enfants ». Mais les recherches et les pratiques exemplaires indiquent clairement qu'une démarche délibérée et efficace basée sur le jeu soutient le développement cognitif des jeunes enfants. Lorsqu'elles sont bien conçues, ces démarches exploitent les intérêts individuels des enfants, stimulent leurs capacités émergentes et répondent à leur curiosité et à leur besoin d'explorer le monde qui les entoure. Elles motivent beaucoup les enfants, qui apprécient un milieu dans lequel les résultats visés dans un curriculum sont plus susceptibles d'être atteints. Apprendre à associer des sons et des lettres est nécessaire pour apprendre à lire, mais, pour apprendre, il ne suffit pas de développer les habiletés langagières nécessaires à la lecture. Parallèlement, apprendre à compter ne suffit pas pour permettre aux enfants de développer la compréhension des nombres qui est nécessaire en mathématiques.

Selon les données les plus probantes disponibles, notre nouveau système de services à l'enfance et à la famille doit comporter des programmes de qualité supérieure basés sur le jeu. La qualité de la vie quotidienne des enfants dans la petite enfance compte. La planification du temps, l'aménagement de l'espace et la structure des choses en vue de stimuler les jeunes esprits constituent des facteurs importants de la qualité des milieux d'apprentissage des jeunes enfants. La continuité des attentes et des démarches à l'égard de l'apprentissage au cours de la journée et tout au long des jours et des années de la petite enfance favorise la réussite scolaire à long terme. Les transitions en douceur ont une grande incidence positive sur le bien-être social et affectif des jeunes enfants, et créent un contexte plus propice à l'apprentissage.

À l'heure actuelle en Ontario, de la naissance à l'âge de huit ans, les enfants sont servis par les écoles et par de nombreux autres programmes pour la petite enfance qui ont tous leur propre approche de l'apprentissage. L'Ontario n'exige ni ne prévoit de curriculum commun dans les services de garde réglementés. Des lignes directrices différentes s'appliquent aux programmes des Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et aux Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire. Le ministère de l'Éducation a des lignes directrices distinctes pour les programmes des Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles.

Nous devons nous doter d'un cadre de programmation commun à tous les milieux de la petite enfance de l'Ontario. Heureusement, grâce au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, l'Ontario a fait un grand pas dans cette direction avec l'Apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA). Élaboré par des experts de premier ordre en matière de développement de l'enfant et d'éducation, l'AJEPTA pose les jalons des environnements d'apprentissage préscolaire, de la petite enfance jusqu'à la transition vers l'école primaire.

L'AJEPTA énonce six principes :

1. Le développement de la petite enfance établit les fondements de l'apprentissage, du comportement et de la santé tout au long de la vie.
2. Les partenariats avec les familles et les communautés renforcent la capacité des milieux de la petite enfance de répondre aux besoins des jeunes enfants.
3. Le respect de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion est un préalable à l'apprentissage et au développement optimaux.
4. Un curriculum planifié favorise l'apprentissage des jeunes enfants.
5. Le jeu est un moyen d'apprentissage chez les jeunes enfants qui met à profit leur curiosité et leur exubérance naturelles.
6. Il est essentiel que les éducateurs de la petite enfance aient un solide bagage de connaissances et répondent aux besoins des enfants.

L'AJEPTA établit l'organisation de l'environnement d'apprentissage des jeunes enfants, l'évaluation de l'enfant, l'horaire de la routine et des activités, l'orientation du comportement ainsi que l'organisation spatiale intérieure et extérieure. Il ne s'agit pas seulement d'un outil à l'intention des éducateurs de première ligne, mais également d'un guide qui permettra aux directeurs, directions d'école, administrateurs principaux et autres décisionnaires d'attribuer des ressources et d'établir des politiques qui correspondent aux besoins développementaux des jeunes enfants.

Le *Continuum du développement* présenté dans l'AJEPTA définit les séquences prévisibles du développement à l'intérieur de grands domaines du développement (physique, social, affectif, communication et langue, cognitif) chez les enfants de la naissance à huit ans. Il a pour but d'appuyer l'observation et la documentation de l'apprentissage des enfants aux fins de la planification du curriculum.

Bon nombre d'éducateurs de la petite enfance et d'enseignants du préscolaire recourent maintenant au *Continuum du développement* pour déterminer et surveiller les progrès de chaque enfant au chapitre de l'apprentissage et du développement[37]. Il est possible de revoir et de réviser les compétences et les indicateurs exposés dans le *Continuum* pour tenir compte des nouvelles données probantes sur le développement et l'apprentissage des jeunes enfants.

Un trop grand nombre de garçons éprouvent des difficultés

Les garçons qui éprouvent des difficultés de la maternelle à la 12e année et au-delà sont trop nombreux. Ils sont plus susceptibles que les filles d'avoir besoin de rattrapage, de redoubler, de décrocher avant d'avoir obtenu leur diplôme, et de commettre des actes de délinquance. Leurs difficultés apparaissent au cours de la petite enfance et sont bien documentées lorsqu'ils entrent en première année. Les différences entre les filles et les garçons ont leurs racines dans l'interaction complexe de plusieurs facteurs biologiques, sociaux et culturels. Nous devons accorder une attention accrue à la compréhension de ces complexités afin d'éclairer la programmation, la formation et la dotation en personnel.

Les lignes directrices relatives à la pratique présentées ci-dessous définissent une démarche et des programmes pédagogiques globaux et optimaux fondés sur les principes de l'AJEPTA à l'égard des environnements d'apprentissage préscolaire pour les enfants de la naissance à huit ans :

- Observer les connaissances et les capacités des enfants;
- Prévoir suffisamment de temps pour les activités et les routines quotidiennes des enfants tout en réduisant les transitions;
- Aménager les locaux de manière à optimiser l'environnement physique, p. ex., lumière naturelle à l'intérieur, aires extérieures, matériel de qualité, cuisine, aires de préparation du personnel;
- Susciter la participation des jeunes enfants et de leurs familles;
- Inclure tous les enfants en procédant à des adaptations pour les enfants présentant des besoins particuliers;
- Mettre l'accent sur les aptitudes affectives, les compétences sociales, les habiletés physiques, le développement complet du langage, les compétences émergentes en lecture et en calcul, la quête du savoir et l'expression créatrice dans tout le curriculum;
- Consigner les progrès des enfants en recueillant et en examinant systématiquement leur travail, et en compilant les observations des éducateurs, des parents et des autres dispensateurs de soins.

Lorsque le nouveau système de l'Ontario sera mis en œuvre, l'AJEPTA, le *Continuum du développement* et les lignes directrices relatives à la pratique contribueront à assurer l'uniformité de la démarche, des outils et des directives relatifs au travail auprès des

enfants de la naissance à l'âge de huit ans, notamment dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et les premières années de l'école primaire. Ce nouveau système encouragera l'utilisation de portfolios du développement qui suivront les enfants depuis leurs premières expériences dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, et jusqu'à l'école.

Curriculum du Programme d'apprentissage préscolaire à l'intention des enfants de quatre et cinq ans

> ***[Traduction] Lorsqu'on entre dans une pièce où le programme est une réussite, on le voit tout de suite! Les enfants sont engagés dans leurs activités, on met l'accent sur la coopération, et le respect mutuel est évident.***
>
> *Un parent et ancien enseignant à la maternelle, Thunder Bay*

Le curriculum est un système organisé d'intentions et de plans structurés visant à promouvoir le développement et l'apprentissage des enfants. Il constitue la somme des expériences, des activités et des événements qui ont lieu dans un programme de la petite enfance. Un curriculum explicite sert également à des fins autres que le développement de l'enfant : uniformité de la qualité des programmes, orientation et soutien aux éducateurs dans leur exercice quotidien et facilitation des communications entre les parents et le personnel.

Dans le cadre de l'élaboration d'une approche intégrée de l'apprentissage à temps plein, j'ai pu profiter des bons conseils de nombreux éminents spécialistes du Canada et du monde en matière d'éducation et de développement de l'enfant. Les approches et principes communs trouvés dans l'AJEPTA et dans le programme *Jardin d'enfants* révisé[38] ont permis de créer un guide unique sur le curriculum et la pédagogie du Programme d'apprentissage des jeunes enfants. Ce document important nous permettra de prendre un excellent départ dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'apprentissage destiné aux enfants de quatre et cinq ans.

Le curriculum et la pédagogie du Programme d'apprentissage des jeunes enfants comprennent :

- les compétences développementales : capacités, habiletés et processus précis à la base du développement et de l'apprentissage ultérieurs;
- les résultats essentiels : compilation des connaissances, des compétences et des stratégies que l'enfant devrait posséder au moment d'entrer en première année (en fonction des attentes du programme *Jardin d'enfants* révisé);
- la manifestation des acquis chez les enfants : exemples illustrant comment les enfants peuvent mettre leurs acquis en pratique, exemples fusionnant les attentes particulières du programme *Jardin d'enfants* révisé et les indicateurs de l'AJEPTA;
- les interactions dans l'environnement d'apprentissage : exemples d'interactions entre les enfants et adultes, entre les enfants, et entre les adultes dans un environnement d'apprentissage. Des liens sont établis avec les éléments cruciaux de l'engagement parental.

Stimuler l'apprentissage

L'apprentissage se produit lorsque les éducateurs négocient une entente permanente entre, d'une part, les compétences développementales émergentes, les intérêts et le contexte familial des enfants et, d'autre part, l'environnement d'apprentissage et les résultats essentiels.

Enfant
- **Développement social, affectif, physique, cognitif et communication**
- **Intérêts et préférences**

Contexte familial

Environnement d'apprentissage

Résultats essentiels

Le curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants vise le cycle complet du programme d'apprentissage des enfants de quatre et cinq ans, y compris la programmation prolongée suivant la journée et l'année scolaires.

> ***[Traduction] Empiler des blocs et mélanger du sable et de l'eau encouragent la pensée logique et mathématique, le raisonnement scientifique et la résolution de problèmes cognitifs... l'apprentissage qui se produit est un dérivé du jeu.***
>
> *Paul Cappon, Conseil canadien sur l'apprentissage*[39]

Prise en compte des peuples autochtones dans les environnements d'apprentissage préscolaire

J'ai observé et on m'a mentionné plusieurs modèles de programmes fructueux qui intégraient la culture et les enseignements autochtones dans le but d'offrir une approche globale de l'apprentissage préscolaire. La Coalition of Northern Ontario Educational Leaders (NOEL) a mis sur pied un projet sur la communication orale visant les enfants autochtones. Elle compte des représentants des conseils scolaires et des administrations scolaires de l'ensemble du territoire du Nord-Ouest de l'Ontario, de trois établissements postsecondaires ainsi que du ministère de l'Éducation.

Le projet est né de préoccupations concernant l'écart de rendement qui existe entre les élèves autochtones et les autres élèves. Le projet sur la communication orale examine l'incidence de solides habiletés en communication orale et du langage dans son versant réceptif sur les compétences en littératie. La réussite des élèves repose sur un enseignement individualisé solide, un environnement positif et des pratiques sensibles à la culture. Le personnel enseignant des jardins d'enfants et de la maternelle fut le premier à suivre une formation puis, en 2009, celui de la première année lui a emboîté le pas. Leur expérience a incité d'autres écoles à trouver des moyens d'appuyer leurs jeunes apprenants. Un excellent exemple de mise en commun des pratiques exemplaires est celui de quelques conseils scolaires du Sud de l'Ontario qui adaptent le programme pour leurs enfants.

Comment mon enfant s'en tire-t-il? Dépistage précoce

Recommandations

12. Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait confier aux administrations municipales :

- la création d'un protocole de dépistage précoce qui intègre les questionnaires de dépistage du district de Nipissing (Nipissing District Developmental Screens) et le *Continuum du développement* de l'AJEPTA;
- la consolidation de la responsabilité des services de dépistage et d'intervention précoces;
- l'établissement de partenariats avec les organismes de santé publique, les conseils scolaires et les organismes spécialisés afin de faciliter la mise en œuvre de plans d'intervention individualisés pour les enfants.

En tant que parents, nous voulons tous savoir comment s'en tire notre enfant. Le développement de votre bébé correspond-il aux normes, c.-à-d. apprend-il à ramper, à marcher, à babiller et à parler? Le but est de repérer les problèmes bien avant que les enfants n'entrent dans le Programme d'apprentissage des jeunes enfants. J'ai exposé, au chapitre 3.1, le rôle des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille en matière de fourniture de ressources de dépistage et d'intervention précoces. Ces centres seraient chargés de l'évaluation et de l'élaboration des plans d'intervention individualisés à l'intention des enfants dont les besoins sont connus, plans qui suivraient les enfants tout au long du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, puis au cours des premières années de l'école primaire au besoin.

Pour réussir à ce chapitre et à celui de l'intégration de services de soutien aux familles, l'Ontario doit adopter une démarche uniforme de dépistage chez tous les enfants, et ce, dès le plus jeune âge possible. Un protocole cohérent aiderait les praticiens et permettrait d'amorcer la conversation avec les parents pour les conscientiser.

Le gouvernement détient les droits sur les questionnaires de dépistage du district de Nipissing (NDDS), et les met à la disposition de toutes les collectivités de l'Ontario. Les NDDS offrent 13 questionnaires de dépistage qui permettent d'évaluer le développement des enfants à diverses étapes se situant entre les âges d'un mois et six ans. Les questionnaires s'accompagnent d'information à l'intention des parents au sujet des activités qui favorisent le développement. Les NDDS sont également compris dans le bilan de santé amélioré du stade des 18 mois[40] en cours d'élaboration en Ontario. La visite du bilan de santé constituerait une occasion parfaite de mettre les parents en contact avec les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et d'autres services communautaires.

Évaluation des programmes complémentaires

En l'absence de système cohérent, plusieurs initiatives sans but lucratif et commerciales ont donné lieu à de la documentation sur le curriculum, à des programmes et à des stratégies visant à appuyer l'apprentissage des jeunes enfants et leur transition vers la maternelle. Certains de ces documents sont compatibles avec l'AJEPTA et pourraient être intégrés dans le cadre stratégique[41]. Tel n'est pas le cas pour certains autres. Les approches efficaces ne sont pas toutes faites; elles sont intégrées dans le perfectionnement professionnel, elles reflètent la diversité de l'Ontario et n'exigent pas de modalité de paiement permanent comme condition d'utilisation. La province peut travailler avec des experts pour déterminer comment intégrer les pratiques exemplaires dans l'AJEPTA. Elle devrait également rédiger des lignes directrices dans le but de renseigner les éducateurs, les conseils scolaires et les administrations municipales sur les modes d'évaluation et la façon de choisir les enrichissements à ajouter aux programmes d'enseignement.

Les administrations municipales sont en excellente position pour établir les liens nécessaires entre les organismes de santé publique, les conseils scolaires et les organismes spécialisés afin que les parents profitent du modèle de services à guichet unique offert par les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. L'intégration des NDDS et du *Continuum du développement* de l'AJEPTA dans un protocole d'intervention précoce clair permettra aux éducatrices et aux éducateurs d'améliorer leurs observations et leurs notes aux dossiers des enfants. Une autre évaluation au moyen des NDDS devrait avoir lieu lors de l'inscription au Programme d'apprentissage des jeunes enfants.

Les évaluations des enfants à la naissance, à l'âge de 18 mois et lors de l'inscription au Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein fourniront aux parents des renseignements utiles sur leurs enfants et apporteront un complément aux portfolios détaillés des progrès réalisés par chaque enfant dans les programmes préscolaires. L'information combinée suivra chaque enfant jusqu'à la première année afin d'offrir aux parents et aux éducateurs un soutien pour appuyer son développement continu.

L'engagement parental importe... considérablement

Pour la rédaction de ce rapport, j'ai consulté plus d'un millier de parents. Peu importe le statut économique, l'origine urbaine ou rurale, tous s'intéressaient également au développement de leurs enfants et tenaient à acquérir les compétences qui les aideraient à participer à l'apprentissage de leurs enfants. Nous savons que les enfants obtiennent de meilleurs résultats lorsque les parents prennent part à leur éducation, connaissent les éducateurs et suivent ce qui se passe en classe. La recherche a établi que le bas âge est la période la plus propice à l'engagement parental. De nombreux parents font la lecture à leurs enfants dès leur plus jeune âge, écoutent de la musique avec eux et comprennent l'importance d'être un partenaire responsable des éducateurs de la garderie et de l'école. Beaucoup d'autres n'ont toutefois pas la même forme d'engagement pour toutes sortes de raisons différentes. Certains parents doivent surmonter dans leur vie des obstacles qui les empêchent de seconder activement leurs enfants. D'autres encore se sont désengagés à cause d'autres circonstances, et leur participation active à l'apprentissage de leurs enfants doit devenir une priorité d'ordre familial.

Par ailleurs, bon nombre d'éducateurs savent comment établir de très solides partenariats avec les parents. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres. Le partage des responsabilités entre les parents et les éducateurs « fait toute la différence » dans l'évolution du développement des enfants. L'intervention auprès des parents peut se faire de manière libre, mais dans certains cas, pour obtenir leur participation, il faudra adopter des types de programmes souples qui appuient un partenariat à part entière.

Les enfants commencent à développer leur compréhension des habiletés et des concepts mathématiques au moyen d'objets concrets tels que des blocs et des jetons, et en remplissant de sable ou d'eau des contenants de diverses tailles. Reconnaître des motifs géométriques, classer des objets et les placer par ordre, peser et mesurer des objets et les disposer en suites logiques constituent les bases des mathématiques.

Il est possible de perfectionner les compétences parentales en créant des liens interactifs entre l'apprentissage à domicile et l'apprentissage à l'école. Le respect mutuel et de la considération de la part des parents et des éducateurs sont de mise. Cela signifie entre autres qu'il faut ménager une place aux parents dans les programmes et leur dire que leur contribution est précieuse. Il faut aussi apprécier l'influence des parents sur l'apprentissage des enfants et réunir les conditions propices à « l'échange d'informations » entre les parents et les éducateurs concernant ce qui peut faciliter l'apprentissage et le développement de l'enfant.

Le climat d'apprentissage à domicile est primordial

Des chercheurs ont montré que le rendement scolaire des enfants dépend davantage du climat d'apprentissage à la maison pendant la petite enfance que du degré de scolarité des parents. Les résultats suggèrent qu'il est possible de réduire les écarts de rendement en invitant régulièrement les parents à participer à des programmes de qualité qui les sensibilisent aux modes d'apprentissage de leurs enfants et leur présentent des idées et des ressources qui appuient le développement des enfants[42].

Il est difficile de créer des partenariats lorsque les parents doivent sonner à des portes verrouillées pour pénétrer dans l'école ou lorsque des portes munies d'une alarme séparent les centres de ressources pour les familles, la garderie et d'autres lieux d'activités du reste de l'école. Dans certaines écoles, j'ai lu des affiches disant : « Aucun parent ni aucun visiteur après ce point » ou « Les parents sont priés d'attendre à l'extérieur jusqu'à ce que la sonnerie retentisse ». J'ai regardé des parents se rassembler sur le trottoir pour attendre la sortie de leurs enfants, ce qui limite les possibilités de conversation entre eux et les éducateurs. En tant que parent, je comprends que les élèves et le personnel doivent se sentir appuyés dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage sûr. En même temps, les parents doivent avoir accès aux enseignants et aux locaux d'enseignement. La direction et l'administration des écoles doivent tenir compte des avis des parents quand ils prennent des mesures pour assurer la sécurité dans les écoles[43].

Le prolongement des horaires d'exploitation des écoles communautaires procurera davantage d'occasions à davantage de parents de se rendre à l'école régulièrement. Les stratégies visant à améliorer la participation des parents en milieu scolaire pourraient inclure un examen des communications entre l'école et les familles, des politiques sur les délais de traitement des plaintes émanant des parents, et des façons d'encourager les nouvelles familles à prendre part aux activités scolaires et de les encadrer au cours de cette participation.

Un mentorat systématique s'impose pour aider les leaders scolaires à prendre conscience des obstacles, à s'intéresser à l'ouverture des écoles à tous les parents et à appliquer des pratiques exemplaires pour cultiver l'engagement des parents sur la base du respect et de la réciprocité. J'ai eu plusieurs expériences dans des programmes scolaires très divers offerts dans des milieux à faible revenu où la présence et l'engagement des parents étaient remarquables. J'ai passé une matinée d'été dans un programme d'orientation sur le jardin d'enfants, avec des enfants et leurs familles, surtout de nouveaux immigrants qui se sont renseignés avec plaisir sur l'apprentissage tout en se sentant graduellement à l'aise à l'école et en en faisant leur école. J'ai rencontré des directeurs d'école qui se rendaient dans leurs communautés pour convaincre les parents de se présenter à l'école, leur demander sans relâche comment l'école pouvait s'améliorer, et pour en conforter quelques-uns dans leur estime de soi au point qu'ils ont eux-mêmes amené des amis à l'école. Il ne suffit pas de dire que la porte est ouverte si peu de parents la franchissent.

[Traduction] Si nous voulons inclure davantage de parents, nous devons commencer par combattre l'exclusion; prêter une oreille attentive à ceux qui se sentent exclus et qui regardent depuis l'extérieur. Ce n'est qu'en comprenant ce qui exclut les parents que nous pouvons commencer à les inclure efficacement.

Un parent/enseignant, Toronto.

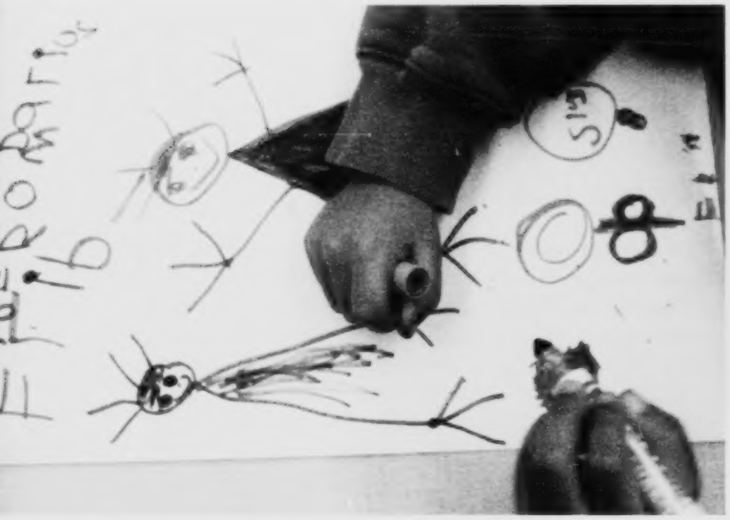

Le langage est une habileté importante pour la littératie, la pensée et la socialisation avec les autres. On devrait encourager les enfants à partager leurs expériences, à écouter et à poser des questions. Le développement du langage est soutenu par la lecture et par d'autres formes d'expression, dont le dessin, la peinture, la construction et l'écriture.

Engager les familles autochtones

Selon le rapport du Conseil canadien sur l'apprentissage portant sur la littératie chez les Autochtones[44], il faut, pour obtenir une participation utile des parents, qu'ils aient un rôle actif dans les organismes de gouvernance. Je me suis penché sur le fonctionnement des organismes consultatifs que certains conseils scolaires ont mis sur pied pour aménager aux enfants autochtones un environnement scolaire meilleur et plus respectueux.

Les résultats sont inégaux. Un participant à une table ronde a dit que : « Ces histoires de conseil consultatif sont de la frime. Le conseil se porterait mieux, et nous de même, s'ils réservaient à des leaders autochtones deux places permanentes au conseil. » Par ailleurs, un chef de file de l'éducation des Autochtones a fait remarquer que : « Les progrès associés au travail de notre conseil consultatif sont excellents... Ils sont déterminés à fournir des ressources pour le curriculum et la formation du personnel enseignant et à poser d'autres gestes témoignant d'un véritable respect. »

Les stratégies sur la participation des parents doivent être efficaces à l'école et dans les classes. Je me suis rendu dans une école où un aîné passait ses journées, parfois simplement pour parler avec les élèves, le personnel et les parents, parfois pour raconter des histoires et transmettre des enseignements autochtones en salle de classe.

Les jeunes enfants autochtones doivent apprendre leur histoire, leur langue et leur culture qui sont très riches. Est-il possible d'avoir un aîné dans chaque école? Les déplacements des familles privent de nombreux enfants du lien unique que les grands-parents peuvent établir avec les enfants. L'extension de la notion d'engagement parental de manière à y adjoindre les connaissances et la sagesse des grands-parents est une pratique prometteuse dont tous les enfants peuvent bénéficier.

Si nous prenons comme objectif d'intensifier la participation des parents, il faut se demander qui est inclus dans cette démarche. Bon nombre de parents n'ont pas manqué de signaler que les politiques de participation des parents dans les programmes scolaires et de la petite enfance ne reflètent pas la splendide diversité de l'Ontario. Parvenons-nous vraiment à obtenir la participation des parents si, comme on me l'a dit, certains éducateurs et leaders scolaires évitent une mère musulmane parce qu'elle porte le hidjab ou s'ils ne savent pas comment approcher des parents de même sexe ou les nombreuses configurations de familles reconstituées?

Pour que les programmes de la petite enfance soient adaptés à la vie moderne, il faut montrer davantage aux éducateurs comment engager plus efficacement les pères dans le développement et l'éducation de leurs enfants. La femme est le principal soutien de famille dans plus du tiers des ménages canadiens. Notre nouveau système de services à l'enfance et à la famille doit encourager un plus grand nombre de pères à participer à l'apprentissage des jeunes enfants. La politique de congé parental proposée y contribuera largement.

L'importance des politiques et des pratiques d'emploi favorables à la famille

De nombreux parents qui sont sur le marché du travail et ont différents niveaux de revenu ont décrit les défis délicats et souvent frustrants que présente l'équilibre entre les responsabilités familiales et le travail. Certains ont fait état de lieux de travail où l'employeur est sensible à l'aspect familial et comprend les dividendes – productivité et maintien de l'effectif accrus – des politiques favorables à la famille, y compris le soutien à la participation des employés à l'apprentissage de leurs enfants et aux activités scolaires. Beaucoup d'autres ont dépeint un scénario très différent. Le travail par quarts et en fin de semaine présente des défis particuliers pour les parents, les employeurs et les services de garde.

Tous les parents veulent que leurs enfants grandissent dans les meilleures conditions possibles, cependant le revenu, la culture et la langue peuvent créer des obstacles. Certaines familles sont confrontées à de plus grands défis et peuvent être isolées ou laissées de côté à cause de leur statut d'immigrant, de l'itinérance, de la violence, d'une forme ou d'une autre de toxicomanie ou de problèmes de santé affective. Des efforts supplémentaires s'imposent pour aider ces parents et obtenir leur participation. L'implantation en milieu scolaire des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille contribuera à établir des liens entre les parents et l'école ainsi qu'à des services de formation au rôle parental, de consultation familiale et d'autres.

En 2007, le ministère de l'Éducation a mis sur pied un Conseil consultatif de la participation des parents dont le premier mandat était de conseiller la ministre sur la mise en œuvre de soutiens et de programmes efficaces de participation des parents aux niveaux provincial, local et des conseils scolaires. Quoique ce conseil consultatif puisse faire une différence, il importe surtout de se concentrer sur les efforts régionaux et locaux pour améliorer la participation des parents.

3.3 La dotation en personnel en vue de la réussite

Toutes les collectivités tirent profit des programmes intégrés [destinés à l'enfance et à la famille] et appliqués par des personnes compétentes, instruites et diverses qui contribuent à la qualité de vie quotidienne des jeunes enfants ainsi qu'à celle de leur famille.

Groupe d'étude sur la qualité et les ressources humaines de Meilleur départ[45]

Recommandations

13. Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait pourvoir comme suit à la dotation en personnel pour l'apprentissage de la petite enfance :

- Des équipes pédagogiques composées de personnel enseignant agréé et d'éducateurs de la petite enfance (EPE) qui sont membres en règle de leur Ordre devraient appliquer le Programme d'apprentissage des jeunes enfants de quatre et cinq ans. Il devrait être possible de laisser de la latitude au niveau local, mais deux éléments essentiels « non négociables » doivent exister : des éducateurs compétents pour appliquer les connaissances sur le développement des enfants et une stratégie solide et efficace de participation parentale;
- Un EPE membre en règle de son Ordre devrait s'occuper d'une quinzaine d'enfants dans le cadre du Programme de journée prolongée au cycle primaire destiné aux enfants de six à huit ans;
- Les programmes parascolaires devraient être dirigés par du personnel bien au courant des besoins des enfants de neuf à douze ans en matière de développement et être fondés sur les pratiques exemplaires de préparation des programmes;
- Le personnel des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille devrait se composer d'EPE qui sont membres en règle de leur Ordre et d'enseignants-ressources pour les élèves ayant des besoins particuliers. Les administrations municipales devraient fixer des niveaux de dotation en personnel appropriés aux besoins des programmes. Il y aurait lieu de revoir et de modifier les règlements pris en application de la *Loi sur les garderies* qui définissent les ratios personnel-enfants et les groupes d'âge.

14. Les conseils scolaires devraient organiser la dotation en personnel de manière à promouvoir l'emploi à temps plein d'éducateurs de la petite enfance. Ces personnes devraient constituer un groupe professionnel distinct au sein des conseils scolaires.

15. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario devrait exiger de tous ses membres insuffisamment renseignés sur l'aide à la petite enfance qu'ils suivent un cours de qualification additionnelle (ou acquièrent une expérience équivalente) dans ce domaine d'ici cinq ans pour être en mesure d'occuper un poste dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants.

La qualité des programmes offerts aux jeunes enfants dépend d'éducateurs qui sont bien plus que des techniciens mettant en œuvre une série prescrite d'activités régies par des normes générales d'apprentissage. Les éducateurs efficaces, et ceux qui les dirigent et les encadrent, sont des apprenants réflexifs qui ont à cœur la réussite de leurs apprenants et respectent profondément les différences individuelles. Une approche « d'éveil » qui exploite la curiosité de l'enfant et qui s'appuie sur ses intérêts et sur la découverte par l'exploration est la clé d'un programme efficace d'apprentissage de la petite enfance.

J'ai observé de nombreux éducateurs ontariens attentifs qui ont su motiver de jeunes enfants et les amener à participer à des expériences qui développent le sens critique, la recherche, la littératie et la numératie et montrent aux enfants comment s'entendre et s'instruire avec les autres. Ils appliquent leurs connaissances sur l'apprentissage et sur le développement de la petite enfance pour évaluer le développement de chaque enfant en recourant au besoin à l'expertise d'autres professionnels. D'autres éléments, comme la taille des groupes, le ratio enfants-adulte et des conditions de travail propices, influencent l'efficacité du travail des éducateurs, mais l'expérience montre constamment que la présence d'un éducateur de grande qualité auprès des enfants est l'élément primordial.

Des équipes d'éducateurs de la petite enfance dans le Programme d'apprentissage des jeunes enfants

Le premier ministre McGuinty m'a demandé d'examiner trois modèles de dotation en personnel pour l'apprentissage à temps plein :

- Tous des enseignants (agréés par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario);
- Tous des EPE (membres en règle de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance);
- Une combinaison des deux.

Les éducatrices et les éducateurs qui ont du succès, et ceux qui les dirigent et les encadrent, sont eux-mêmes des apprenants réflexifs qui ont à cœur la réussite des apprenants dont ils s'occupent et qui montrent un profond respect pour les qualités de chacun.

J'ai examiné attentivement les trois modèles et certaines de leurs variantes et je suis parvenu à la conclusion qu'une combinaison de personnel enseignant de la maternelle et du jardin d'enfants et d'éducateurs de la petite enfance serait la solution idéale pour le Programme d'apprentissage des jeunes enfants. L'équipe pédagogique est le choix de centaines de parents et d'éducateurs qui m'ont fait part de leur savoir-faire et de leur expérience. Cette approche prend appui sur des expériences concluantes effectuées en Ontario et ailleurs. Il est établi que ces équipes combinent les points forts d'une préparation professionnelle et les ensembles de compétences des enseignants et des EPE. Les enfants en sortent gagnants et le personnel retire davantage de satisfaction de son travail. Tous les membres de l'équipe du Programme d'apprentissage des jeunes enfants seraient des employés des conseils scolaires.

Un programme princier

L'école élémentaire Le Petit Prince, du district Vanier à Ottawa, m'a fait une impression si forte que j'y suis retourné, accompagné cette fois des ministres des Services à l'enfance et à la jeunesse et des Services sociaux et communautaires. Le Petit Prince procure aux enfants de quatre et cinq ans une magnifique expérience d'apprentissage à temps plein et constitue un exemple remarquable de partenariat entre le personnel enseignant de la maternelle et du jardin d'enfants et les EPE. Il existe d'excellents rapports de travail avec la municipalité, qui fournit un intervenant communautaire chargé de créer des liens avec les parents à très faible revenu de l'une des collectivités ethniques les plus diversifiées au Canada. Tout le processus est dirigé par un directeur et chef de file de la transformation. Le résultat? De jeunes apprenants heureux qui surmontent des obstacles difficiles, qui passent sans peine à la première année et qui obtiennent de très bons résultats aux tests provinciaux de troisième année.

Dans un environnement d'apprentissage pouvant compter jusqu'à 20 enfants, l'équipe regrouperait un enseignant agréé à mi-temps, un EPE certifié à temps plein pour les heures de classe normales et un autre EPE certifié pour les heures de classe normales et la période prolongée payante. Cet effectif offrirait un programme ininterrompu aux enfants, qu'ils fréquentent l'école une demi-journée, la journée complète ou la journée prolongée[46]. Cette formule permettrait d'offrir une attention plus personnalisée aux enfants, plus de temps de planification et de préparation aux éducateurs et d'éviter le personnel à temps partiel ou les horaires fractionnés. Les conseils scolaires auraient une certaine latitude, compte tenu du nombre d'élèves et des décisions prises quant aux environnements unifiés ou séparés pour les enfants de quatre et cinq ans.

Les deux éléments incontournables qui doivent apparaître dans tout programme d'apprentissage à temps plein sont les éducateurs possédant des compétences et des connaissances dans le développement des enfants, et une stratégie efficace de participation des parents. Il est essentiel d'appliquer une approche par équipe qui s'en tient au curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants exposé dans la section 3.2.

Dans certains conseils scolaires offrant l'apprentissage à temps plein, la journée scolaire officielle commence à 8 h, ce qui élimine le besoin de garde avant la classe.

À l'heure actuelle, il se peut que des enseignants agréés du cycle primaire aient déjà acquis des compétences et des connaissances en éducation de la petite enfance dans des études postsecondaires, du perfectionnement professionnel en cours d'emploi ou des cours menant à la qualification additionnelle sur la petite enfance. Ces personnes seraient qualifiées pour participer au Programme d'apprentissage des jeunes enfants. D'autres ont acquis des connaissances et des compétences équivalentes à force d'expérience et dans le cadre de l'éducation permanente. Il faudrait établir un processus rigoureux de reconnaissance des acquis afin d'établir des équivalences.

Les personnes ne possédant pas ces qualifications devraient, dans un intervalle de cinq ans, suivre un cours menant à la qualification additionnelle en éducation de la petite enfance ou son équivalent pour se qualifier au titre d'éducateur pour le Programme d'apprentissage des jeunes enfants.

Les EPE participant au programme seraient inscrits à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et détiendraient un grade ou un diplôme d'éducateur de la petite enfance. La création d'un groupe professionnel distinct au sein des conseils scolaires renforcerait le professionnalisme du secteur.

Le schéma suivant présente les responsabilités des EPE.

Dotation en personnel du Programme de journée prolongée au cycle primaire et des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille

Pour enseigner aux enfants de six à huit ans dans le Programme de journée prolongée au cycle primaire, il faudrait être titulaire d'un grade ou d'un diplôme en éducation de la petite enfance. Les chercheurs et les praticiens s'accordent tous pour dire qu'un ratio d'un adulte qualifié pour une quinzaine d'enfants procure l'équilibre nécessaire pour l'interaction entre les enfants et l'adulte et les activités d'apprentissage autonome qui conviennent aux enfants de ce groupe d'âge placés dans ce contexte. Les EPE devraient être des employés du conseil scolaire. Les conseils seront en mesure d'offrir des emplois à temps plein à ces personnes en faisant appel à leurs vastes compétences pour enrichir de nombreux programmes, comme l'alphabétisation en bas âge, les arts, la culture et les activités récréatives. Il sera possible aussi d'aider les enfants ayant des besoins particuliers.

Responsabilités des EPE dans le cadre de demi-journées, de journées complètes ou prolongées

Enseignant ou enseignante :

- Évaluer le développement des enfants dans le contexte du curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants et préparer des rapports sommatifs pour les familles
- Préparer les enfants au passage vers le programme de première année

Enseignant ou enseignante et EPE :

- Planifier et appliquer le curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants
- Évaluer les progrès développementaux des enfants
- Communiquer régulièrement avec les familles
- Procurer un environnement d'apprentissage sain sur le plan physique, affectif et social

EPE :

- S'occuper des activités de la journée prolongée
- Planifier et mettre en œuvre le programme d'activités estivales
- Assurer la liaison avec les partenaires de la collectivité

Dans un système de gestion par la municipalité, les EPE ainsi que les enseignants-ressources des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille s'occuperaient de l'apprentissage en bas âge, de la prestation de services de garde adaptés et de programmes destinés à la famille et aux enfants, de l'âge du nourrisson jusqu'au passage vers le programme d'apprentissage des jeunes enfants à environ quatre ans[47]. Ils apporteraient de l'aide aux familles et joindraient leurs efforts à ceux de spécialistes de la santé publique, du dépistage et de l'intervention précoces dans le cadre d'équipes complètes. Les EPE et les enseignants-ressources doivent avoir des conditions de travail conformes à leurs connaissances, leurs compétences et leurs responsabilités.

Dans le cas des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, la dotation en personnel devrait être à la hauteur des besoins des familles et des enfants couverts par le programme. La dotation en personnel et la formation des groupes d'âge devraient se conformer à la tendance à accueillir des nourrissons plus âgés confiés à d'autres personnes que les parents, et à éliminer les transitions inutiles. Ainsi, trois EPE suffiraient pour s'occuper de 12 enfants n'ayant pas plus de deux ans et demi (sauf s'il y a plus de trois nourrissons de moins de 12 mois, auquel cas du personnel supplémentaire serait requis); trois EPE suffiraient pour 25 enfants de deux à quatre ans ou pour des groupes d'âge mixte de 18 enfants au maximum.

Formation de la main-d'œuvre de la petite enfance

Recommandations

16. Afin d'appuyer la formation de la main-d'œuvre du domaine de la petite enfance, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en consultation avec la ministre de l'Éducation, devrait :

- recentrer les programmes de diplôme d'EPE sur les enfants de zéro à huit ans;
- mettre sur pied un programme de grade spécialisé sur la petite enfance axé sur les enfants de zéro à huit ans;
- encourager les établissements postsecondaires de langue française à accroître le nombre d'EPE francophones et de professionnels de l'intervention et de l'aide à la famille;
- encourager les établissements postsecondaires à recruter des étudiants et des professeurs en éducation reflétant les sexes, les races et l'ethnicité requis dans la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance;
- encourager les établissements postsecondaires à recruter des étudiants autochtones pour en faire des éducateurs de programmes destinés à la petite enfance;
- exiger l'application de processus accessibles et transparents de reconnaissance des acquis aux programmes de diplôme d'EPE et de spécialisation en petite enfance;
- faire en sorte que la formation en apprentissage des EPE soit conforme aux normes ontariennes des programmes de diplôme d'EPE;
- financer des programmes d'études postsecondaires en vue d'élargir les programmes de transition vers d'autres programmes de diplôme d'EPE ou de grade d'enseignant spécialement conçus pour accélérer la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger.

17. La Division de la petite enfance devrait encourager l'élaboration d'outils de gestion et établir un plan provincial de formation en cours d'emploi afin d'aider les conseils scolaires, les gestionnaires municipaux, les directions d'école et les directions de centres à mettre en place et à appliquer le Programme d'apprentissage des jeunes enfants, le Programme de journée prolongée au cycle primaire et celui des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

Leaders et moniteurs

Le leadership et l'encadrement dans les écoles communautaires et dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille doivent encourager la réactivité, l'organisation et les activités formatrices planifiées. Ces éléments sont essentiels à la mise en œuvre du nouveau système, au maintien de sa qualité et à son amélioration. Les directions des écoles s'occuperont de la supervision du Programme d'apprentissage des jeunes enfants et de la programmation prolongée. La recherche montre que leur rôle est essentiel au changement de la culture scolaire[48].

Les conseils scolaires devraient ouvrir des postes de coordonnateurs pour la petite enfance qui seconderaient la direction des écoles et le personnel enseignant. Leur nombre pourrait varier d'un conseil scolaire à un autre. Dans certains districts, il serait possible de combiner les fonctions du spécialiste de la littératie et de la numératie et celles de coordonnateur.

Les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille auront besoin de leadership éducationnel et de gestion opérationnelle. Les administrations municipales devraient employer des conseillers en services à l'enfance et à la famille qui encadreraient les équipes, veilleraient à l'application efficace du programme et à la reddition de comptes. Il est possible d'utiliser différemment les postes et les ressources actuels qui appuient les dispositions de la *Loi sur les garderies*, les initiatives de littératie pour les familles, les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et l'administration municipale du réseau des garderies de manière à offrir en permanence des occasions d'apprentissage et à appliquer les pratiques exemplaires dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

Pour qu'ils soient efficaces, les programmes d'études postsecondaires destinés aux éducateurs ainsi que les cours menant à la qualification additionnelle pour la petite enfance doivent comprendre de la matière portant spécifiquement sur le développement de la petite enfance, le curriculum et la pédagogie; le dépistage et les interventions précoces; la participation des parents et la liaison avec les familles; la lutte contre l'oppression (liée à la race, au sexe, à l'orientation sexuelle, aux handicaps) et sur l'apprentissage d'une deuxième langue.

Soyons francs. Nous pourrions préparer plus adéquatement le personnel enseignant du domaine de la petite enfance et nous devons profiter de cette occasion pour le faire.

Julia O'Sullivan, doyenne de la faculté des sciences de l'éducation, Université de Western Ontario

Dans l'immédiat, le personnel enseignant du Programme d'apprentissage des jeunes enfants réunirait des personnes détenant actuellement des grades et des diplômes d'EPE ainsi que des grades d'enseignant aux cycles primaire et moyen, auxquels s'ajouteraient des cours de qualification additionnelle en développement de la petite enfance. Les directeurs des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille devraient détenir un grade d'EPE ou dans un domaine connexe. Par la suite, il faudrait exiger du personnel enseignant du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, des directeurs des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et des enseignants-ressources qu'ils détiennent un grade spécialisé en développement de la petite enfance. Cette spécialité procurera les connaissances et les compétences essentielles requises pour travailler avec des enfants de zéro à huit ans. Ce concept a été recommandé par des praticiens et du personnel enseignant d'établissements postsecondaires.

Les universités et les collèges communautaires peuvent contribuer à l'adaptation des programmes de formation à l'enseignement et de formation des EPE en vigueur en vue de mettre sur pied et d'offrir le programme préparatoire[49].

Les centres-laboratoires relevant d'établissements d'enseignement postsecondaire sont essentiels à la formation du personnel de la petite enfance. Ils sont en mesure de tester les ressources et d'examiner les meilleures pratiques. Les centres-laboratoires existants pourraient être transformés en centres modèles Meilleur départ pour l'enfance et la famille, et les établissements de formation devraient s'allier à des conseils scolaires pour créer des possibilités de placement modèle pour leurs étudiants du Programme d'apprentissage des jeunes enfants et du Programme de journée prolongée au cycle primaire.

Le diplôme d'EPE obtenu après deux années d'études est un titre de compétences approprié pour commencer à travailler dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille ainsi que dans les Programmes d'apprentissage des jeunes enfants et le Programme de journée prolongée au cycle primaire. Toutefois, le programme d'études met l'accent sur les enfants âgés de zéro à douze ans. Il faudrait plutôt mettre l'accent sur les enfants de zéro à huit ans. Les diplômés du programme devraient être en mesure de passer au programme de formation conduisant à un grade en éducation de la petite enfance.

Avec l'accroissement du nombre d'éducateurs titulaires d'un diplôme de spécialiste de la petite enfance, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance pourraient envisager une fusion des deux organismes et de leurs fonctions de régulateurs. D'ici là, les deux organismes devraient reconnaître le nouveau grade.

Surtout pendant la transition vers un nouveau système intégré de services à l'enfance et à la famille, il faut mettre en place une combinaison de mesures de perfectionnement professionnel en cours d'emploi pour les personnes et pour les équipes. Il faudrait dresser un plan provincial de formation en cours d'emploi à l'intention des éducateurs.

Éducateurs autochtones et l'histoire autochtone en éducation

Nous devons avoir davantage d'éducateurs autochtones et non autochtones qui comprennent et apprécient l'histoire, la culture et les traditions autochtones. L'adoption d'un certain regard sur les Autochtones et leurs enfants sans comprendre le passé colonial et le rôle des internats amène certains éducateurs non autochtones à formuler des hypothèses erronées sur la capacité d'apprentissage de collectivités entières. Il ne s'agit pas d'un autre atelier de travail sur les enfants autochtones. Il s'agit plutôt d'une réorientation fondamentale de l'approche pédagogique et des programmes à tous les niveaux. Nous devons aussi améliorer l'accessibilité et le concept des programmes de formation des éducateurs. Pour diffuser les pratiques exemplaires, il faut renforcer les liens entre les établissements d'enseignement postsecondaire offrant des programmes d'éducation pour les Autochtones et ceux qui n'en ont pas.

Il est essentiel de former davantage d'éducateurs autochtones. Il n'est pas nécessaire de créer quoi que ce soit de nouveau, mais d'attirer et de garder des étudiants autochtones dans des établissements d'enseignement postsecondaire; nous devons aussi faire plus que créer un poste d'agent de liaison avec les étudiants autochtones. Les établissements d'enseignement postsecondaire devraient encourager le regroupement des étudiants autochtones en une communauté dans leurs murs[50].

La formation du personnel qui s'occupera de la petite enfance doit tenir compte des questions d'équité et d'accessibilité. Les établissements d'enseignement postsecondaire devraient faire plus pour recruter des étudiants en faisant attention à l'équité en matière de représentation selon le sexe, la race et l'ethnie de manière à obtenir une bonne représentation au sein des éducateurs de la petite enfance et chez leurs formateurs.

Les options permettant d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur professionnel pourraient inclure : de multiples points d'entrée dans des programmes d'études postsecondaires, la reconnaissance de l'apprentissage professionnel hors des programmes d'études postsecondaires (reconnaissance des acquis), des programmes d'apprentissage alignés sur ce qu'offrent les établissements d'enseignement postsecondaire et le recours aux moyens électroniques pour les programmes d'éducation à distance. L'intégration à la pratique du perfectionnement professionnel en cours d'emploi est également essentielle.

Perfectionnement professionnel d'équipe

Il est absolument essentiel que les stratégies de perfectionnement préalable et en cours d'emploi soient axées sur l'équipe, que le personnel enseignant et les EPE apprennent tous ensemble à créer quelque chose de plus grand que leurs importantes contributions individuelles, et qu'ils sachent comment exercer un mentorat réciproque dans un esprit de respect, en n'oubliant jamais leurs apprenants.

Le programme d'apprentissage en EPE de l'Ontario donne à de nombreux travailleurs du secteur de la petite enfance non titulaires de cette qualification un meilleur accès à de la formation. Le programme d'apprentissage doit apporter un diplôme d'EPE et l'admissibilité à l'inscription à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

3.4 La surveillance des programmes et des systèmes

Recommandations

18. La Division de la petite enfance devrait :

- utiliser les sources d'information existantes pour élaborer et mettre en place un mécanisme intégré de reddition de comptes, l'Index de la petite enfance, qui met l'accent sur la surveillance des intrants des systèmes, sur les résultats mesurables et sur la reddition publique et transparente de comptes. L'index comporterait un instrument normalisé d'évaluation des programmes établissant des liens entre les résultats sur le plan du développement tirés de *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (AJEPTA) et le fonctionnement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, les programmes d'apprentissage des jeunes enfants et de journée prolongée au cycle primaire;
- fournir des mécanismes pour promouvoir l'apprentissage et l'expertise en encourageant la mise en commun des meilleures pratiques et des connaissances du personnel sur les méthodes de mesure des résultats et sur les façons d'utiliser l'information pour améliorer le rendement.

À titre de parents, de membres de la collectivité et de contribuables, nous voulons savoir si ces nouveaux programmes sont efficaces. Le nombre de jeunes Ontariens inscrits en première année et qui ont acquis les aptitudes sociales, affectives et cognitives nécessaires est-il en hausse? Détermine-t-on de manière efficace les personnes ayant des besoins particuliers?

Les familles autochtones – responsabilité

[Traduction] L'engagement dans le processus de prestation de services aux enfants autochtones en bas âge et à leurs familles passe sans doute par une étape de grande importance, l'intensification du dialogue et de la consultation en vue de l'initiative Meilleur départ. Des échanges francs, honnêtes et soutenus sur les besoins comme sur les moyens de la communauté autochtone constituent le premier pas vers une action concertée et efficace conduisant à la détermination de ce qui est réalisable.

Plan Meilleur départ pour la région de Peel, 2007-2008

Les enfants autochtones et leurs familles rencontrent d'extraordinaires embûches mais il existe aussi de nombreux exemples de collectivités autochtones qui font des progrès. Le gouvernement de l'Ontario sait qu'un peu plus de la moitié des enfants autochtones vivent dans la pauvreté. Sa Stratégie de réduction de la pauvreté comprend de nouveaux programmes qui s'adressent à la jeunesse autochtone. Même si le gouvernement du Canada doit jouer un rôle beaucoup plus efficace, celui de l'Ontario devrait veiller à ce qu'il existe un lien horizontal entre les initiatives touchant les enfants autochtones et qu'elles soient intégrées et dirigées par une même autorité.

Le Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario fournit au ministère de l'Éducation et aux conseils scolaires locaux des orientations stratégiques destinées à relever le rendement scolaire des élèves autochtones inscrits dans des écoles financées par le gouvernement[51].

Le but à long terme du cadre est d'améliorer les compétences en littératie et en numératie, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et le passage à des études postsecondaires. Des progrès importants ont été obtenus en peu de temps. Soixante conseils scolaires ont adopté, ou sont sur le point de le faire, une politique concernant l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières nations, métis et inuits avec l'appui d'organisations autochtones locales. Cette démarche est cruciale pour déterminer les ressources à accorder, par exemple davantage d'éducateurs autochtones. Et cette démarche a sensibilisé bon nombre de ces conseils et les a aidés à mieux comprendre la situation et à se donner de nouveaux moyens.

De nombreux leaders autochtones à qui j'ai parlé sont d'avis qu'il reste beaucoup à faire, mais il demeure que ce cadre jette d'excellentes bases pour l'apprentissage durant les premières années des enfants autochtones. Tout ajout au cadre devrait reposer sur la perspective de l'apprentissage des jeunes enfants établie dans le présent rapport.

Afin d'améliorer la situation des enfants, nous devons surveiller systématiquement les ressources, l'accès, la qualité des programmes et les résultats. Pour que la reddition de comptes soit efficace, il faut déterminer si les programmes sont utiles ou non. L'évaluation des programmes et des systèmes nécessite la collecte de données fondées sur la population – assembler les résultats de tous les enfants d'un quartier ou d'une école pour voir où ils en sont.

Je souscris au récent rapport d'examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, qui insiste sur l'emploi d'un nouveau mécanisme de responsabilité qui mesurerait les résultats et qui remplacerait le mécanisme actuel axé sur la conformité et sur le traitement et le décompte des intrants[52]. Le fait d'indiquer le nombre d'élèves inscrits à tel ou tel programme n'apporte aucune garantie, ni aux parents ni au public, que la situation des enfants s'améliore ou que le service est rentable.

L'Index de la petite enfance que je propose permettrait de contrôler l'accès, l'efficacité des programmes, les ressources et les résultats. Il utiliserait les instruments d'évaluation déjà en usage et introduirait de nouvelles mesures au besoin. Un modèle de déclaration appliqué de façon uniforme à l'échelle provinciale et élaboré en concertation procurera une évaluation provinciale, régionale et locale complète de la situation des familles et des enfants. Le fait de savoir où en sont rendus les enfants et pourquoi, et connaître les types d'interventions qui peuvent réellement changer les choses permettent au gouvernement et aux administrations de fixer des buts pour l'amélioration et de mesurer les progrès accomplis. L'index rassurera les collectivités sur le progrès des enfants, il fournira des renseignements aux éducateurs ainsi qu'à la direction des programmes sur la façon d'améliorer la prestation de services et il apportera au gouvernement provincial, aux administrations locales et aux citoyens des données sur le rendement du capital investi.

L'Index de la petite enfance devrait évaluer ce qui constitue les services à la petite enfance, notamment :

- Les ressources – coût annuel des services par enfant; degré d'investissement dans les services aux enfants, par enfant de collectivités données; nombre d'enfants bénéficiaires de soutien aux frais.
- L'accès – quelles familles utilisent les services et de quelle manière.
- La qualité – un ensemble commun de critères d'évaluation des programmes.

L'index devrait suivre les résultats pour les familles et pour les enfants à l'aide d'indicateurs tels que :

- Les mesures prises à la naissance, à la visite du bilan de santé amélioré à 18 mois et à l'inscription au Programme d'apprentissage des jeunes enfants;
- L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) et le sondage des parents d'enfants à la maternelle et au jardin d'enfants;

Les enfants ont une créativité naturelle et le besoin de trouver un sens à leur monde. Par les arts visuels, la musique, le théâtre et la danse, ils apprennent à connaître leur culture et celles des autres.

- Les données de l'Instrument de développement des années intermédiaires (en préparation);
- Les résultats scolaires mesurés par les évaluations de troisième et de sixième année de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE);
- Les indicateurs du bien-être des enfants de 12 ans;
- Le nombre de parents en mesure d'occuper un emploi grâce au coût raisonnable des frais de garde;
- La proportion d'enfants qui vivent dans la pauvreté au sein d'une collectivité donnée.

Les critères d'évaluation des programmes devraient faire le lien entre les lignes directrices relatives à la pratique énoncées dans *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* et le fonctionnement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et le Programme de journée prolongée au cycle primaire.

L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance, mondialement reconnu, qui a été mis au point à l'Offord Centre for Child Studies de l'Université McMaster, devrait constituer un important volet de l'Index de la petite enfance. Il utilise des données recueillies par l'enseignant au cours de la deuxième moitié de la période du jardin d'enfants, au moyen d'un instrument mesurant le développement de chaque enfant sur cinq plans : la maturité affective, les aptitudes sociales, l'état de santé physique et le bien-être, les aptitudes cognitives et langagières, la communication et les connaissances générales. Les résultats sont agrégés et présentent un instantané du degré de préparation des enfants pour l'école dans un quartier déterminé.

Les constatations de l'IMDPE sont particulièrement utiles lorsqu'elles s'accompagnent d'autres mesures comme la situation économique et sociale de la collectivité, la disponibilité de programmes pour enfants, de bibliothèques, de centres communautaires et de terrains de jeu, et lorsqu'elles s'accompagnent de statistiques sur la criminalité, l'emploi et la santé. En exerçant un suivi dans le temps, les gouvernements, les écoles et les agences parviennent à évaluer les incidences de leurs programmes sur le bien-être des enfants. L'effet d'un changement, comme la fermeture d'une école, d'un commerce ou d'un centre communautaire, ou encore la diminution des subsides pour la garderie, peut se mesurer par la baisse des cotes de l'IMDPE – une indication que davantage d'enfants sont vulnérables.

En Ontario, l'application de l'IMDPE couvre trois ans. De concert avec les conseils scolaires et les coordonnateurs locaux d'analyse des données, l'Offord Centre analyse les renseignements et rédige des rapports à l'échelle des collectivités, des conseils scolaires et des écoles. Pour l'instant, les résultats ne sont pas présentés de manière uniforme et ils ne sont pas remis aux mêmes instances. Les administrations municipales pourraient appliquer un cadre uniforme de présentation des rapports et utiliser les services des coordonnateurs d'analyse des données, de concert avec les bureaux de santé publique, les conseils scolaires, les partenaires communautaires, l'Offord Centre et d'autres centres de recherche universitaires, afin de coordonner la planification des services et le suivi. Il est possible de rapprocher les données de l'IMDPE et de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation[53] au niveau des écoles ou des quartiers de manière à ce que les collectivités aient elles aussi accès dans un même rapport à des données de l'IMDPE et à de l'information sur des groupes de troisième et de sixième année.

Liaison entre les données

Le Manitoba et la Colombie-Britannique ont entrepris de faire le lien entre les données sur la situation des enfants à leur naissance, dans la petite enfance et à l'inscription à l'école, et celles touchant le rendement scolaire et l'achèvement des études secondaires. L'Ontario devrait explorer cette voie prometteuse. Le recoupement de ces données montre ce qu'il advient de populations déterminées d'enfants tout au long de l'enfance. Elle permet d'effectuer des comparaisons entre des groupes d'enfants, de déterminer à quel moment des problèmes apparaissent et dans quelle mesure les interventions sont efficaces. Ainsi nous pourrions comparer les résultats d'évaluation scolaire d'enfants de la troisième année qui ont participé au Programme d'apprentissage des jeunes enfants ou qui étaient inscrits dans des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille aux résultats d'enfants qui ne l'ont pas fait.

Le tableau suivant illustre bien la manière dont la liaison des données donne une image complète de la situation des enfants en Colombie-Britannique. La colonne B indique le pourcentage d'enfants qui ont échoué à l'évaluation normalisée. Mais lorsqu'on ajoute le nombre d'enfants qui n'ont pas écrit cette épreuve, les résultats obtenus sont beaucoup plus éloquents. Le pourcentage d'échecs double pratiquement.

La capacité de lier longitudinalement différents ensembles de données permet d'effectuer des analyses précises. Cet exemple de la Colombie-Britannique montre l'existence d'un lien étroit entre la vulnérabilité observée au moment de l'inscription à l'école et l'obtention de mauvais résultats scolaires. Plus le nombre d'élèves vulnérables indiqué par les évaluations réalisées par l'IMDPE auprès d'enfants de la maternelle et du jardin d'enfants est élevé, moins ces enfants sont susceptibles de participer aux examens provinciaux de quatrième année, et plus ils sont susceptibles de ne pas répondre aux attentes.

La liaison des données sur les enfants avec d'autres données sociales, économiques et sanitaires est un mécanisme essentiel de reddition de comptes qui fournit des renseignements aux écoles, aux centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, aux administrations municipales et aux conseils scolaires pour appuyer la planification des services, suivre les progrès, suggérer des améliorations, informer le public et documenter l'utilisation des ressources. En outre, des chercheurs pourraient utiliser ce mécanisme pour des évaluations.

Il faudrait établir un leadership responsable en vue de l'élaboration de l'Index de la petite enfance, et cette démarche devrait commencer par l'analyse détaillée de travaux actuels de ministères ontariens sur le suivi des indicateurs touchant les enfants et sur les pratiques exemplaires au Canada et à l'étranger, en faisant particulièrement attention aux questions concernant le consentement; à la détermination des fins précises auxquelles serviront les données; à la détermination des responsables de l'information et, en fin de compte, à la façon d'assurer la protection des renseignements personnels sur les enfants. Les renseignements et les mécanismes existants pourraient servir de point de départ à la préparation d'ententes de mise en commun de données et à la détermination d'exigences relatives à la vérification, de concert avec des ministères clés, l'Offord Centre et d'autres centres de recherche universitaires, l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, l'OQRE et le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

Coût de la vulnérabilité : Pourcentage des enfants dont la cote IMDPE correspond à un échec – Évaluations normalisées pour la 4e année en C.-B.[54]

A : Nombre de personnes vulnérables selon l'IMDPE* à l'inscription à l'école	B : Pourcentage des enfants ne répondant pas aux attentes en 4e année	C : Pourcentage d'échecs (col. B + enfants qui n'ont pas passé l'examen)
	Résultats de l'évaluation provinciale de la numératie	
0	7,5	12,3
1	11,8	22,2
2 – 3	18,7	33,8
4 – 5	27,5	55,6
	Résultats de l'évaluation provinciale de la lecture	
0	13,6	17,8
1	26,7	33,9
2 – 3	29,5	43,1
4 – 5	48,4	68,3

* L'IMDPE évalue les enfants sur cinq plans : la maturité affective, les aptitudes sociales, l'état de santé physique et le bien-être, les aptitudes cognitives et langagières, la communication et les connaissances générales.

Chapitre 4

Financer notre meilleur avenir

[Traduction] Il faudrait que l'apprentissage à temps plein des enfants de quatre et cinq ans fasse partie d'un système complet d'enseignement et de service de garde pour la petite enfance en Ontario. [Nous devons :]

- *prévoir le financement permanent d'un système d'enseignement et de service de garde pour la petite enfance qui soit responsable, durable et adaptable;*
- *allouer un financement durable afin d'atténuer toute conséquence financière sur les services de garde actuels.*

Municipalité régionale de Niagara, mars 2009

Recommandations

19. Le gouvernement provincial devrait :

- se donner trois ans à compter de septembre 2010 pour mettre en œuvre un programme d'apprentissage à temps plein de la petite enfance échelonné sur deux ans qui précéderait la 1re année et s'adresserait à tous les enfants qui atteignent l'âge de quatre ans d'ici le 31 décembre;
- financer suffisamment le fonctionnement et la dotation en personnel du Programme d'apprentissage de la petite enfance visant les enfants de quatre et cinq ans, en vue d'appuyer les recommandations contenues dans le présent rapport;
- distribuer équitablement les ressources entre toutes les régions et tous les conseils scolaires, y compris ceux qui offrent déjà un programme d'apprentissage à temps plein;
- assurer aux conseils scolaires suffisamment de financement pour couvrir les coûts d'occupation et les autres coûts associés au fonctionnement d'un programme de journée prolongée ou couvrant toute l'année pour les enfants de quatre à douze ans;
- modifier l'admissibilité aux subventions pour la garde des enfants de manière à assouplir les options d'inscription et à supprimer l'obligation que les parents aient un emploi pour être admissibles, afin que davantage d'enfants, particulièrement les plus désavantagés, puissent profiter de ces programmes;
- conserver l'objectif d'offrir des programmes en langue française aux enfants de zéro à trois ans dans 75 pour cent des écoles élémentaires de langue française d'ici 2011-2012;
- transférer aux administrations municipales une seule enveloppe contenant le financement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et tous les transferts existants pour les programmes et ressources à regrouper sous l'égide de ces centres, les ressources associées à la réglementation et à la supervision, ainsi que les économies réalisées sur les services de garde grâce à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants;
- négocier au besoin le financement transitoire de la restructuration des programmes par le biais des plans de services à la petite enfance;
- assurer un soutien permanent pour des places de garderie dans le programme Meilleur départ qui sont présentement financées par le gouvernement fédéral;
- entreprendre immédiatement des discussions avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les enfants des Premières nations ne soient pas désavantagés par la mise en œuvre du programme d'apprentissage à temps plein.

Les économies associées à l'introduction de l'apprentissage à temps plein et à la restructuration ainsi qu'au regroupement des services permettront d'offrir à moindre coût pour les parents les activités complémentaires de la journée prolongée.

Estimation des dépenses d'infrastructure

Afin de faire de la place pour le Programme d'apprentissage à temps plein des jeunes enfants et les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, il faudra rénover un certain nombre d'écoles élémentaires. Nous avons déjà pris un bon départ. Environ 1 500 de ces écoles élémentaires, soit plus du tiers des 4 000 que compte l'Ontario, pourraient accueillir des élèves en apprentissage à temps plein en apportant peu ou pas de modifications à leurs locaux. Du financement a déjà été prévu pour l'apprentissage à temps plein dans la plupart des nouvelles écoles en construction ou prévues.

Il faut prévoir du financement pour les autres écoles de la façon suivante[55] :

- nouvelles salles de classe spécialisées pour l'apprentissage à temps plein : environ 2 500 salles de classe dans 1 400 écoles;
- rénovation d'environ 1 200 salles de classe en excédent dans 950 écoles;
- rénovation d'environ 1 100 salles de classe dans 780 écoles utilisées pour le jardin d'enfants mais qui n'ont pas été construites à cette fin.

Ma meilleure estimation du coût annualisé en capital s'élèverait à 130 millions de dollars[56]. Le gouvernement de l'Ontario devra réévaluer ces chiffres sur une base permanente.

Afin de réduire les coûts, la planification des services devrait tenir compte de la capacité excédentaire des écoles environnantes, et pas seulement d'écoles précises. Les coûts de construction seraient considérablement abaissés si une approche par groupes d'écoles était appliquée (par exemple, révision des limites des circonscriptions scolaires et transfert ou partage de locaux entre les conseils scolaires).

Les locaux occupés dans les écoles par les centres de formation au rôle parental et de littératie pour la famille ou aménagés à des fins précises, rénovés ou en location qui servent présentement à des services de garde ou à d'autres programmes familiaux n'entrent pas dans les calculs. Il est essentiel de protéger ces locaux afin d'assurer le maintien des programmes destinés à la petite enfance et au développement de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Les estimations prévoient également des locaux pour des programmes scolaires spéciaux[57].

Dans un calendrier triennal de mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein des jeunes enfants :

- au cours de la première année, on pourrait s'intéresser aux écoles récemment ouvertes et à celles qui sont en mesure d'utiliser les locaux existants (environ 35 pour cent des écoles) et prendre en compte des quartiers à faible revenu;
- dans la deuxième année, ce pourrait être le tour d'écoles récemment ouvertes et de salles de classe excédentaires rénovées (environ 30 pour cent des écoles);
- dans la troisième année, il pourrait s'agir d'écoles récemment ouvertes, de la construction de nouvelles salles de classe et de la rénovation de salles de classe présentement occupées par des enfants de quatre et cinq ans (les derniers 35 pour cent).

Même si la construction peut accuser du retard par rapport à la demande de locaux dans les écoles offrant un apprentissage à temps plein, les services de planification communautaire peuvent faire preuve d'ingéniosité pour trouver des locaux temporaires, partagés et même à l'extérieur des écoles.

Évaluation des ressources requises pour l'apprentissage à temps plein

J'estime que les coûts différentiels de dotation en personnel et de fonctionnement (entretien des locaux, services administratifs, matériel utilisé pour les programmes, appui aux besoins particuliers et aux services linguistiques et transport) du Programme d'apprentissage des jeunes enfants se chiffreront entre 790 millions de dollars et 990 millions de dollars.

Coût estimatif de l'apprentissage à temps plein

Exploitation	360-560 millions $
Dotation en personnel	430 millions $
Total	**790-990 millions $**

Remarque : Le gouvernement provincial devra réexaminer périodiquement ces évaluations préliminaires[58].

Frais parentaux – Des économies pour les familles ontariennes

Les économies réalisées par l'introduction de l'apprentissage à temps plein et la restructuration ainsi que par le regroupement des services permettront d'offrir au besoin à moindre coût pour les parents les services additionnels de journée prolongée. Les parents faisant déjà appel à des services de garde agréés à temps plein peuvent s'attendre à réaliser d'importantes économies.

Selon la nouvelle grille tarifaire pour les enfants de quatre et cinq ans inscrits au programme de journée prolongée toute l'année, le coût moyen se chiffrerait à 6 750 $ par an (27 $ par jour). Le coût s'élèverait à 5 200 $ par an (20 $ par jour) pour les six à huit ans inscrits au Programme de journée prolongée au cycle primaire toute l'année. L'écart correspond à la différence en dotation en personnel entre les services aux plus jeunes enfants et aux plus âgés. Le coût après impôt[59] pour les parents s'élèverait à environ 5 000 $ par enfant, soit environ 13 pour cent du revenu net d'une famille dont le revenu serait égal au revenu médian provincial de 55 723 $ avant impôt. Des détails se trouvent dans les notes à la fin de ce document[60]. Il est essentiel de conserver le régime de subvention pour les services de garde aux familles à faible revenu.

L'UNICEF estime que le point de repère de ce que devraient verser les parents pour des services de garde est de 10 à 15 pour cent du revenu familial net. L'apprentissage à temps plein aiderait la plupart des familles à atteindre ce seuil. Il s'agirait d'une réalisation remarquable pour l'Ontario.

Le calcul des coûts repose sur l'hypothèse que les programmes sont offerts 11 heures par jour et 50 semaines par année.

Les conseils scolaires s'occuperaient (déjà prévu dans la structure de coûts dont il était question plus tôt) :

- des coûts d'occupation des locaux à l'année;
- du perfectionnement professionnel;
- des coûts de dotation en personnel et de supervision pour la journée/l'année scolaire;
- de l'administration;
- des coûts des programmes pendant l'année scolaire.

Les frais parentaux couvriraient :

- le repas du midi et les collations;
- les coûts de la dotation en personnel et de la supervision pour les programmes de journée prolongée et de l'année;
- les coûts des programmes de la période estivale.

Les administrations municipales continueraient de gérer le programme de subventions pour les frais de garde. Il faudrait modifier les conditions d'admissibilité à des subventions de manière à simplifier la mise en œuvre de mesures souples d'inscription, et il ne faudrait pas les associer à la participation des parents au marché du travail pour que davantage d'enfants puissent être inscrits. Ces propositions appuieraient en outre l'objectif du gouvernement de rompre le cycle de la pauvreté dans la province.

Il faudrait modifier les conditions d'admissibilité à des subventions de manière à simplifier la mise en œuvre de mesures souples d'inscription, et il ne faudrait pas les associer à la participation des parents au marché du travail pour que davantage d'enfants puissent être inscrits. Ces propositions appuieraient en outre l'objectif du gouvernement de rompre le cycle de la pauvreté dans la province.

Financement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille

Les sources de financement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille proviendront largement de la refonte et du regroupement des ressources et des programmes existants. Les administrations municipales maintiendraient leur contribution au niveau actuel. Les fonds provinciaux devraient être transférés aux administrations municipales dans une enveloppe unique qui comprendrait tous les transferts existants, plus :

- toutes les économies liées aux services de garde découlant de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants[61];
- toutes les ressources et tous les transferts d'autres programmes remis aux administrations municipales en vue de la création de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille;
- les ressources associées à la réglementation et à la supervision.

Pour assurer la permanence du financement, il faut notamment :

- une enveloppe pluriannuelle cohérente, stable et indexée reposant sur une formule équitable qui reflète les coûts locaux des services à la famille et aux enfants;
- le financement approprié des immobilisations, de façon à répondre aux besoins locaux.

Le financement fédéral du programme Meilleur départ doit cesser au début de 2010. Il faut le maintenir afin de mettre en œuvre un système efficace d'apprentissage à temps plein. Le gouvernement de l'Ontario devrait indiquer clairement à ses partenaires municipaux qu'il obtiendra le soutien continu du gouvernement fédéral à la base du financement original de Meilleur départ ou qu'il remplacera les fonds fédéraux par des ressources provinciales pour garantir la stabilité du programme.

Un financement temporaire quelconque peut être nécessaire pour réussir la transition entre les services fragmentés et un système unifié d'aide à la famille et à l'enfance. La restructuration des programmes s'accompagnera de redressements des transferts de ressources et de main-d'œuvre. Le financement temporaire devrait être négocié dans le cadre des plans de services à la petite enfance et des ententes de service pluriannuelles. Une fois les objectifs de mise en œuvre réalisés, les fonds devraient être versés aux budgets municipaux destinés à l'enfance afin d'élargir l'accès aux centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Lorsque les services auront été structurés de façon à répondre aux attentes et aux besoins des familles, nous aurons une meilleure idée du degré de nouveau financement requis pour l'expansion du réseau.

Financement destiné aux Autochtones

Le gouvernement fédéral est financièrement responsable de l'éducation des membres des Premières nations qui résident dans des réserves. Les leaders autochtones et les praticiens l'ont clairement affirmé : ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral accorde aux gens des réserves « l'équivalent formulé différemment dans les réserves » de ce que l'Ontario accorde à « ses citoyens ». Toutefois, les leaders autochtones attirent l'attention sur la formule démodée de financement géré par les bandes, qui ne procurera pas le financement nécessaire pour les rénovations, les ajouts ou le remplacement des locaux requis pour offrir les services d'apprentissage scolaire à temps plein à l'intérieur des réserves.

Les leaders autochtones sont profondément frustrés par les batailles sur les compétences fédérales-provinciales qui leur apparaissent trop souvent comme une excuse pour l'inaction intentionnelle ou non intentionnelle. Ils sont catégoriques et doutent que le gouvernement fédéral honorera ses obligations. Sur ce plan, il est crucial que l'Ontario continue de presser le gouvernement fédéral de financer adéquatement l'éducation des Premières nations.

L'apprentissage à temps plein pourrait aussi nuire financièrement aux Premières nations car leurs conseils scolaires présentent des factures pour les enfants qui fréquentent des écoles en dehors. Les Premières nations craignent que l'apprentissage à temps plein ne donne lieu à des arriérés de droits de scolarité. Les subventions pour les besoins des élèves augmentent tous les ans, mais les remboursements versés par Affaires indiennes et du Nord Canada ne suivent pas au même rythme. Certains conseils scolaires se réservent le droit d'interdire à des élèves autochtones de fréquenter l'école si la Première nation dont ils sont issus leur doit de l'argent. Les leaders des Premières nations s'inquiètent vivement de toute situation susceptible de priver des enfants du droit de fréquenter l'école. Il est essentiel de régler tous ces problèmes avant la mise en œuvre du système d'apprentissage à temps plein.

Reconnaissance du travail des pionniers

Au cours de la dernière décennie, les conseils scolaires de langue française ont accordé la priorité financière à l'offre de programmes d'apprentissage à temps plein qui s'adressaient à 13 500 enfants de quatre et cinq ans. Dix-sept conseils de langue anglaise ont choisi d'utiliser leurs subventions pour offrir des programmes d'apprentissage à temps plein quotidiens à certaines écoles. Il y a lieu de reconnaître ces réalisations et il ne faudrait pas pénaliser financièrement ces conseils.

Au cours de la première année de mise en œuvre, les conseils offrant un apprentissage à temps plein devraient respecter les repères énoncés dans le présent rapport en matière de programmation. Tout financement subséquent devrait servir à étendre le Programme d'apprentissage des jeunes enfants aux écoles qui ne l'offrent pas encore. Quand un conseil scolaire a pleinement instauré le programme, il devrait être autorisé à utiliser toute allocation supplémentaire à l'apprentissage des jeunes pour restaurer des ressources provenant d'autres programmes.

L'objectif du ministère de l'Éducation qui est d'offrir des services de garde aux enfants de zéro à trois ans dans 75 pour cent des écoles de langue française mérite d'être appuyé. Il concorde parfaitement avec la création des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille dont il est question dans le présent rapport. Le Ministère devrait poursuivre les négociations avec les responsables du Programme fédéral des langues officielles dans l'enseignement en ce qui concerne la couverture des dépenses en immobilisations. Il faut accorder notre attention en premier lieu aux collectivités qui ont le plus grand besoin de moyens de soutien en langue française.

Chapitre 5

De la parole au geste

[Traduction] Apprendre c'est travailler. Le perfectionnement professionnel dans des ateliers de travail et des cours n'est qu'un aspect de l'éducation permanente. Ce perfectionnement se produit lorsque la culture du milieu scolaire appuie l'apprentissage quotidien des enseignants et des éducateurs de la petite enfance qui s'améliorent sans cesse.

Michael Fullan[62]

Recommandations

20. **À compter de 2012, de concert avec des ministères clés, le gouvernement de l'Ontario devrait coordonner un processus de modernisation de la législation, qui donnerait lieu à une nouvelle loi sur le soutien à l'éducation et à la famille qui :**
    - permettrait d'obtenir les résultats cherchés qui sont énumérés dans le présent rapport;
    - réduirait les redondances;
    - éliminerait les éléments désuets de divers textes législatifs et constituerait un seul texte législatif intégré.

Supprimer les obstacles

Tellement de personnes m'ont demandé pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps avant de s'organiser pour aider la petite enfance. J'ignore la réponse mais j'ai entendu de nombreuses théories au cours de mes consultations. En voici quelques-unes. Les titres sont de moi, mais les citations sont celles de personnes qui ont exprimé des avis et traduisent la pensée de nombreuses autres.

Gouvernance imprécise : « À Queen's Park ou dans la communauté, aucun organisme n'a la responsabilité de diriger le changement; la démarche est importante en soi, mais sans leadership responsable, elle ne conduit à rien. »

Raidissement des catégories : « Trop d'éléments législatifs allant en tous sens nous obligent à remplir de nombreux formulaires budgétaires au lieu de concentrer nos efforts sur les services, et empêchent d'apporter certains changements essentiels pour mieux servir les enfants et leurs parents. »

Le poids de la tradition : « De nombreuses personnes de ma collectivité s'attachent sincèrement à une meilleure coordination des services, mais leur action se trouve entravée par leurs propres traditions. La table Meilleur départ est une plate-forme permettant à chacun de tenir l'autre à l'œil, de défendre son territoire et d'empêcher tout changement autre que marginal. »

Politiques à court terme : « Peut-être que le problème se ramène à une tendance à simplifier exagérément les situations complexes en période électorale, ce qui empêche de régler sur un plus long intervalle les détails de la mise en œuvre. Trop souvent cela transforme de grands enjeux politiques comme l'éducation et la santé en terrain de football. Il faut prendre une approche non partisane pour faire les bons choix en vue de provoquer un changement. »

Ressources nécessaires au changement : « Il est bien de disposer de plus d'argent, mais l'argent n'est pas l'obstacle fondamental si les ressources existantes ne sont pas utilisées efficacement. Il faut de l'argent pour la transition et des stimulants pour changer notre façon de faire. »

Nous sommes à la croisée des chemins mais nous avons l'occasion d'effectuer les bons choix.

Il est temps de passer de la parole aux actes – mettre en œuvre le programme d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, et s'engager dans la transformation de cet ensemble disparate qu'est la prestation de services en un système intégré. Il est temps de combler le fossé entre l'éducation et les services de garde. Il faut interpeller le leadership au sein du gouvernement de l'Ontario, celui qui s'exerce au niveau des conseils scolaires et des administrations municipales ainsi que dans les organismes communautaires pour provoquer les changements qui feront une différence dans la vie des familles et des enfants ontariens.

Nous avons une vision claire de la voie à prendre, la voie du progrès et du succès. Nous comprenons mieux les obstacles et les jalons qui parsèment notre route et qui nous remettront dans le droit chemin si nous dévions un peu. Le chemin à parcourir est long et il y aura beaucoup de grandes et de petites décisions à prendre. Chacun d'entre nous – parents, praticiens, fonctionnaires – doit se laisser guider par la réponse à une seule question : Qu'y a-t-il de mieux pour nos enfants et pour leurs familles?

Trop d'idées géniales sont tombées dans l'oubli à cause d'une mise en œuvre anarchique. Le succès dépend de la capacité de rester constamment concentré sur les résultats et sur le perfectionnement continu, et d'un partenariat efficace entre ceux qui dirigent le changement – de l'éducateur travaillant la main dans la main avec les parents pour le mieux-être des enfants, aux personnes qui dirigent les éducateurs, en passant par celles qui les forment et celles qui dirigent le développement des réseaux communautaires ou provinciaux.

Nous devons nous instruire mutuellement. Il existe d'excellents exemples d'éléments clés du nouveau système en différents endroits dans la province – personnel enseignant et EPE qui coopèrent, services de garde en milieu scolaire et soutien à la famille, leaders du milieu scolaire qui savent gagner la collaboration des parents et composer avec la diversité, ou encore partenaires de la collectivité

qui savent établir une réelle collaboration. Le défi est d'apprendre les pratiques exemplaires et de les transformer en pratiques courantes, puis de continuer à inventer de nouvelles pratiques exemplaires et de passer le mot… et les actions.

Des experts et des praticiens de l'Ontario sont prêts à appliquer les changements nécessaires. Ils créeront les environnements « phares » d'apprentissage des jeunes enfants en adoptant des pratiques exemplaires dont les autres s'inspireront. Mais tout le monde n'est pas nécessairement ouvert au changement. C'est pourquoi nous devons créer une dynamique et amorcer une réforme *culturelle* s'appuyant sur les premiers succès. Et il faut intégrer dans le mécanisme de mise en œuvre du nouveau système des incitatifs qui récompensent les bonnes actions.

L'inertie révélée par l'expérience passée d'une mise en œuvre ratée constitue l'un des plus grands obstacles à des changements efficaces. En outre, le manque d'attention à de petits détails importants, comme les congés professionnels accordés aux principaux leaders, peut paralyser le processus. Il est fondamental d'obtenir la collaboration de personnes qui sont prêtes et qualifiées pour travailler à la mise en œuvre dès le commencement, tout autant qu'il est important de procéder sans tarder à la formation en cours d'emploi. Il ne doit pas exister un grand décalage, sinon aucun, entre la mise en œuvre et la capacité.

Je crois que certaines recommandations seront mises en œuvre ultérieurement, mais cela ne signifie nullement que je les trouve moins importantes. Je veux m'assurer que la mise en œuvre des recommandations se fasse en temps opportun, mais je suis bien conscient de la complexité des changements envisagés et du fait qu'il faille considérer de nombreux enjeux importants.

Nombre de personnes m'ont dit que la mise en œuvre réussie de ce Programme d'apprentissage des jeunes enfants importe plus que de procéder rapidement. Pour que ce programme puisse demeurer utile à des générations de jeunes, la qualité doit l'emporter sur la rapidité. Ceci dit, je pense que le calendrier que j'ai établi, même s'il est serré, est réalisable.

L'équilibre parfait n'est pas encore à nos portes. Par moments, la mise en œuvre du programme sera désordonnée, aussi maladroite que la première tentative d'un enfant à faire de la peinture avec les doigts. Compte tenu de tous les importants progrès accomplis, les erreurs doivent alimenter nos propres apprentissages. Le souhait de parvenir du premier coup à l'équilibre parfait ne doit pas nous empêcher de voir ce qui est essentiel, de souligner les premières réussites et de construire le tremplin de notre avenir collectif.

Comme toujours, le travail d'amélioration des pratiques sur le terrain est incessant.

Mise en œuvre de la première étape : Critères de réussite locaux

La mise en œuvre démarre dès le début de l'année scolaire 2010-2011. La majorité des mesures d'apprentissage à temps plein devraient être en vigueur partout en Ontario au bout de trois ans (2012-2013). L'étape un correspond à la première année de mise en œuvre. Il est essentiel de lancer les opérations correctement et de tout faire pour que le projet soit une réussite. Les conditions essentielles à la réussite devraient être réunies dès le commencement :

Planification : élaboration de plans de services à la petite enfance déterminés et signés conjointement par les partenaires locaux et le gouvernement provincial;

Leadership : les résultats obtenus par la direction de l'école dans la mise en œuvre de changements efficaces et positifs; les compétences en partenariat à l'intérieur de l'école qui créent un engagement « collectif » envers le changement et l'innovation; la mise en œuvre d'une stratégie efficace de participation parentale; la passion pour chercher et utiliser de l'information judicieuse pour apporter des changements. En fin de compte, les écoles visées par la première étape devraient pouvoir compter sur un leadership efficace, stable et ouvert, ainsi que sur la garantie du conseil quant à la stabilité de ce leadership;

Développement et capacité d'apprentissage de la petite enfance : l'ensemble de compétences et le savoir de ceux qui rendront possible l'apprentissage des enfants; le personnel enseignant et les éducateurs qui ont acquis d'excellentes connaissances, de l'expérience et des compétences sur le développement des enfants; la passion pour la diversité; l'encadrement à l'échelle des conseils; les occasions de regrouper de nouvelles initiatives et les ressources existantes, telles que les enseignants de la littératie et de la numératie au sein des écoles et des conseils scolaires;

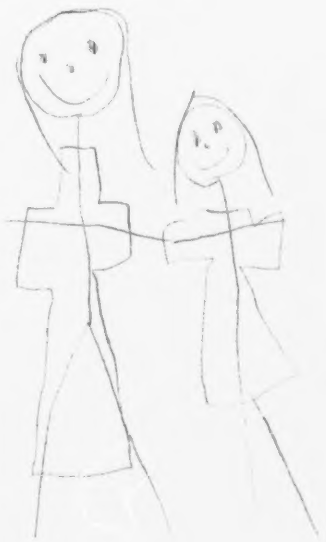

Environnement d'apprentissage : les locaux appropriés et adaptés, conformes aux lignes directrices sur l'apprentissage des jeunes enfants, ayant le matériel pédagogique et les postes d'apprentissage appropriés, ainsi que des installations de préparation des aliments;

Centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille : les partenariats et les locaux appropriés au développement de services intégrés à l'enfance et à la famille, notamment les services de garde d'enfants jusqu'à l'âge de quatre ans;

Services à l'enfance : une connectivité efficace avec les services communautaires, le suivi opportun et efficace des services aux enfants ayant des besoins particuliers;

Se préparer : des plans détaillés de préparation en cours d'emploi des éducateurs concernant l'application du curriculum; l'engagement de parents pour encourager la participation des parents et déterminer leurs préférences relativement à l'inscription de leurs enfants; d'autres détails qui simplifient la mise en œuvre harmonieuse de la réforme; des plans destinés aux écoles et portant sur chacune des étapes subséquentes; des plans de communication servant à informer les parents de manière transparente de l'implantation de la réforme dans leur quartier; des plans de préparation pour l'étape deux qui comprennent des congés professionnels pour les personnes clés des écoles visées par l'étape deux, afin qu'elles collaborent avec le personnel d'écoles ayant participé à l'étape un et en tirent des leçons; des plans d'immobilisations.

Les plans de services de l'étape un doivent aussi tenir compte d'autres éléments importants, les décrire et les documenter, par exemple :

- des plans qui doivent s'appliquer en partie aux quartiers à faible revenu et à risque élevé, avec des initiatives spéciales d'intervention auprès des familles vulnérables;
- les besoins spéciaux des zones rurales et éloignées exigeant des initiatives spéciales;
- des plans de programmes non liés à l'école offerts sous l'égide d'écoles;
- des initiatives spéciales pour les enfants autochtones;
- un appui spécial aux enfants qui ont des besoins particuliers.

La mise en œuvre passe obligatoirement par la documentation spécifique de plans de communication et de collaboration efficaces requérant la participation de tous les principaux partenaires des collectivités.

Les bienfaits de l'apprentissage à temps plein se répercuteront non seulement sur les personnes concernées, mais sur l'ensemble de la population, alors que nous développons notre capital humain pour accroître la prospérité de notre économie, et notre capital social pour avoir une société plus englobante et respectueuse.

Dès que possible : Préparation provinciale

Pour que la mise en œuvre puisse démarrer en 2010, il importe de se pencher sur des éléments de très grande importance et qui requièrent une intervention immédiate.

Comme première étape de la préparation, il faudrait demander au sous-ministre de l'Éducation de mettre sur pied la Division de la petite enfance. Cette Division créerait, animerait et surveillerait le développement d'un réseau intégré de services aux enfants et aux familles de l'Ontario, en collaboration avec les conseils scolaires, les administrations municipales, les collectivités et d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

La Division de la petite enfance devrait :

- faire parvenir une note de service aux administrations municipales, aux conseils scolaires et aux organismes concernés pour lancer le processus de planification;
- développer et mettre en œuvre un plan en vue d'élaborer le Cadre stratégique sur la petite enfance, mener des consultations et mettre la dernière main à ce plan;
- élaborer et appliquer un plan pour finaliser le curriculum du programme d'apprentissage de la petite enfance;
- dresser un « registre des pratiques exemplaires », et le tenir à jour, ce qui permettrait aux praticiens et aux leaders du changement partout en Ontario de s'inspirer des stratégies inventives et efficaces qui sont en vigueur et qui continueront d'évoluer.

Le gouvernement provincial devrait informer les municipalités de son intention de maintenir les ressources accordées pour le programme Meilleur départ par le gouvernement fédéral, qui entend arrêter le versement pour ce programme en mars 2010.

Avec le concours du conseiller spécial en apprentissage préscolaire, un groupe de référence pour la mise en œuvre, réunissant des praticiens et d'autres leaders « actifs sur le terrain », devrait être mis sur pied pour fournir des avis sur les aspects importants de la mise en œuvre, par exemple la détermination et la suppression des obstacles, les stratégies de perfectionnement professionnel, le financement consolidé et un processus de reddition de comptes pour documenter l'élaboration du Cadre stratégique sur la petite enfance.

Jusqu'à l'instauration de la nouvelle législation, la mise en œuvre serait guidée par le Cadre stratégique sur la petite enfance, les politiques et les instances de financement qui énonceraient les objectifs, le mandat, les mécanismes, les échéances, les cibles, les paramètres de reddition de comptes, et qui établiraient les normes de qualité pour les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille ainsi que pour la programmation prolongée offerte par les conseils scolaires.

Légiférer en fonction des changements

Il est nécessaire d'adopter une approche globale, exhaustive et intégrée de soutien aux services d'apprentissage et de garde de la petite enfance, ainsi qu'aux familles, pour récolter les bénéfices de cet important investissement dans notre avenir.

Nombre de praticiens communautaires et de fonctionnaires locaux ont signalé les problèmes associés à la multiplicité de lois et de règlements périmés ou encore incompatibles avec la mise en place des mesures de soutien nécessaires pour les enfants et les familles. Dans l'immédiat, et à mesure que nous procédons à la mise en œuvre, il faudrait utiliser des outils législatifs à court terme. Par exemple, il faudrait sans doute modifier certains aspects de la *Loi sur les garderies* et de la *Loi sur l'éducation* de manière à rendre possible la mise en œuvre de cette nouvelle initiative.

À compter de 2012-2013, la Province devrait s'engager dans le processus de rédaction d'une nouvelle loi sur le soutien à l'éducation et à la famille. Il me semble que le processus consultatif qui soutient la rédaction d'une nouvelle loi devrait coïncider avec la troisième année de la mise en œuvre du système de services à l'enfance et à la famille, de sorte que les réalisations et l'expérience acquise lors de la mise en œuvre donnent lieu à d'excellentes idées pour la rédaction et le peaufinage de la loi.

Calendrier de mise en œuvre

Les recommandations contenues dans le présent rapport esquissent un calendrier précis de mise en œuvre ainsi qu'un chemin critique établi en fonction du besoin d'introduire progressivement les changements, de se doter des moyens d'agir et de réunir les ressources nécessaires. La mise en œuvre devrait s'effectuer à un rythme gérable et prévisible, et la recherche de la qualité devrait constituer notre grande motivation. Je mesure parfaitement les complexités qui sous-tendent l'offre de programmes et de services de qualité à l'échelle de la province, mais il demeure que le choix de délais pour parvenir à des objectifs est un incontournable de la mise en œuvre.

Je propose la mise en œuvre de ce qui suit dans les trois prochaines années (d'ici la fin de 2012-2013) :

- Offrir le programme d'apprentissage à temps plein à tous les enfants ontariens de quatre et cinq ans, y compris des options de prolongation de la journée ou de l'année scolaire à l'intention des parents;
- Confier la responsabilité du changement de système à la Division de la petite enfance du ministère de l'Éducation;
- Créer un Cadre de politique sur la petite enfance afin d'établir un système cohérent, exhaustif et responsable de services à l'enfance et à la famille;
- Faire de *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* et du *Continuum du développement* le cadre pédagogique et le curriculum applicables dans tous les milieux de la petite enfance, et élaborer un plan provincial de formation pour encourager leur emploi;
- Améliorer les stratégies d'engagement parental dans toutes les écoles;
- Confier aux administrations municipales le mandat de regrouper et de restructurer les programmes pour l'enfance et la famille ainsi que les services de garde des enfants jusqu'à l'âge de quatre ans dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille;
- Attribuer des fonds suffisants pour appliquer la stratégie.

D'ici à cinq ans (d'ici à la fin de l'année scolaire 2014-2015) :

- Exiger de tous les enseignants qui occupent un poste dans le Programme d'apprentissage des jeunes enfants qu'ils suivent un cours menant à la qualification additionnelle ou l'équivalent;
- Recentrer les programmes de diplôme des éducateurs de la petite enfance sur les enfants de zéro à huit ans;
- Restructurer et regrouper les ressources attribuées aux besoins particuliers dans les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, renforçant de la sorte le rôle de l'école en tant que carrefour communautaire;
- Adopter une nouvelle loi sur le soutien à l'éducation et à la famille.

D'ici cinq à dix ans (d'ici 2020) :

- Prolonger le congé parental;
- Offrir un nouveau grade spécialisé en éducation de la petite enfance.

Dès le commencement… et à jamais :

- Exploiter les possibilités de dépistage systématique pour soutenir le développement des enfants;
- Toujours chercher à améliorer les services par la collecte et l'analyse exhaustives et coordonnées de données, et par la présentation de rapports publics;
- Promouvoir le perfectionnement permanent des leaders de l'apprentissage de la petite enfance.

Si ce n'est maintenant, quand?

Il n'est plus question de se demander si nous devons aider les enfants à se préparer à l'école et à la vie, mais comment nous devons le faire.

Il s'agit de préparer les enfants à l'école et l'école aux enfants. Il s'agit d'une démarche vers des soutiens communautaires intégrés pour les enfants et les familles qui tient compte du fait qu'il faut un village pour élever un enfant; nos « villages » doivent être plus efficaces à cet égard.

Nous devons nous appuyer sur ce que nous faisons de mieux et redéployer nos ressources. Nous devons diffuser de l'information fiable à tous les niveaux pour que les parents connaissent le rendement de leurs enfants et pour aider les praticiens à améliorer leurs interventions. Nous devons informer les contribuables de la valeur de cet effort et continuer de les renseigner sur les progrès de la mise en œuvre.

Avec des orientations claires du gouvernement, avec des citoyens qui appuient intensément cette initiative, avec les nombreux éléments déjà en place et avec l'écrasante preuve de l'importance d'investir dans l'apprentissage des jeunes enfants, la question à poser est « si ce n'est maintenant, alors quand? ».

L'établissement et le renforcement de fondements solides dès un jeune âge constituent le facteur le plus influent de la destinée sociale et économique de l'Ontario. Ce serait faire preuve de myopie intellectuelle que de ne pas saisir cette occasion.

L'Ontario a la perspective et le talent nécessaires pour faire quelque chose de très spécial et durable pour ses enfants et ses familles, quelque chose qui inspirera les gens d'ailleurs, pendant que nous passons de la parole à l'acte dans l'optique d'un avenir meilleur.

La pluralité derrière la paternité de ce rapport

Ce rapport porte l'empreinte de milliers de collaborations. Je suis privilégié d'avoir servi de catalyseur, parfois de filtre, des nombreuses idées exprimées par tant d'organismes et de personnes dévouées et attentionnées de l'Ontario et d'ailleurs.

Les multiples réalités familiales de cette province merveilleusement diversifiées se sont révélées dans plus d'un millier de présentations de parents et d'échanges.

Les réunions tenues avec des organisations représentant le milieu enseignant, les EPE, les administrateurs de l'éducation, des éducateurs du cycle postsecondaire, des chercheurs et d'autres personnes ont ouvert une fenêtre essentielle sur la réalité des praticiens.

Je crains vraiment d'avoir oublié de manifester ma gratitude à un éducateur, leader communautaire, fonctionnaire, leader de groupes d'intérêts, chercheur ou spécialiste, et à d'autres qui ont apporté une précieuse contribution à ce rapport. Vous savez que je m'adresse à vous et je vous ai probablement remerciés personnellement d'une façon ou d'une autre… du moins je l'espère.

Les idées et le soutien à la coordination qui m'ont été fournis par le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil des ministres m'ont été du plus grand secours dans tous les aspects de mon travail.

Les très compétents fonctionnaires des ministères de l'Éducation et des Services à l'enfance et à la jeunesse ont fourni des renseignements et analyses utiles à l'occasion d'innombrables séances, et ils ont fait preuve d'un grand sens de l'organisation en coordonnant des tables rondes communautaires qui n'entraient pas dans leurs lourdes responsabilités. Je tiens également à souligner la contribution d'autres ministères, notamment ceux des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Soins de longue durée, des Affaires autochtones et des Affaires civiques et de l'Immigration.

Tout au long de ce projet, j'ai recueilli de précieux avis de spécialistes canadiens et internationaux renommés pour leur expérience et leurs connaissances dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants.

La participation de groupes d'experts en curriculum, ressources humaines et recherche a été vitale, comme celle de bon nombre de petits groupes de spécialistes et de praticiens qui m'ont aidé à vérifier et à parfaire les recommandations.

Le présent rapport n'aurait pas vu le jour sans l'apport d'un groupe encore plus restreint qui, à mes côtés, a consacré de nombreuses heures à tenter de faire en sorte que les idées les plus prometteuses parmi toutes celles qui jonchaient mille pages de réflexion sur les meilleures solutions pour les enfants et les familles soient regroupées à l'intérieur d'un document de taille abordable.

Toute ma reconnaissance va au conseil et au personnel de l'Atkinson Charitable Foundation qui m'ont généreusement offert « l'espace » pour accomplir ce travail fait avec plaisir.

Pour faire exception au dilemme de la désignation de personnes par leur nom, je souhaite remercier le « parrain » canadien qui a souligné l'importance que revêt la petite enfance, M. Fraser Mustard, ami et conseiller de longue date, qui me dynamise et m'encourage depuis deux décennies.

Enfin, j'ai l'immense bonheur de partager ma vie avec Tassie Notar, ma critique la plus constructive, et mes propres conseillers personnels sur l'apprentissage de la petite enfance : Blaise, Jesse, Tai, Muriel, Matt, BK, Indi, Jake, Picabo et Zachary.

Recommandations

1. **La province devrait créer, à l'intention des enfants de la période prénatale jusqu'à l'adolescence, un continuum de services d'apprentissage des jeunes enfants, de garde d'enfants et de soutien à la famille dirigé par le ministère de l'Éducation.**

2. **Le ministère de l'Éducation devrait mettre sur pied une Division de la petite enfance chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique sur la petite enfance qui crée un continuum d'expériences d'apprentissage pour les enfants de la naissance à huit ans.**

3. **Ce cadre stratégique sur la petite enfance devrait confier aux conseils scolaires la prestation des programmes suivants :**
   - Un programme d'apprentissage à temps plein des jeunes enfants échelonné sur deux ans et précédant la 1re année, offert aux enfants qui atteignent l'âge de quatre ans d'ici le 31 décembre. La participation des enfants au programme serait au choix des parents, qui pourraient choisir parmi trois options, soit un programme de demi-journée, de journée complète (heures d'école) ou de journée prolongée payante;
   - À la demande d'au moins 15 familles d'une école donnée, un programme payant de journée prolongée au cycle primaire offrant des programmes de développement enrichis à l'intention des enfants de six à huit ans;
   - À la demande de 15 familles ou plus d'une école donnée, un programme parascolaire payant s'adressant aux enfants de neuf à douze ans. Les conseils scolaires pourraient dispenser les programmes directement ou solliciter le concours de services municipaux de parcs et de loisirs ou d'organismes communautaires;
   - Des programmes prolongés fonctionnant 50 semaines par année et comportant des activités payantes pendant les congés scolaires et les vacances d'été. Les heures d'ouverture seraient établies par les conseils scolaires, en fonction des besoins des familles de la collectivité.

4. **Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait également guider la transformation des programmes pour les plus jeunes apprenants de l'Ontario. Avec les ressources nécessaires, les administrations municipales devraient se voir confier la planification, l'élaboration, le soutien et la supervision d'un réseau intégré de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille offrant aux familles :**
   - des options souples d'apprentissage et de garde à temps partiel, à temps plein ou pendant toute l'année pour les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans;
   - de l'information et du soutien prénatals et postnatals;
   - des programmes de soutien aux parents et à la famille, y compris des visites à domicile, des programmes de littératie à l'intention des familles, et des groupes de jeu;
   - des programmes et du counseling en matière de nutrition;
   - des ressources de dépistage et d'intervention précoces;
   - des liens avec des services d'intervention pour répondre aux besoins particuliers et avec des ressources communautaires, p. ex., bibliothèques, centres de loisirs et communautaires, soins de santé, counseling familial, logement, services linguistiques, ainsi que services d'emploi et de formation.

5. **Pour soutenir le continuum de services et faciliter la transition des enfants vers le Programme d'apprentissage des jeunes enfants, les écoles constituent l'emplacement privilégié pour l'établissement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Les centres établis à l'extérieur des écoles seraient associés à une école ou un groupe d'écoles.**

6. **Dans le cadre de la gestion des systèmes des administrations municipales, l'exploitation directe des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille pourrait être assurée par des administrations locales ou régionales, des conseils scolaires, des établissements postsecondaires ou des organismes sans but lucratif.**

7. **Les fournisseurs sans but lucratif et commerciaux pourraient continuer d'exploiter des services de garde agréés conformément aux normes des programmes en vigueur. Toute expansion des services serait toutefois effectuée par le biais des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et des conseils scolaires.**

8. **Les attentes établies dans le cadre stratégique sur la petite enfance devraient être opérationnalisées au moyen de plans locaux de services à la petite enfance élaborés par les administrations municipales en partenariat avec les conseils scolaires et les partenaires communautaires. Les résultats et les objectifs devraient être établis dans le cadre d'une collaboration provinciale-municipale, et le financement transiterait par les administrations municipales et les conseils scolaires en vue d'atteindre les objectifs.**

9. **En se fondant sur les options existantes relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux, la Province devrait créer un programme de prestations et de congés parentaux conçu en Ontario qui :**
   - assure aux parents, à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, un congé rémunéré d'une durée pouvant aller jusqu'à 400 jours;
   - étende la couverture aux parents qui sont travailleurs autonomes;
   - soit souple afin de permettre aux parents de prolonger leur congé et d'apporter un complément à leurs prestations en reprenant le travail à temps partiel;

- offre aux parents d'enfants âgés de moins de douze ans 10 jours par année de congé familial sans risquer de perdre leur emploi;
- attribuerait une période exclusive de six semaines au père ou à un autre parent qui n'a pas donné naissance à l'enfant; en cas de non-utilisation, cette période serait déduite des 400 jours. Cette disposition n'aurait pas pour effet de réduire la durée du congé des chefs de famille monoparentale.

10. Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait contenir ce qui suit :

- Le document *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (AJEPTA) comme curriculum et cadre pédagogique pour les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et le Programme de journée prolongée au cycle primaire;
- Le *Continuum du développement* présenté dans le document AJEPTA comme outil central pour assurer l'observation et la documentation continues dans les programmes s'adressant aux enfants de zéro à huit ans;
- Des lignes directrices, fondées sur le document AJEPTA, concernant les installations et les aires extérieures, les horaires, et les pratiques d'orientation du comportement pour répondre aux besoins des programmes visant les enfants de zéro à huit ans et leur famille;
- Le Curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants (de quatre et cinq ans) à titre de curriculum du Programme d'apprentissage des jeunes enfants, avec une adaptation pour être utilisé dans les milieux francophones;
- Des stratégies visant à promouvoir l'engagement efficace des parents dans l'apprentissage de leurs enfants, avec une attention particulière sur les activités régionales et locales.

11. La Division de la petite enfance du ministère de l'Éducation, en collaboration avec les éducateurs et les organismes autochtones, devraient adapter l'AJEPTA afin qu'il tienne compte de la réalité des Autochtones et puisse être utilisé dans tous les centres de la petite enfance de l'Ontario.

12. Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait confier aux administrations municipales :

- la création d'un protocole de dépistage précoce qui intègre les questionnaires de dépistage du district de Nipissing (Nipissing District Developmental Screens) et le *Continuum du développement* de l'AJEPTA;
- la consolidation de la responsabilité des services de dépistage et d'intervention précoces;
- l'établissement de partenariats avec les organismes de santé publique, les conseils scolaires et les organismes spécialisés afin de faciliter la mise en œuvre de plans d'intervention individualisés pour les enfants.

13. Le cadre stratégique sur la petite enfance devrait pourvoir comme suit à la dotation en personnel pour l'apprentissage de la petite enfance :

- Des équipes pédagogiques composées de personnel enseignant agréé et d'éducateurs de la petite enfance (EPE) qui sont membres en règle de leur Ordre devraient appliquer le Programme d'apprentissage des jeunes enfants de quatre et cinq ans. Il devrait être possible de laisser de la latitude au niveau local, mais deux éléments essentiels « non négociables » doivent exister : des éducateurs compétents pour appliquer les connaissances sur le développement des enfants et une stratégie solide et efficace de participation parentale;
- Un EPE membre en règle de son Ordre devrait s'occuper d'une quinzaine d'enfants dans le cadre du Programme de journée prolongée au cycle primaire destiné aux enfants de six à huit ans;
- Les programmes parascolaires devraient être dirigés par du personnel bien au courant des besoins des enfants de neuf à douze ans en matière de développement et être fondés sur les pratiques exemplaires de préparation des programmes.
- Le personnel des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille devrait se composer d'EPE qui sont membres en règle de leur Ordre et d'enseignants-ressources pour les élèves ayant des besoins particuliers. Les administrations municipales devraient fixer des niveaux de dotation en personnel appropriés aux besoins des programmes. Il y aurait lieu de revoir et de modifier les règlements pris en application de la *Loi sur les garderies* qui définissent les ratios personnel-enfants et les groupes d'âge.

14. Les conseils scolaires devraient organiser la dotation en personnel de manière à promouvoir l'emploi à temps plein d'éducateurs de la petite enfance. Ces personnes devraient constituer un groupe professionnel distinct au sein des conseils scolaires.

15. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario devrait exiger de tous ses membres dont les connaissances sur la petite enfance sont insuffisantes qu'ils suivent un cours de qualification additionnelle (ou acquièrent une expérience équivalente) dans ce domaine d'ici cinq ans pour être en mesure d'occuper un poste dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants.

16. Afin d'appuyer la formation de la main-d'œuvre dans le secteur de la petite enfance, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en consultation avec la ministre de l'Éducation, devrait :

- recentrer les programmes d'éducation des jeunes enfants sur les enfants de zéro à huit ans;
- mettre sur pied un programme de grade spécialisé sur la petite enfance axé sur les enfants de zéro à huit ans;
- encourager les établissements postsecondaires de langue française à accroître le nombre d'EPE francophones et de professionnels de l'intervention et de l'aide à la famille;

- encourager les établissements postsecondaires à recruter des étudiants et des professeurs en éducation reflétant les sexes, les races et l'ethnicité requis dans la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance;
- encourager les établissements postsecondaires à recruter des étudiants autochtones pour en faire des éducateurs de programmes destinés à la petite enfance;
- exiger l'application de processus accessibles et transparents de reconnaissance des acquis aux programmes de diplôme d'EPE et de spécialisation en petite enfance;
- faire en sorte que la formation en apprentissage des EPE soit conforme aux normes ontariennes des programmes de diplôme d'EPE;
- financer des programmes d'études postsecondaires en vue d'élargir les programmes de transition vers d'autres programmes de diplôme d'EPE ou de grade d'enseignant spécialement conçus pour accélérer la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger.

17. La Division de la petite enfance devrait encourager l'élaboration d'outils de gestion et établir un plan provincial de formation en cours d'emploi afin d'aider les conseils scolaires, les gestionnaires municipaux, les directions d'école et les directions de centres à mettre en place et à appliquer le Programme d'apprentissage des jeunes enfants, le Programme de journée prolongée au cycle primaire et celui des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille.

18. La Division de la petite enfance devrait :

- utiliser les sources d'information existantes pour élaborer et mettre en place un mécanisme intégré de reddition de comptes, l'Index de la petite enfance, qui met l'accent sur la surveillance des intrants des systèmes, sur les résultats mesurables et sur la reddition de comptes publique et transparente. L'index comporterait un instrument normalisé d'évaluation des programmes établissant des liens entre les résultats sur le plan du développement tirés de *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (AJEPTA) et le fonctionnement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des programmes de journée prolongée au cycle primaire;
- fournir des mécanismes pour promouvoir l'apprentissage et l'expertise en encourageant la mise en commun des meilleures pratiques et des connaissances du personnel sur les méthodes de mesure des résultats et sur les façons d'utiliser l'information pour améliorer le rendement.

19. Le gouvernement provincial devrait :

- se donner trois ans à compter de septembre 2010 pour mettre en œuvre un programme d'apprentissage à temps plein de la petite enfance échelonné sur deux ans qui précéderait la 1re année et s'adresserait à tous les enfants qui atteignent l'âge de quatre ans d'ici le 31 décembre;
- financer suffisamment le fonctionnement et la dotation en personnel du Programme d'apprentissage de la petite enfance visant les enfants de quatre et cinq ans, en vue d'appuyer les recommandations contenues dans le présent rapport;
- distribuer équitablement les ressources entre toutes les régions et tous les conseils scolaires, y compris ceux qui offrent déjà un programme d'apprentissage à temps plein;
- assurer aux conseils scolaires suffisamment de financement pour couvrir les coûts d'occupation et les autres coûts associés au fonctionnement d'un programme de journée prolongée ou couvrant toute l'année pour les enfants de quatre à douze ans;
- modifier l'admissibilité aux subventions pour la garde des enfants de manière à assouplir les options d'inscription et à supprimer l'obligation que les parents aient un emploi pour être admissibles, afin que davantage d'enfants, particulièrement les plus désavantagés, puissent profiter de ces programmes;
- conserver l'objectif d'offrir des programmes en langue française aux enfants de zéro à trois ans dans 75 pour cent des écoles élémentaires de langue française d'ici 2011-2012;
- transférer aux administrations municipales une seule enveloppe contenant le financement des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille et tous les transferts existants pour les programmes et ressources à regrouper sous l'égide de ces centres, les ressources associées à la réglementation et à la supervision, ainsi que les économies réalisées sur les services de garde grâce à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants;
- négocier au besoin le financement transitoire de la restructuration des programmes par le biais des plans de services à la petite enfance;
- assurer un soutien permanent pour des places de garderie dans le programme Meilleur départ qui sont présentement financées par le gouvernement fédéral;
- entreprendre immédiatement des discussions avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les enfants des Premières nations ne soient pas désavantagés par la mise en œuvre du programme d'apprentissage à temps plein.

20. À compter de 2012, de concert avec des ministères clés, le gouvernement de l'Ontario devrait coordonner un processus de modernisation de la législation, qui donnerait lieu à une nouvelle loi sur le soutien à l'éducation et à la famille qui :

- permettrait d'obtenir les résultats cherchés qui sont énumérés dans le présent rapport;
- réduirait les redondances;
- éliminerait les éléments désuets de divers textes législatifs et constituerait un seul texte législatif intégré.

Notes de fin de document

Chapitre 1

1 Les différentes évaluations indiquent qu'en Ontario, 27 pour cent des enfants (le pourcentage est similaire dans l'ensemble du Canada) sont vulnérables à leur arrivée en 1re année – ils ont des problèmes d'apprentissage, de santé et de comportement susceptibles d'entraver leur réussite scolaire et leur capacité de s'entendre avec les autres. Par exemple, voir :

Janus, M. (2006). Measuring community early child development. *CAP Journal*, 14 (3), p. 12-14.

Lloyd, J., et Hertzman, C. (2008). From EDI to FSA: Longitudinal analysis with linked population data. Dans J. Lloyd (éd.), *Bringing It Together*. Ottawa, ON: Early Childhood Learning Knowledge Centre, Conseil canadien sur l'apprentissage.

Kershaw, P., Irwin, L., Trafford, K. et Hertzman, C. (2006). *The British Columbia Atlas of Child Development* (1re éd.). Vancouver, BC: Human Early Learning Partnership, University of British Columbia.

Willms, J.D. (éd.). (2002). *Vulnerable Children*. Edmonton, AB: University of Alberta Press.

Ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans certaines collectivités. De nombreuses familles et collectivités doivent surmonter des obstacles sociaux (p. ex., la pauvreté, des difficultés sur le plan de l'emploi, les conditions de vie transitoires, les problèmes de santé de parents, la situation ethnoculturelle, raciale ou linguistique et le manque de temps et de ressources) qui empêchent d'apporter aux enfants le soutien requis pour assurer leur développement optimal dès le plus jeune âge. Bien que les enfants confrontés à ces obstacles soient davantage susceptibles d'éprouver des problèmes, il existe des enfants vulnérables à tous les paliers de l'échelle socioéconomique.

2 UNICEF. (2008). *The Child Care Transition, Innocenti Report Card 8*, 2008. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.

3 Bureau de l'éducation des Autochtones, ministère de l'Éducation (2007). *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits*. Toronto (ON). Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Adresse Web : http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/fnmiframeworkf.pdf.

4 Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2008). *Rompre le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario*. Toronto (ON). Gouvernement de l'Ontario.

Chapitre 2

5 Groupe d'étude sur le programme d'apprentissage de la petite enfance (2007). *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui : Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario*. Toronto (ON). Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario, p. 7

6 McCain, M. et F. Mustard (1999). *Étude sur la petite enfance*. Toronto (ON). Gouvernement de l'Ontario.

7 Conseil canadien sur l'apprentissage (2007). Rapport sur l'apprentissage chez les jeunes enfants au Canada. Ottawa (ON). Conseil canadien sur l'apprentissage, p. 2.

8 McKinsey and Company, Social Sector Office (2009). *The Economic Impact of the Achievement Gap in America's Schools*, New York, McKinsey and Company, p. 5.

9 Willms. 2002.

10 Par exemple : Leitch, K. (2008). *Vers de nouveaux sommets, Rapport de la conseillère en santé des enfants et des jeunes*. Ottawa (ON). Santé Canada. Wilkinson, R. et K. Pickett (2009). *The Spirit Level*. Londres, R.-U. Allen Lane et J.D. Willms (2002).

11 Willms. 2002.

12 Martin, R. et R. Florida (2009). *Ontario in the Creative Age*. Toronto (ON). Martin Prosperity Institute, p. 34.

13 McMurtry, R. et A. Curling (2008). *Causes de la violence chez les jeunes*. Toronto (ON). Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, p. 252.

14 Cleveland, G. et M. Krashinsky (1998). *The Benefits and Costs of Good Childcare: The Economic Rationale for Public Investment in Young Children*. Toronto (ON). Childcare Resource and Research Unit, Centre for Urban and Community Studies, Université de Toronto.

15 Lefebvre, P. et P. Merrigan (2008). Childcare policy and the labor supply of mothers: A natural experiment for Canada. *Journal of Labor Economics*, 26 (3), p. 519-548.

16 Prentice, S. (2007a). *Les services de garde franco-manitobains : pour favoriser le développement économique social et langagier à St-Pierre-Jolys*. Winnipeg (Man.). Coalition des services de garde à l'enfance du Manitoba. Prentice, S. (2007b). *Northern Childcare: Childcare as Economic and Social Development in Thompson*. Winnipeg (Man.). Coalition des services de garde à l'enfance du Manitoba. Prentice, S. (2007c). *Rural Childcare: Childcare as Economic and Social Development in Parkland*. Winnipeg (Man.). Coalition des services de garde à l'enfance du Manitoba.

17 Hart, B., et Risley, T. (1995). *Meaningful Differences in Everyday Parenting and Intellectual Development in Young American Children*. Baltimore, MD: Paul H. Brookes Publishing Co.

18 Schweinhart, L., J. Montie, Z. Xiang, S. Barnett, C. Belfield et M. Nores (2005). *Lifetime Effects: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 40*. Ypsilanti, Michigan. High/Scope Press.

19 Heckman, J. (2008). The case for investing in disadvantaged young children. *Big Ideas for Children: Investing in Our Nation's Future*, Washington, DC: In Focus, p. 49-58

[20] Barnett, W., K. Jung, V. Wong, T. Cook et C. Lamy (2007). *Running Ahead: Effects of Five State Pre-kindergarten Programs on Early Learning.* New Brunswick, NJ: National Institute for Early Education Research. Barnett, S. (2008). *Preschool Education and Its Lasting Effects: Research and Policy Implications.* Boulder and Tempe, AZ: Education and the Public Interest Center & Education Policy Research Unit. Peut être consulté à http://epicpolicy.org/publication/preschool-education.

[21] Par exemple : da Costa, J. L. et Bell, S. (2001). A Comparison of the Literacy Effects of Full Day vs. Half-day Kindergarten. Présentation à la réunion annuelle de l'American Education Research Association, Seattle; da Costa, J. L. et S. Bell (2000). Full Day Kindergarten at an Inner City Elementary School: Perceived and Actual Effects. Présentation à la réunion annuelle de l'American Education Research Association, Nouvelle-Orléans. Herry, Y., Maltais, C. et Thompson, K. (2007). Effects of a full-day preschool program on 4-year-old children. *Early Childhood Research and Practice*, vol. 9, n° 2. Consulté le 23 mars 2008. http://ecrp.uiuc.edu/v9n2/herry.html.

[22] Butler-Jones, D. (2008). *Rapport sur l'état de la santé publique au Canada.* Ottawa (ON). Agence de la santé publique du Canada, p. 69.

Chapitre 3.1

[23] Tout en reconnaissant la contribution des politiques et pratiques relatives à la petite enfance émanant des ministères responsables de la santé et de l'aide sociale, Moss et Bennett (Moss, P., et Bennett, J. [2006]. Toward a New Pedagogical Meeting Place? Bringing Early Childhood into the Education System. Document d'information pour un Nuffield Educational Seminar, 26 septembre 2006. Peut être consulté à http://www.childcarecanada.org/res/issues/ blending.htm) ont avancé les raisons suivantes pour justifier un regroupement des programmes destinés aux enfants, sous l'égide des ministères de l'éducation :

- L'éducation est axée avant tout sur les enfants.
- Les théories modernes sur l'éducation reconnaissent que les enfants sont des apprenants dès leur naissance et insistent sur l'importance de l'éducation à vie.
- Contrairement aux services fondés sur l'aide sociale, l'éducation offre l'accès universel et une solide infrastructure (financement, soutien à la formation, programmes scolaires, collecte de données, évaluation et recherche).
- L'éducation est un système reconnu et financé publiquement.

Ces chercheurs de renommée mondiale m'ont récemment affirmé que leurs travaux en cours confirment que le regroupement sous l'égide du ministère de l'Éducation améliore la définition des objectifs, la gouvernance, la responsabilité et les résultats.

[24] Pour le grand public, la garde des enfants s'entend généralement des services de garde d'enfants ou du gardiennage. Les gouvernements la définissent souvent comme un service de soutien à la participation des parents au marché du travail. Les professionnels du secteur de la petite enfance et d'autres professionnels définissent les soins des enfants de bonne qualité avant tout en termes de programmes offrant des occasions d'apprentissage en bas âge.

[25] D'après la présentation des comtés de Bruce, Grey et Huron.

[Traduction] Notre vision d'un modèle rural d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein : Toutes les collectivités auraient une école élémentaire servant de carrefour pour la communauté. Tous les programmes de garde d'enfants et d'apprentissage des jeunes enfants seraient offerts dans cette école. Le personnel de toute une gamme d'organisations et d'agences comme celui des centres de la petite enfance de l'Ontario et des agences de santé publique, les ressources pour les enfants en bas âge ayant des besoins particuliers et les audiologistes et orthophonistes du niveau préscolaire utiliseraient des locaux adéquats pour la prestation de programmes d'éducation des enfants et de littératie, pour le dépistage et les évaluations, pour les interventions précoces, etc. Les programmes seraient de grande qualité, financés adéquatement et exécutés par du personnel formé et bien rémunéré.

[26] Yalnizyan, A. (2007). *The Rich and the Rest of Us: The Changing Face of Canada's Growing Gap.* Toronto, ON: Canadian Centre for Policy Alternatives. Peut-être consulté à http://www.growinggap.ca/research.

[27] McCain, M., F. Mustard et S. Shanker (2007). *Deuxième étude sur la petite enfance.* Toronto (ON). Council for Early Child Development, p. 135.

[28] Outre la présentation de l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario, il y avait celles du Community College Committee of Academic Vice-Presidents, du Toronto Multi-Site Early Learning and Care Group, du Collège des médecins de famille et du Council of Early Child Development.

[29] Les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille offriront les services suivants :

- information et soutien en soins prénatals et postnatals;
- visites à domicile;
- groupes de jeu pour les enfants et pour la famille;
- littératie pour la famille, renseignements et soutiens;
- programmes de garde et d'apprentissage de la petite enfance à temps plein, à temps partiel ou occasionnels pour les enfants jusqu'à quatre ans;
- programmes de counseling sur la nutrition et les aliments;
- ressources pour le dépistage et les interventions précoces et liens vers des services de traitement spécialisés;
- liens avec des ressources communautaires comme les bibliothèques, les centres récréatifs, les services de santé, les services de consultation familiale et de formation à l'emploi, les services d'établissement et de logement.

30 Par exemple, le programme Hanen a été conçu pour former le personnel travaillant avec la petite enfance à communiquer de l'information sensible aux parents. Il aide le personnel à se mettre à la place des parents qui passent par toute une gamme d'émotions lorsqu'ils en viennent à comprendre que leur enfant peut avoir besoin d'une aide particulière.

31 Boydell, K.M., Bullock, H. et Goering, P.N. (2009). *Getting Our Acts Together: Interagency Collaborations in Child and Youth Mental Health.* Toronto, ON: Health Systems Research and Consulting Unit: Centre for Addiction and Mental Health. Le rapport souligne que de nombreux programmes et services s'adressant aux enfants et aux jeunes souffrant de troubles mentaux ou affectifs sont désarticulés et qu'il est difficile pour les familles de s'y retrouver. Il suggère qu'une meilleure intégration des programmes de santé mentale améliorerait les services offerts et le nombre d'enfants servis. Ce rapport reflète ma préoccupation concernant la surprofessionalisation des services. Par exemple, il faudrait explorer très activement des pratiques telles que celles fondées sur les méthodes de « formation des formateurs » en vue d'aider les enfants souffrant de troubles envahissants du développement. De même, trop de jeunes enfants atteints de surdité n'obtiennent pas toute l'aide possible à cause de la divergence de longue date d'opinions et de preuves sur la « meilleure solution ». Cela doit cesser.

32 Miller, B. (2007). *The Learning Season: The Untapped Power of Summer to Advance Student Achievement.* Braintree, MA: Nellie Mae Education Foundation. Peut être consulté à http://www.nmefdn.org/uploads/Learning_Season_ES.pdf.

33 Hausmann, R., Tyson, L. et Zahida, S. (2008). *Global Gender Gap Report 2008.* Genève, Suisse : Forum économique mondial.

34 Organisation de coopération et de développement économiques (2006). *Petite enfance, grands défis II.* Paris. Direction de l'éducation.

35 La Suède offre un congé de 12 mois à 90 pour cent du salaire, et les parents peuvent se partager le congé. Le nombre d'heures de travail peut être abaissé à six par jour jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de huit ans. Le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, la Grèce et l'Espagne appliquent des dispositions relatives aux congés de maternité qui sont supérieures à ce qui se fait au Canada.

Le Québec a mis en place un modèle proprement canadien. Les parents québécois peuvent se prévaloir de l'une ou de l'autre de deux options : 70 pour cent de leurs gains hebdomadaires moyens pendant les 25 premières semaines et 55 pour cent pour les 25 semaines restantes, ou 75 pour cent de leurs gains hebdomadaires moyens pendant un maximum de 40 semaines. En comparaison, le programme fédéral offre des prestations égales à 55 pour cent des gains pendant 50 semaines. Au Québec, le revenu maximal assurable est de 62 000 $, par rapport à 42 300 $ pour le fédéral. Par conséquent, les prestations hebdomadaires maximales québécoises se chiffrent à 894 $ alors qu'avec le régime fédéral, elles s'élèvent à 447 $. Il n'existe pas de délai de carence et le revenu assurable est de 2 000 $; les travailleurs autonomes sont admissibles.

Le Québec est aussi le seul gouvernement au Canada à offrir de verser au conjoint de la mère un congé de cinq semaines. L'objectif est d'encourager le père à participer activement à l'éducation de l'enfant. Le régime québécois prévoit aussi dix jours de congé pour obligations familiales. Ce programme a profondément modifié le comportement des pères québécois. En 2006, de tous ceux qui étaient admissibles, 56 pour cent ont demandé de toucher des prestations. Hors Québec, le taux de participation des pères est resté stable au cours des trois années de référence. Il est de l'ordre de 11 pour cent. (Statistique Canada, *The Daily*, 23 juin 2008).

Le Québec a pu mettre sur pied son régime de congé parental en réclamant sa part des fonds fédéraux de l'assurance-emploi. Le gouvernement de l'Ontario pourrait envisager de négocier avec le fédéral sa part des paiements pour les congés parentaux et de maternité, ce qui lui permettrait de mettre en place un régime plus moderne, plus souple et plus rentable. En outre, tout régime efficace de congé permet d'abaisser la demande de soins de garde non parentale de nourrissons qui sont plus coûteux.

Chapitre 3.2

36 Groupe d'étude sur le programme d'apprentissage de la petite enfance (2007), p. 15.

37 Le document intitulé *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* gagne en popularité dans les programmes de la petite enfance et à la maternelle et au jardin d'enfants. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pilote l'implantation de ce document dans sept villes de l'Ontario. Un rapport final, assorti de recommandations concernant les prochaines étapes de l'implantation, devrait paraître en juillet 2009. Plusieurs collèges et universités ont choisi de faire une place à ce document dans les programmes d'éducation de la petite enfance et de formation des enseignants. Le collège George Brown est en train de mettre au point des ressources et des instruments électroniques pour observer et documenter l'apprentissage individuel à l'aide du *Continuum du développement.* Ces ressources et ces instruments devraient être rendus publics au printemps 2010.

38 Ministère de l'Éducation (2006). *Jardin d'enfants (révisé).* Toronto (ON). Gouvernement de l'Ontario.

39 Cappon, P. (2006). *National Post*, édition du lundi 20 novembre 2006.

40 Des évaluations de programmes indiquent que le système de santé est un bon véhicule pour rejoindre les parents et les enfants, pour aider les parents à s'informer du lien entre la santé physique de leur enfant et son développement social, affectif et cognitif. La plupart des parents de nourrissons ont un contact suivi et régulier avec le fournisseur de soins de santé du nourrisson. Ordinairement, ces visites portent sur une évaluation de la santé physique de l'enfant et permettent de s'assurer qu'il se développe à un rythme normal (c.-à-d. poids et taille), et sur la vaccination contre les maladies infantiles.

Le cap des 18 mois est une étape critique du développement. C'est à ce moment que les enfants acquièrent le langage et il devient donc possible de déceler les premiers signes de troubles de la parole et du langage, ou d'autres problèmes de communication. Les enfants de cet âge développent leur indépendance et s'affirment, et les parents peuvent commencer à éprouver de la difficulté à gérer le comportement de leur enfant. C'est à cet âge que le dépistage et l'intervention précoces en cas de problèmes physiques, comportementaux ou de santé mentale, ou la détection de risques présents dans l'environnement de l'enfant, notamment le tabagisme, les mauvais traitements ou la violence familiale, peuvent avoir un effet déterminant sur l'enfant. Ces visites sont une bonne occasion d'insister sur l'importance de la nutrition auprès des parents. La mauvaise alimentation des bambins peut entrainer des problèmes de santé liés au poids qui dureront toute la vie.

41 *Ready to Read*, de la bibliothèque publique de Toronto, est une approche conviviale pour les parents qui veulent aider leurs enfants à apprendre à lire. Le document intitulé *Bienvenue à la maternelle*mc du Partenariat en éducation offre aux parents, aux gardiens et aux enfants qui vont entrer au jardin d'enfants, une séance d'information dans l'école du quartier et une trousse d'activités. *Semailles de l'empathie*, le cadet du célèbre *Racines de l'empathie*, s'adresse à la petite enfance; il est destiné à promouvoir chez les trois à cinq ans l'acquisition de compétences sociales, affectives et en littératie. TV Ontario demeure l'une des grandes ressources ontariennes pour l'information des parents.

42 Zadeh, Z., F. Farnia et C. Ungerleider (2006). Un faible niveau de scolarisation des parents, un facteur de risque familial : comment combler l'écart du rendement entre les enfants dont les parents ont différents niveaux de scolarité. Présentation au *Congrès des sciences humaines et sociales de 2006, Société canadienne pour l'étude de l'éducation*. Ottawa, le 27 mai 2006.

43 Le Règlement de l'Ontario 612/00 contient de l'information sur les conseils d'école; il y est aussi question de l'obligation pour les conseils scolaires de consulter les conseils d'école sur des questions comme l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre de la politique du conseil scolaire sur la conduite des personnes à l'intérieur des écoles régies par le conseil scolaire.

44 Conseil canadien sur l'apprentissage (2008). Améliorer les niveaux de littératie chez les Canadiens autochtones. *Carnet du savoir*. Septembre 2008. Peut être consulté à http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/LessonsInLearning/LinL20080904AboriginalLearning.htm?Language=FR.

Chapitre 3.3

45 Groupe d'étude sur le programme d'apprentissage de la petite enfance (2007). *Investing in Quality*. Toronto (ON). Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

46 Le modèle prévoit le repas du midi, les pauses et le temps de préparation prévus dans l'horaire de travail du personnel enseignant et des EPE. De nombreux enfants seront inscrits au programme d'apprentissage des jeunes enfants de journée prolongée. Certaines salles de classe pourraient être ouvertes uniquement pendant la période d'enseignement et les enfants occupant ces salles pourraient se joindre à d'autres groupes pour les périodes supplémentaires. Les horaires des EPE devraient se chevaucher au cours de la pause du déjeuner des enfants pour que le personnel ait une pause-repas tout en maintenant un environnement d'apprentissage pour les enfants.

47 **Équipe de la petite enfance du centre Meilleur départ pour l'enfance et la famille**

Éducateurs de la petite enfance	Enseignants-ressources de la petite enfance
Diplôme d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance ou l'équivalent • Évaluer le développement des enfants • Planifier, mettre en œuvre et évaluer un curriculum fondé sur le jeu • Procurer un environnement physique, social et affectif sain • Demeurer en contact permanent avec les familles • Offrir des activités parentales • Encadrer l'engagement familial	Diplôme d'éducateur de la petite enfance et brevet d'enseignant-ressource OU Grade d'éducateur de la petite enfance • Effectuer un dépistage précoce en consultation avec les EPE et les familles • Guider les stratégies d'intervention précoce en fonction des enfants pris individuellement et obtenir leur entière participation au programme • Assurer au besoin la liaison avec d'autres professionnels – infirmières de santé publique, orthophonistes et ergothérapeutes • Poursuivre la gestion des cas d'enfants ayant des besoins particuliers qui entrent dans le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et au primaire

48 Bien que les directrices et directeurs d'école doivent exercer un rôle central dans la mise en œuvre, ils n'ont pas tous le don inné de diriger le changement. Peu importe l'organisation, aucun leader ne réunit toutes les qualités de leader et de gestionnaire requises. Certains sont davantage des leaders que des gestionnaires; ils inspirent, motivent, décodent les leviers sur lesquels il faut appuyer pour obtenir du changement. D'autres sont davantage des gestionnaires qui savent exactement comment procéder pour que les choses « soient bien faites ». La connaissance de soi doublée d'une pratique réflexive et de commentaires de personnes connaissant les compétences d'un chef d'organisation est la clé qui leur permet de s'entourer de personnes qui apportent un complément à leurs compétences. Dans ce cas, certains directeurs peuvent bénéficier de l'encadrement d'un mentor itinérant du conseil spécialiste de l'apprentissage de la petite enfance ou ils peuvent confier à d'autres les « responsabilités du changement ». Ils pourraient aussi bénéficier d'un cours de « qualification de directeur d'école » portant sur le développement et sur l'apprentissage des jeunes enfants.

49 **Préparation actuelle et reconnaissance des enseignants ainsi que des éducateurs de la petite enfance**

	Enseignants	Éducateurs de la petite enfance
Préalable	Treize programmes universitaires de formation des enseignants. Les qualifications pour les cycles primaire et moyen couvrent les âges de trois à douze ans, ou de la maternelle à la 6e, en deux divisions (Primaire : maternelle–3; moyen 4–6).	Vingt-quatre programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario conduisant au diplôme d'EPE et six programmes conduisant à un grade universitaire
Reconnaissance professionnelle	Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
Contenu du cours	L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO) agrée les programmes ontariens de formation préalable à l'enseignement. Le Règlement de l'Ontario 347/02 fixe les exigences à respecter afin d'obtenir l'agrément, y compris celles concernant le contenu des cours. L'Ordre examine ces programmes tous les cinq ans. Il n'est pas obligatoire que le contenu de ces cours comprenne un stage au jardin d'enfants.	Le contenu des programmes repose sur les normes ontariennes des programmes d'EPE, offre un équilibre entre la formation théorique et pratique.
Mise en œuvre	Programmes simultanés de baccalauréat ou de maitrise en éducation d'une durée de trois à cinq ans ou programme consécutif d'études supérieures d'un an de B.Éd. offert aux titulaires d'un grade de baccalauréat d'une durée de trois ou de quatre ans.	Programmes d'études de deux ans conduisant à un diplôme et programmes d'études de quatre ans conduisant à un grade qui combinent une formation théorique et pratique.
Nombre de diplômés par année	Environ 8 500	Environ 2 500

[50] Le Bureau des initiatives autochtones de l'Université Lakehead coordonne les activités associées à une approche coopérative de la programmation destinée aux Autochtones, la liaison externe avec les collectivités et les services aux étudiants offerts sur le campus comme à l'extérieur. Son mandat est d'assurer le leadership en matière de développement des Autochtones et de faire connaître et comprendre à la communauté universitaire la culture, le patrimoine et les langues autochtones au moyen d'activités qui sensibilisent aux problèmes et à l'identité des Autochtones. L'Université Lakehead offre un certain nombre de services de soutien et de programmes de formation générale destinés aux apprenants autochtones; ce sont notamment des programmes d'éducation spécifiques comme ceux du baccalauréat spécialisé en éducation des Autochtones aux cycles primaire et moyen, le programme de formation des enseignants autochtones et le programme de formation des enseignants des langues autochtones. Le Bureau des initiatives autochtones travaille avec l'Aboriginal Management Council de l'Université Lakehead, un regroupement d'organisations de la collectivité environnante dont le rôle est de conseiller le recteur.

Chapitre 3.4

[51] Bureau de l'éducation des Autochtones, ministère de l'Éducation (2007), p. 38.

[52] Ministère des Affaires municipales (2006). *Rapport : Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation de services*, Ottawa (ON). Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, p. 38.

[53] L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) est un organisme provincial sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario. Il évalue la qualité et l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario et en fait rapport. Au moyen d'évaluations des élèves, il compile des renseignements sur l'apprentissage des enfants et les rend publics avec des recommandations relatives à l'amélioration du système. En outre, l'OQRE gère la participation de l'Ontario à des évaluations nationales et internationales et rend compte des résultats, p. 39.

[54] Lloyd, J. et Hertzman, C. (2008), p. 40.

Chapitre 4

[55] Le ministère de l'Éducation ne formule pas de spécifications concernant les locaux. Les lignes directrices des conseils scolaires concernant les salles de classe rénovées ou nouvelles prévoient généralement un accès direct à des aires de jeu situées à l'extérieur, des toilettes dans les pièces mêmes ou contiguës, des aires de préparation et d'entreposage d'aliments, un évier bas pour être accessible aux enfants, des casiers de rangement et de l'espace de stockage. Les nouvelles salles de classe du jardin d'enfants mesurent environ mille pieds carrés.

[56] Annualisées sur 25 ans, les dépenses d'infrastructure sont de l'ordre de 1,7 milliard de dollars.

[57] Le modèle prévoit des salles de classe réservées à des programmes scolaires spéciaux en fonction des inscriptions :

- Pour moins de 249 élèves, 1 salle de classe est réservée;
- Pour 250 à 449 élèves, 2 salles de classe;
- Pour plus de 450 élèves, 3 salles de classe.

[58] Le calcul des coûts de dotation en personnel est fondé sur les conventions collectives en vigueur du personnel enseignant et sur le salaire annuel moyen des EPE de 47 000 $, en comptant les avantages sociaux de 24 pour cent.

[59] Les directeurs de programmes devraient veiller à ce que les parents soient bien au courant de la possibilité de récupérer les frais dans le cadre de la déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE). Des analyses indiquent que les parents ontariens ne se prévalent pas entièrement des DFGE, qui prévoient une exonération d'impôt de 7 000 $ par enfant de moins de six ans, et de 4 000 $ par enfant de sept à 16 ans. Par ailleurs, la DFGE n'a pas été indexée depuis plus de 10 ans. Son plafond de 7 000 $ ne concorde pas avec les frais élevés de garde des nourrissons et des très jeunes enfants. Le gouvernement provincial devrait inciter le gouvernement du Canada à aligner sa politique fiscale sur les coûts réels de garde d'enfant non parentale.

[60] Calcul des frais payés par les parents pour les programmes de journée ou d'année scolaires prolongées pour les enfants de quatre à huit ans
Programme d'apprentissage des jeunes enfants suivant la journée ou l'année scolaires prolongées, 6 700 $ annuellement/27 $ quotidiennement
Enseignement au niveau primaire suivant la journée ou l'année scolaires prolongées pour les enfants de six à huit ans,
5 200 $ annuellement/20 $ quotidiennement

Famille 1	**Avec prestation**		**Sans prestation**	
1 enfant de moins de 6 ans	**Deux parents**	**Un parent**	**Deux parents**	**Un parent**
Salaire médian avant impôts	55 723 $	29 809 $	55 723 $	29 809 $
Coût pour 1 enfant	6 700 $	6 700 $	6 700 $	6 700 $
Frais en fonction du revenu	6 717 $	981 $	0 $	0 $
Subvention	0	5 719 $	0 $	0 $
Déboursé par les parents	6 700 $	981 $	6 700 $	6 700 $
DFGE	1 414 $	206 $	1 414 $	1 474 $
Frais nets pour les parents	5 303 $	775 $	5 303 $	5 226 $
Pourcentage des frais totaux	79 %	12 %	78 %	78 %
Pourcentage du revenu avant impôt	9,5 %	3 %	9 %	18 %
Pourcentage du revenu net	13,6 %	3,4 %	13,6 %	29,0 %

Famille 2	**Avec prestation**		**Sans prestation**	
2 enfants, l'un de moins de 6 ans, l'autre de plus de 6 ans	**Deux parents**	**Un parent**	**Deux parents**	**Un parent**
Salaire médian avant impôts	55 723 $	29 809 $	55 723 $	29 809 $
Coût pour 2 enfants	11 900 $	11 900 $	11 900 $	11 900 $
Frais en fonction du revenu	6 717 $	981 $	0 $	0 $
Subvention	5 183 $	10 919 $	0 $	0 $
Déboursé par les parents	6 717 $	981 $	11 900 $	11 900 $
DFGE	1 414 $	206 $	2 316 $	2 316 $
Frais nets pour les parents	5 303 $	775 $	9 584 $	9 584 $
Pourcentage des frais totaux	45 %	7 %	81 %	81 %
Pourcentage du revenu avant impôt	10 %	3 %	17 %	32 %
Pourcentage du revenu net	13,6 %	3,4 %	27,1 %	64,5 %

REMARQUE : Le revenu familial est tiré du recensement de 2006, revenu médian avant impôt; le revenu avant impôt sert à l'établissement des frais de garde en fonction du revenu.

[61] Des économies découleront de l'abaissement des frais de garde des enfants de quatre à huit ans. Moins de parents auront besoin de subventions, ce qui permettra de réorienter une part du financement vers les familles les plus démunies. Les subventions salariales accordées pour les EPE travaillant avec des enfants de quatre à douze ans resteront du ressort des administrations municipales. Les salaires des EPE travaillant dans les écoles seront versés par les conseils scolaires.

Chapitre 5

[62] Fullan, M. (2008). *The Six Secrets of Change: What the Best Leaders Do to Help Their Organizations Survive and Thrive.* Chicago, IL: John Wiley & Sons, p. 74.

Le continuum du développement →→→

18 mois →→→

24 mois →→→

3 ans, 5 mois →→→

4 ans →→→

5 ans, 9 mois →→→

5 ans, 10 mois →→→

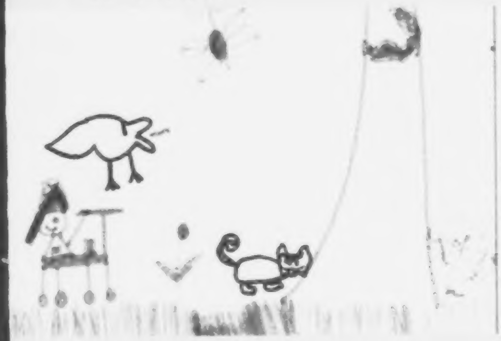

6 ans →→→

7 ans →→→

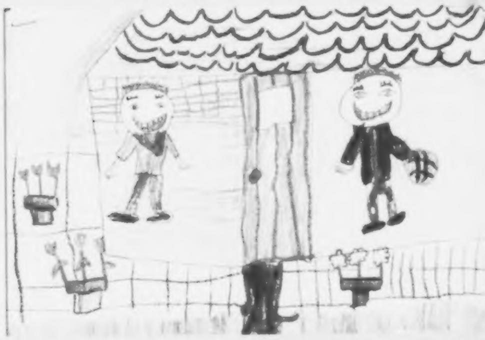

8 ans →→→

Au cours de la petite enfance apparaissent les aptitudes à représenter les sentiments, les intentions et les actions avec des mots, dans les jeux de rôles, dans les dessins et dans les constructions avec des blocs. Les enfants commencent à établir des liens entre les idées et à associer les sentiments, les faits et les nouvelles connaissances. Les enfants qu'on soutient adéquatement au cours de la petite enfance entrent en première année avides de connaître les outils culturels essentiels dans notre société : les compétences en littératie, numératie et quête du savoir. Les dessins d'enfants sont très révélateurs sur ce continuum du développement. À 18 mois, les enfants coordonnent leurs sens et leurs habiletés motrices de façons de plus en plus complexes, passant des traits discrets aux gribouillages continus. À trois ans, ils ornent leurs dessins de lignes et de formes, tentent de raconter une histoire et prétendent souvent écrire des lettres et des mots. Entre cinq et six ans, ils utilisent leurs créations pour exprimer un nouveau vocabulaire et représenter des thèmes d'intérêt. Au cours des premières années du primaire, les enfants accordent une attention particulière aux détails. Les tentatives de représenter la perspective, la profondeur et la position sont évidentes.

Merci aux élèves et au personnel enseignant des écoles de tout l'Ontario qui ont gracieusement fourni des illustrations pour ce projet.

ontario.ca/apprentissagedesjeunesenfants

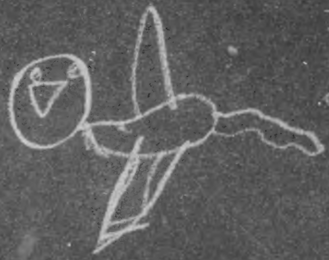
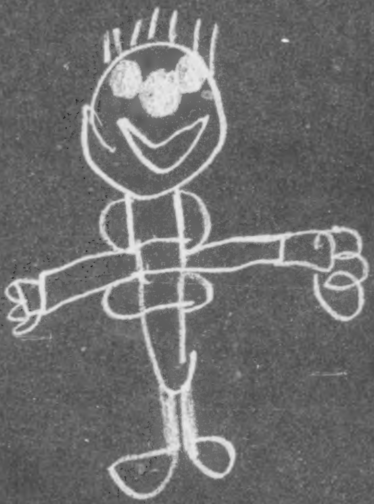

Ontario

Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-003284
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur papier Rolland Enviro100, composé à 100 % de fibres recyclées postconsommation, traité sans chlore. Ce papier contient de la pulpe de bois non blanchie au chlore, ce qui prévient le rejet de composés toxiques dans l'air et dans l'eau. Les enfants, qui consomment davantage d'air, de nourriture et d'eau par kilo de poids corporel que les adultes sont plus vulnérables aux menaces que posent ces produits toxiques. Pour en savoir davantage, consulter le site de la fondation « Reach for Unbleached! » à l'adresse www.rfu.org. (En anglais seulement)

ISBN 978-1-4435-0383-9 (Imprimé)
ISBN 978-1-4435-0384-6 (HTML)
ISBN 978-1-4435-0385-3 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009